



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

**Délibération n°2022-51**

**Thème : ENVIRONNEMENT 3**

**Objet : Approbation du Rapport Annuel du délégataire des services de l'eau et de l'assainissement**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Dominique ROUANET, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Vincent BAGGIONI, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

**Étaient représentés :**

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Charlotte SOULARD  
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER  
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE  
M. Didier MOREL, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

**Absents excusés :**

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Francine GIAY-CHECA, Didier MOREL, Jérémie DENIER, Virginie FAYET, Rémi DUTHOIT.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

REC. DE LA SALLE  
30 SEP. 2022  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2011-074 prise en conseil municipal le 11 octobre 2021 qui confie à la Société des Eaux de Marseille le contrat d'affermage du service public de production et de distribution de l'eau potable ;

VU la délibération n° 2011-075 prise en conseil municipal le 11 octobre 2021 qui confie à la Société des Eaux de Marseille le contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif ;

VU l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales qui oblige le délégataire à fournir, chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin, à l'autorité délégante (la collectivité) un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ;

**CONSIDERANT** que le rapport annuel du délégataire 2021 a été remis le 31 mai 2022 à l'autorité délégante et qu'il comporte l'ensemble des données demandées ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- De prendre acte que le rapport annuel 2021 produit par la Société des Eaux de Marseille (SEM), délégataire du service public de l'eau et de l'assainissement a été présenté en conseil municipal ;
- De préciser que ce document est accessible au public dans les conditions prévues par les textes ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches consécutives à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le : 30 SEPT 2022



**Services de l'eau et de l'assainissement**

# Rapport annuel du délégataire

❖ **Exercice 2021**

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE  
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Le mot du Directeur d'Agence



*Sur un territoire doté d'un patrimoine naturel d'exception, l'ambition de la Société des Eaux de Marseille est d'être, auprès de la commune de Forcalquier, un partenaire engagé et d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux de ce territoire.*

*Le rapport annuel du délégataire est l'occasion de revenir sur la vie du service durant l'année écoulée et de faire le point sur la performance rendue par le délégataire.*

*Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée notamment par la crise sanitaire sans précédent qui a continué à impacter le fonctionnement et la vie des services d'eau potable et d'assainissement avec à nouveau une période de confinement et de couvre-feu. Cette année encore la SEM a fait preuve d'adaptabilité permanente au contexte évolutif de crise, dans l'objectif d'assurer la continuité des services essentiels tout en assurant la protection de ses salariés.*

*La performance des services de l'eau et de l'assainissement peut s'illustrer, en 2021, à travers les faits marquants suivants :*

### **→ En matière de performance technique**

*En ce qui concerne la qualité de l'eau distribuée 100% des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS se sont révélées conformes. Le rendement du réseau d'eau potable s'élève à un niveau très satisfaisant de 86,51 %.*

*Coté assainissement, des travaux d'amélioration ont été proposés au niveau des stations d'épuration Est et Ouest comme par exemple la mise en place d'un inverseur de source pour sécuriser la continuité de service en cas de coupure d'énergie.*

### **→ En matière de service aux clients**

*En 2021, la SEM a également accéléré la modernisation de la relation clientèle en développant une nouvelle application digitale : une agence en ligne dédiée aux demandes de travaux afin de faciliter les démarches pour les clients.*



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

*En cette année 2021, marquée par la poursuite de la crise sanitaire, les valeurs de proximité, citoyenneté, professionnalisme et performance du groupe des Eaux de Marseille se sont avérées à nouveau essentielles.*

*Il me tient à cœur de souligner encore une fois la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de la société et du groupe, pour assumer pleinement les missions que vous nous avez confiées. Au nom de l'ensemble du personnel de la SEM, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne lecture#!*

Fabien PINNA



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

Société des Eaux de Marseille  
Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

## SOMMAIRE



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---



<b>1. Organisation du Groupe des Eaux de Marseille .....</b>	<b>9</b>
1. Organisation de l'entreprise .....	10
<b>2. Service de l'eau .....</b>	<b>15</b>
1. Présentation générale du service .....	16
2. Description du patrimoine .....	29
3. Événements marquants de l'exploitation .....	40
4. Bilan hydraulique .....	44
5. Qualité de l'eau .....	54
6. Services aux abonnés et facturation .....	62
7. Améliorations du service .....	81
8. Economie du contrat .....	84
9. Annexes Eau .....	97
<b>3. Service de l'assainissement .....</b>	<b>119</b>
1. Présentation générale du service .....	120
2. Description du patrimoine .....	125
3. Événements marquants de l'exploitation .....	139
4. Bilan assainissement .....	141
5. Analyse de la qualité de la collecte et du traitement .....	146
6. Services aux abonnés et facturation .....	153
7. Améliorations du service .....	163
8. Economie du contrat .....	165
9. Annexes assainissement .....	178
<b>4. Annexes Générales .....</b>	<b>215</b>
1. Attestations d'assurance .....	216
2. Obtention des certifications ISO 9001 et 14001 .....	228
3. Consommations électriques .....	230
4. Liste des non valeurs .....	231
5. Tarifs .....	232
6. Calcul d'actualisation semestrielle .....	234





FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

## Chapitre 1

### Organisation du Groupe des Eaux de Marseille Forcalquier - Rapport annuel du délégataire

## 1. Organisation de l'entreprise

### 1.1. Le Groupe des Eaux de Marseille

Implantée en Provence depuis plus de 70 ans, la Société des Eaux de Marseille dispose de savoir-faire éprouvés et reconnus dans l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement. Elle a ainsi gagné par son professionnalisme la confiance d'une soixantaine de communes qui lui ont délégué la gestion de leurs services dans ces domaines.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées autour des métiers de la propreté urbaine, des travaux et des services.



### 1.2. Territoire Nord Provence

Le territoire Nord Provence déploie ses compétences au sein de nombreuses communes situées principalement sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est depuis l'agence d'Aix en Provence basée dans la zone d'activités des Milles, que s'organise également l'accueil des clients tout au long de l'année. Grâce à leur proximité de terrain, les 80 collaborateurs de l'agence offrent aux clients la disponibilité d'une compétence globale, garante de la sécurité de fonctionnement des installations.

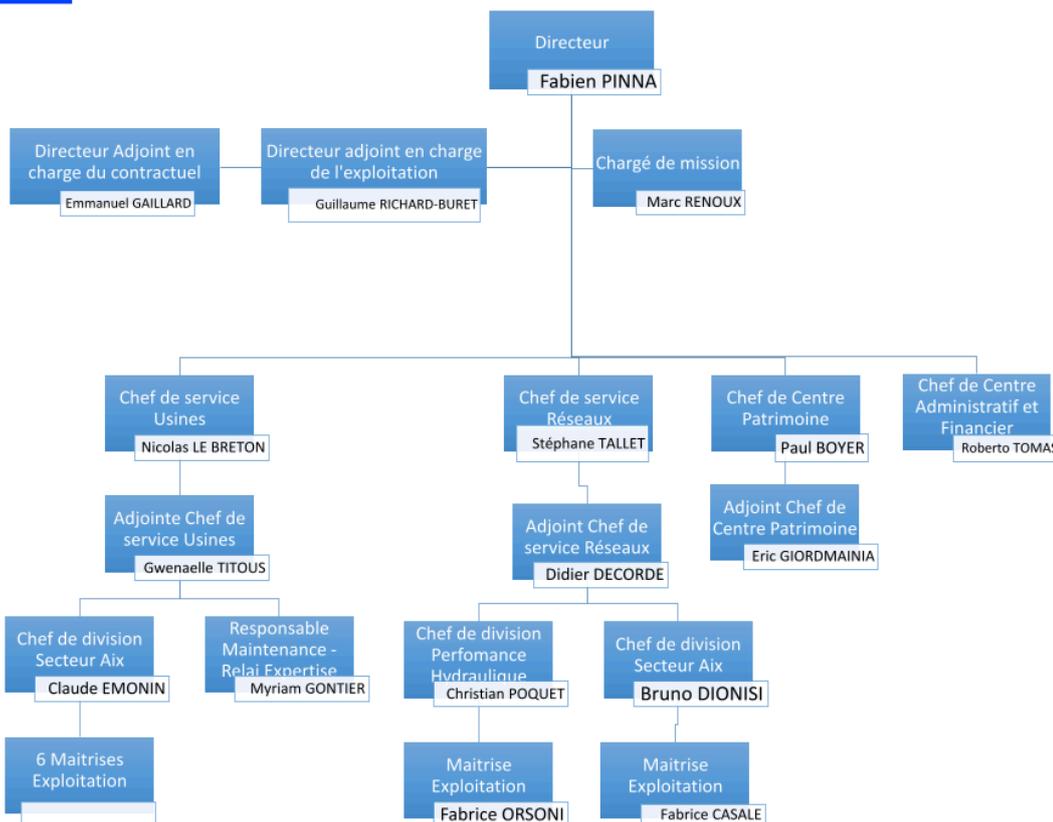


L'organisation s'articule ainsi : assisté par son adjoint en charge de l'exploitation, par son adjoint en charge du contractuel et du chargé de mission performance, le Directeur du Territoire Nord Provence est responsable du bon fonctionnement des installations du périmètre, de la gestion des contrats liant les collectivités délégantes à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application des réglementations en vigueur.

**ORGANIGRAMME TERRITOIRE NORD PROVENCE – Agence d'Aix en Provence**



**ORGANIGRAMME TERRITOIRE NORD PROVENCE - Agence d'Aix en Provence**



Version de mai 2021

L'organisation du Territoire Nord Provence est constituée de plusieurs entités

- ➔ Un centre administratif et financier qui gère la partie administrative, ainsi que l'accueil client de proximité ;
- ➔ Un centre Patrimoine, qui assure notamment l'instruction des dossiers d'urbanisme, l'étude et la réalisation des concessions nouvelles (raccordement au réseau d'eau, compteurs espace vert, individualisation...), le suivi des travaux réalisés par les collectivités ou des tiers ;
- ➔ Le service Réseaux est en charge des interventions sur les canalisations et branchements des réseaux, des contacts avec la clientèle, des opérations de recherche de fuites, de renouvellement des compteurs, des nettoyages des réservoirs....
- ➔ Le service Usines est chargé de l'exploitation et la maintenance des équipements, stations de production d'eau potable, stations de pompages, réservoirs, stations d'épuration et postes de relevage ;
- ➔ L'antenne de Forcalquier (rattachée au service Réseaux) assure l'exploitation des services d'eau et d'assainissement du département des Alpes-de-Haute-Provence.

### **PROJET D'ENTREPRISE ET RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE 2019-2022**

Depuis le démarrage des nouveaux contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la rentabilité économique des contrats et, donc, des sociétés de l'Unité Economique et Sociale de la SEM, s'est dégradée.

Dans le même temps, les évolutions réglementaires (RGPD, cybersécurité, etc.) et exigences contractuelles se sont accrues.

Dans ce contexte, la Direction Générale de la SEM a fait valider par son Conseil d'Administration d'avril 2019 un « Projet d'Entreprise » pour la période 2019-2022 visant à restaurer la compétitivité et profitabilité des Eaux de Marseille, en s'attendant notamment à une baisse des coûts de structure, l'obtention de gains significatifs de productivité grâce à de nouveaux outils de mobilité sur le terrain et une digitalisation accrue dans toutes les activités, ainsi que de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives par exemple. Ce projet vise également à conforter la place des Eaux de Marseille comme la référence territoriale de gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

En conséquence, suite à une réflexion menée de manière collaborative au sein de l'entreprise, une nouvelle organisation a été décidée, répondant à la fois aux exigences futures de nos clients et à une ambition forte pour le service public de demain, avec une mise en œuvre progressive début 2020.

Cette organisation, qui prévoit également un recentrage et un renforcement des activités à plus forte valeur ajoutée, doit ainsi nous permettre de pouvoir continuer à apporter des solutions aux enjeux environnementaux de notre territoire, ainsi qu'aux attentes que peuvent avoir les collectivités.

Cette évolution de notre organisation s'accompagne d'une baisse d'effectifs, opérée dans le cadre d'un dispositif de départs volontaires sous forme de rupture conventionnelle collective (RCC) sous le contrôle de la DIRECCTE. La pyramide des âges aidant, 90% des départs s'effectuent dans le cadre d'une fin de carrière (retraite immédiate ou Transition Fin de carrière).

## **1.3. Les services techniques et supports de la Société des Eaux de Marseille**

### **1.3.1. L'assistance technique**

L'assistance technique est réalisée par des équipes spécialisées en charge...



- ➔ De l'expertise des Réseaux, process et contrôles réglementaires : recherche de fuites et alignement de conduites, mise en place de dispositifs de sectorisation provisoire ou permanente du réseau, planification et suivi des contrôles réglementaires.
- ➔ D'un service Atelier mobilisable 24h/24 et 365 jours par an : une équipe de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie qui entretiennent, réparent et renouvellent les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et remplacent les canalisations des divers sites.

- Des méthodes et du renouvellement : définition des règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données patrimoniale et de la GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur), élaboration des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation.



- De la gestion des appareils de chloration : entretien et approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable.
- De la surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion : contrôle, diagnostic et suivi de l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

En complément du CDT, un service d'astreinte de proximité spécifique à chaque unité d'exploitation - composé d'un chef de sécurité, d'électromécaniciens, de techniciens chimistes et d'opérateurs - permet d'intervenir à tout moment et dans des délais très brefs sur les ouvrages.

En cas d'alarme, le CDT prévient le personnel de l'agence qui peut contrôler sur un poste déporté la validité des informations.

Dans le cas d'incident nécessitant un renfort de personnel ou une compétence spécifique, le chef de sécurité de l'agence contacte l'ingénieur de permanence. Celui-ci met en œuvre les moyens nécessaires afin de remédier rapidement à l'incident.

- De la Cartographie Numérique et le SIG (Système d'Information Géographique) : administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation, relève de l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG.
- De l'assistance aux maîtres d'ouvrage : conseil aux collectivités, maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation des ouvrages.

### 1.3.2. La Clientèle



Le Centre Service Clients est joignable par les clients du Groupe des Eaux de Marseille depuis le 0-969 39 40-50, un numéro Cristal (non surtaxé). Ses conseillers de clientèle traitent 1000 appels par jour environ en répondant



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

aux clients en un minimum de temps. Ils transmettent notamment leurs demandes aux services techniques qui dépêchent une équipe sur place en cas d'urgence ou conviennent d'un rendez-vous sur place avec le client dans le cadre d'une opération programmée.



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

**Chapitre 2**  
**Service de l'eau**  
**Forcalquier - Rapport annuel du délégataire**



## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Description générale du service

#### 1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

##### Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accueil du public se fait également à :

##### Antenne de FORCALQUIER

Traverse Beaudine

04301 FORCALQUIER

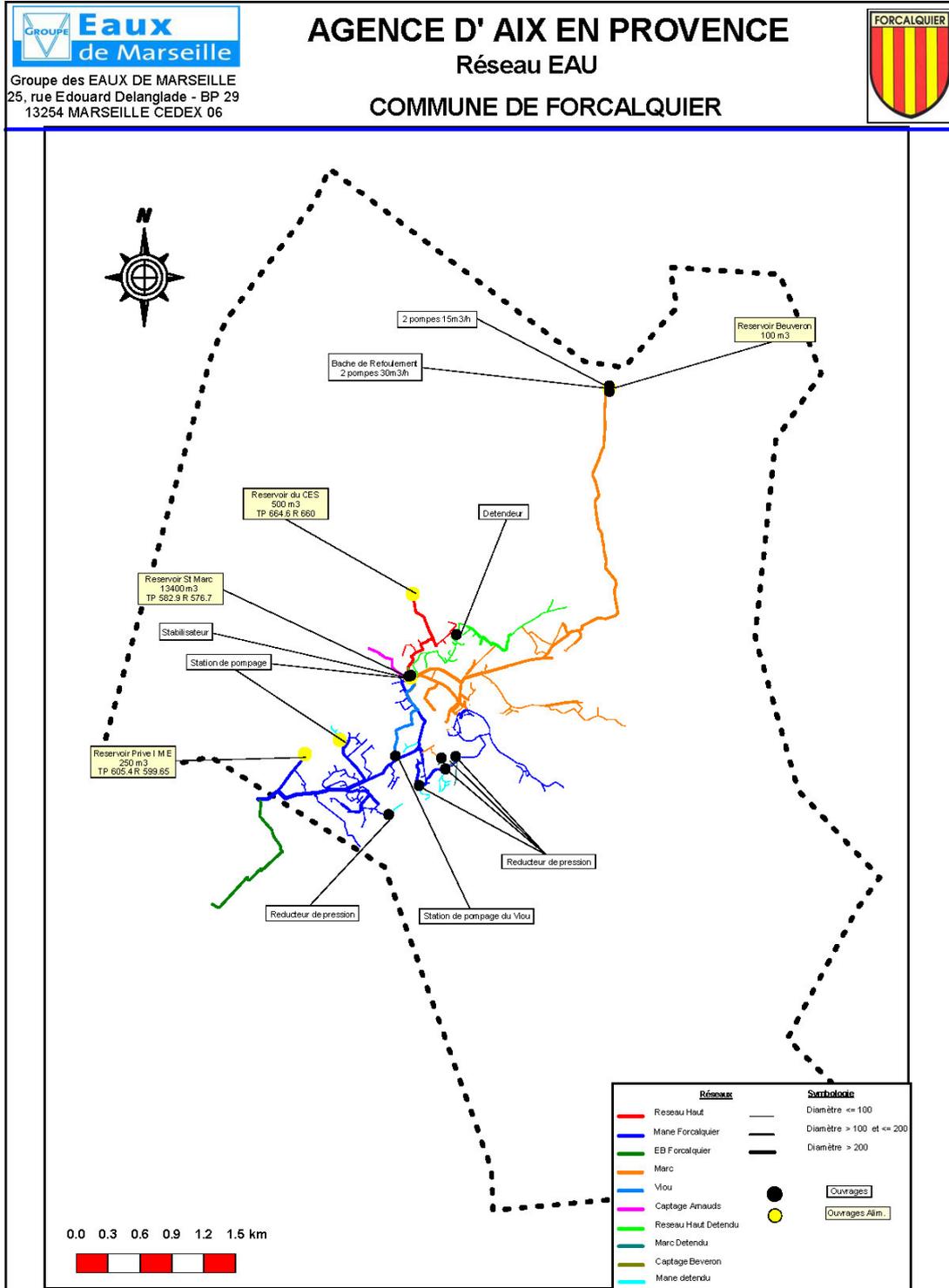
Elle est ouvert au public, le mardi et le vendredi, de 13h30 à 14h30.

#### 1.1.2. Données du service

Population légale 2021	Centre de production	Nombre de réservoirs	Réservoirs (m <sup>3</sup> )	Nombre pompes réseaux	Nombre abonnements	Longueur réseau (km)	Volumes distribués (m <sup>3</sup> )
5 209	SIAEP, Puits du Viou, Arnauds et Beuveron	2	13 900	5	2 655	49,749	426 922

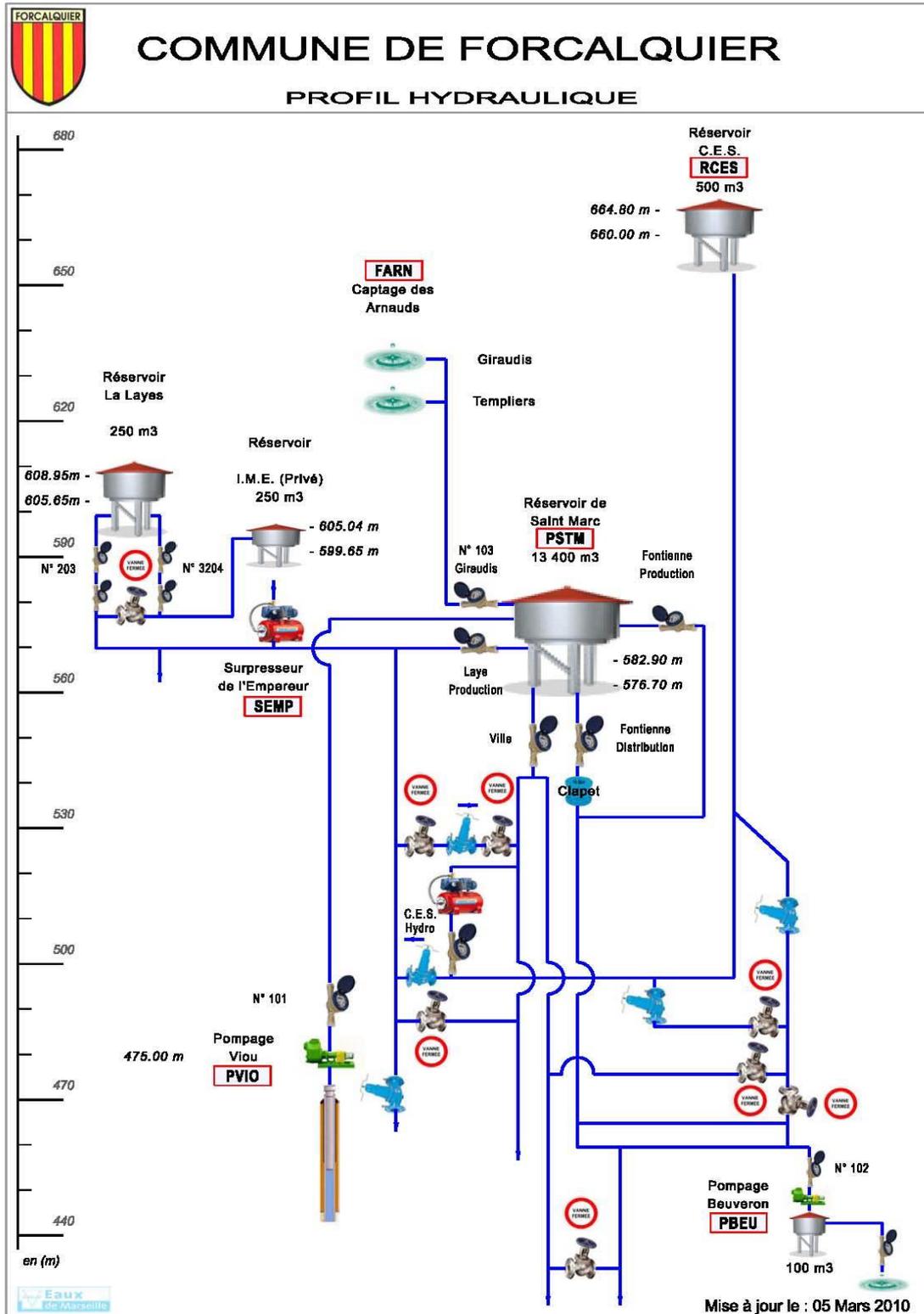


### 1.2. Plan du réseau





### 1.3. Profil hydraulique du service





## 1.4. Contexte contractuel

### 1.4.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

### 1.4.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion de service de production, de transport et de distribution de l'eau potable
Périmètre de l'affermage	Limites de territoire de la Collectivité
Prise d'effet	26/11/2011
Durée	12 ans
Date d'échéance	25/11/2023
Cocontractant	

### 1.4.3. Avenant

Description des avenants au contrat :

Avenant N° 1	
Date	27/08/2013
Objet	Lutte contre les gaspillages et l'allègement de la facture des ménages qui consomment peu. Cet avenant a instauré un tarif domestique à trois tranches progressives et un tarif irrigation d'agrément

### 1.4.4. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
Redevance d'occupation du domaine public	Délégataire

### 1.4.5. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### Inventaire des installations

A établir, dans un délai de trois mois et à annexer au contrat

### 1.4.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Origine de l'eau	L'eau provient des ouvrages de captage et de pompage existants et en appoint des ouvrages du SIAEP de Forcalquier - Mane
Achat d'eau en gros	Eau potable : convention entre SIAEP Forcalquier - Mane et la Collectivité

### 1.4.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Branchements	Font partie intégrante de l'affermage
Compteurs	Collectivité

### 1.4.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la responsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance : de responsabilité civile, de dommages aux biens et de présenter au co-traitant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.
------------------------	--

### 1.4.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

- Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
- Génie civil	Collectivité
- Conduites et accessoires	Délégataire
- Matériels électromécaniques	Délégataire
- Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
- Conduites et accessoires	Collectivité
- Matériels électromécaniques	Délégataire
- Branchements	Collectivité



Renforcement et extension du service	
- Réalisés par la collectivité	Assistance du délégataire
- Réalisés par des tiers	Contrôle du délégataire
- Connexion et mise en service des installations neuves	Prévu

#### 1.4.10. Régime financier

Cf. les chapitres **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

### 1.5. Engagement contractuel du délégataire

#### 1.5.1. Inventaire des installations

**Inventaire initial à remettre dans les 3 mois suivant le début du contrat.**

L'inventaire initial a été réalisé et remis à la commune lors de la réunion trimestrielle du mois de novembre 2012. La commune n'a formulé aucune remarque lors de la réunion trimestrielle suivante.

#### 1.5.2. Objectifs de rendement du réseau

**La moyenne du rendement du réseau, calculée sur 3 années consécutives, doit être au moins égale à 75%, dès la troisième année du contrat.**

En 2019, le rendement est de : 89,5%

En 2020, le rendement est de : 85,5%

En 2021, le rendement est de : 86,51%

**La moyenne sur les 3 dernières années : 87,1%**

Durant l'exercice, 6 kilomètres de réseaux ont été inspectés. 4 kilomètres par écoutes traditionnelles et 2 kilomètres par la pose de pré-localisateurs de fuites. Quatre recherches de fuites urgentes ont également été réalisées. Ces campagnes ont permis la localisation et la réparation de 6 fuites.

#### 1.5.3. Renouvellement des branchements plombs

**Le délégataire s'engage à renouveler l'ensemble des branchements en plomb connus sur 2012 et 2013.**

En 2012, 86 branchements ont été réalisés

En 2013, 50 branchements ont été réalisés

En 2014, 13 branchements ont été réalisés.

#### 1.5.4. La source des Arnauds

**Le délégataire s'engage à renouveler la canalisation d'amenée des eaux de la source des Arnauds au cours de l'année 2012.**



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

Les travaux ont démarré au cours de l'année 2012 et se sont achevés au printemps 2013. Plus de 67% des volumes mis en distribution proviennent des ressources locales (Captage des Arnauds, Beuveron et le Viou) en 2020.

## 1.6. Plan Vigipirate

Face à la menace terroriste, un nouveau plan Vigipirate a été approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016 et mis en application dès le 1er décembre 2016 avec la posture «Vigipirate Transition 2016-2017», appliquée jusqu'au 20 mars 2017. Depuis, plusieurs postures ont été prises en fonction des événements dont 5 en 2018, 2 en 2019, 3 en 2020 et 3 en 2021. La dernière date du 15 décembre 2021 et a maintenu l'ensemble du territoire au niveau «Sécurité renforcée – Risque attentat».

### **Le plan est composé de deux parties :**

- **Un document public «Faire face ensemble»** visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à leur expliquer les mesures de vigilance, de prévention et de protection à mettre en œuvre. Ce plan public donne également des conseils à la population et aux opérateurs pour qu'ils se préparent concrètement à réagir à une attaque terroriste. Il vise également à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.

Parmi les conseils, une attention particulière est également portée sur la cyber-vigilance.

- **Un document classifié** destiné aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant la totalité du plan et toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

**3 niveaux de vigilance** sont définis. L'objectif affiché est de mieux répondre aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.

*Evolution des niveaux entre les plans Vigipirate 2014 et 2016*

Niveaux du plan 2016	Type de mesures activées	Conditions d'applications
<b>Vigilance</b> 	Mesures du socle (116 mesures toujours actives).	Posture permanente de sécurité.
<b>Sécurité renforcée- risque Attentat</b> 	Mesures du socle + mesures Additionnelles (activation de mesures particulières, parmi les 194 mesures additionnelles, en complément des mesures du socle).	Correspond à une menace terroriste élevée, voire très élevée.
<b>Urgence attentat</b> 	Mesures du socle + mesures additionnelles + mesures exceptionnelles + alerte de la population.	Instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié mais non encore localisé. Ce niveau a vocation à n'être activé que le temps de la gestion de crise.

**Pour le domaine spécifique de l'eau**

Aucun changement notable n'est à signaler dans le domaine de l'eau concernant l'édition 2016 du plan Vigipirate, si ce n'est un renforcement de la vigilance sur certains points, et ce dès la prise d'effet de la nouvelle posture «Urgence Attentat#».

**Stratégie de sécurité**

La stratégie vise à protéger les services d'eau et à assurer le niveau de vigilance requis dans leur exploitation.

Le socle des mesures permanentes de vigilance s'appuie sur les réglementations en vigueur. Les exploitants sont tenus d'assurer de façon permanente la surveillance et la protection de leurs emprises, d'assurer leur autonomie de fonctionnement, de disposer de plans d'intervention, d'évaluer les besoins en eau, notamment les besoins prioritaires, de garantir les capacités d'intervention et de définir des programmes d'analyses.

En cas de menaces particulières, l'élévation du niveau de protection est assurée par des mesures de renforcement de la surveillance des installations et de leur fonctionnement, des programmes additionnels d'analyse et de contrôle de l'eau et des réactifs, éventuellement le remplissage maximum des réservoirs de stockage, la restriction ou l'interdiction d'usage, la distribution d'eau de substitution et l'arrêt de la distribution de l'eau du robinet.

**Recommandations au public**

- Signaler aux forces de l'ordre tout véhicule stationnant de manière anormale à proximité d'un site.
- Signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect à proximité d'un site.
- Signaler les cas d'accès libre ou d'effraction sur un site.
- Signaler toute anomalie dans la distribution et la qualité de l'eau distribuée.

**Recommandations de sécurité**

- Définir et mettre en place des périmètres de sécurité autour des points de captage d'eau.
- Sécuriser les installations et les points de captage d'eaux destinées à la consommation humaine.
- Mettre en place des dispositifs anti-retours sur canalisations, bornes et réservoirs.
- Restreindre autant que possible l'accès à certaines données sensibles concernant ces installations.
- Mettre en place des interconnexions de secours et prévoir un maillage des canalisations.
- Mettre en place un plan de secours électrique (groupe électrogène) en cas de défaillance du système électrique.
- Réaliser des exercices d'isolement de canalisations.

**Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle)**

Elles se déclinent selon les deux objectifs de sécurité du domaine de l'eau :

- Protéger les composants névralgiques des réseaux d'eau,
- Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau.

Objectifs	Mesures	Acteurs concernés	Type de mesure
<b>1.</b> Protéger les composants névralgiques des réseaux d'eau	Définir et mettre à jour le dispositif de surveillance et de protection des composants névralgiques des installations	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Assurer une surveillance continue 24h/24 des composants névralgiques	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Faire appel aux forces de l'ordre pour des opérations de surveillance des sites désignés	Force de l'ordre	additionnelle

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Objectifs	Mesures	Acteurs concernés	Type de mesure
2. Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau	Connaître l'autonomie de fonctionnement et s'assurer de la disponibilité de stocks suffisants de réactifs	Producteurs d'eau	socle
	Établir et mettre à jour l'évaluation des besoins en eau en fonction des usages et des besoins prioritaires de la population	Distributeurs d'eau	socle
	Recenser et informer les populations sensibles	Distributeurs d'eau	socle
	Établir, mettre à jour et tester les possibilités de secours, de substitution et d'interconnexion	Distributeurs d'eau	socle
	Organiser le dispositif de veille, d'alerte, d'astreinte, de permanence et de gestion de crise et maintenir le réseau de contacts avec les autorités	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Établir, mettre à jour et tester périodiquement les plans d'opération internes (POI), plans particulier d'intervention (PPI), plans particulier de protection (PPP) et plans de protection externes (PPE), garantir les capacités d'intervention	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Être en mesure de mettre en œuvre les consignes de sur-chloration dans les délais impartis	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Définir le programme d'analyses périodiques de l'eau	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	A chaque livraison, contrôler systématiquement la conformité des réactifs nécessaires au traitement de l'eau	Producteurs d'eau	socle
	Surveiller les points les plus vulnérables du réseau d'alimentation en eau	Distributeurs d'eau	socle
	Effectuer les études de vulnérabilité et des auto-diagnostics	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
2. Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau	Porter à la connaissance des autorités tout incident pouvant avoir des conséquences sur la santé publique	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Mettre en place une astreinte ou une permanence dans les laboratoires des exploitants et les laboratoires agréés en charge du contrôle sanitaire des eaux	Producteurs d'eau et laboratoires Biotox-Piratox	additionnelle
	Mettre en œuvre les consignes de sur-chloration en sortie de réservoir, voire en tous points des réseaux d'eau	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Renforcer le programme d'analyse en fonction de la menace	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Faire appel aux forces de l'ordre pour des opérations de surveillance des sites désignés	Forces de l'ordre	additionnelle
	Remplir au maximum les réservoirs de stockage de l'eau ; constituer des stocks d'eau potable de secours	Distributeurs d'eau	additionnelle
	Décider des consignes de restriction ou d'interdiction d'usage de la consommation d'eau ; en informer la population	Distributeurs d'eau	additionnelle
	Être en mesure de distribuer de l'eau de substitution (eau embouteillée, citernes, dispositifs mobiles...)	Distributeurs d'eau	additionnelle
	En cas de nécessité, arrêter la distribution de l'eau du robinet	Distributeurs d'eau	additionnelle

### **- Spécificités des postures 2021**

L'année 2021 a débuté dans la posture «Automne Hiver 2020 – Printemps 2021» avec un niveau d'alerte «Sécurité renforcée – Risque attentat». Cette posture VIGIPIRATE a été activée à compter du 26 octobre 2020. L'année 2020 s'était ensuite terminée dans la posture «Attentat de Nice» activée le 29 octobre 2020, avec un niveau d'alerte «Urgence Attentat», abaissée le 6 mars 2021. La posture «Automne Hiver 2020 – Printemps 2021» a ensuite laissé la place à la posture «Eté Automne 2021» le 19 juin 2021 avec le même niveau d'alerte «Sécurité renforcée – Risque attentat».

L'année 2021 s'est terminée dans la posture «Automne Hiver 2021 – Printemps 2022», toujours au niveau d'alerte «Sécurité renforcée – Risque attentat», activée le 15 décembre 2021.

En substance, les recommandations de cette posture :

- ➔ Zone ouverte au public : Renforcer la surveillance et le contrôle,
- ➔ Signaler toute transaction suspecte, vol ou disparition de matières et tout indice d'événement NRBC-E (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosif), tenir à jour les inventaires des stocks de matières dangereuses,
- ➔ Réseaux d'eau : être en mesure de mettre en œuvre les consignes de sur-chloration dans les délais impartis,
- ➔ Evaluation de la menace CYBER, notamment avec le télétravail en rappelant l'importance d'une mesure.

Ces documents visent à adapter le plan aux événements spécifiques attendus sur la période. Pour le domaine spécifique de l'eau, mesure additionnelle n'a été activée.

### **- Les principales dispositions mises en œuvre**

- ➔ Contrôle des accès, protection des installations, lutte contre le vol

La plupart des sites d'exploitation sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24H/24 et 7j/7. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance.

Ces mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti-intrusion, pour contrôler les accès, clôtures, et le fonctionnement des alarmes.

- ➔ Disponibilité des stocks de chlore

La quantité de chlore de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion afin de toujours anticiper la livraison de produit. Le transport et la livraison des bouteilles de chlore sont assurés jusqu'aux sites par nos équipes afin de ne dépendre d'aucun fournisseur. La quantité de chlore disponible (bouteilles et cylindres) sur le lieu de stockage garantit une autonomie de traitement d'environ 3 semaines (environ 13T stockées pour le Groupe SEM).

- ➔ Disponibilité des stocks de produits coagulants

Tout comme le chlore, la quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tous les sites peuvent être réapprovisionnés en interne grâce à la mise en place d'une unité de stockage et de reconditionnement.

- ➔ Consignes de sur-chloration



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

Les consignes de sur-chloration qui visent à maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/l en sortie des réservoirs et 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution étaient déjà appliquées.

Le taux de chlore est suivi en temps réel via la télégestion en sortie de chaque centre de production. Il est également mesuré en sortie des réservoirs lors des tournées effectuées sur les sites.

## 2. Description du patrimoine

### 2.1. Ressource

#### 2.1.1. Description des ressources

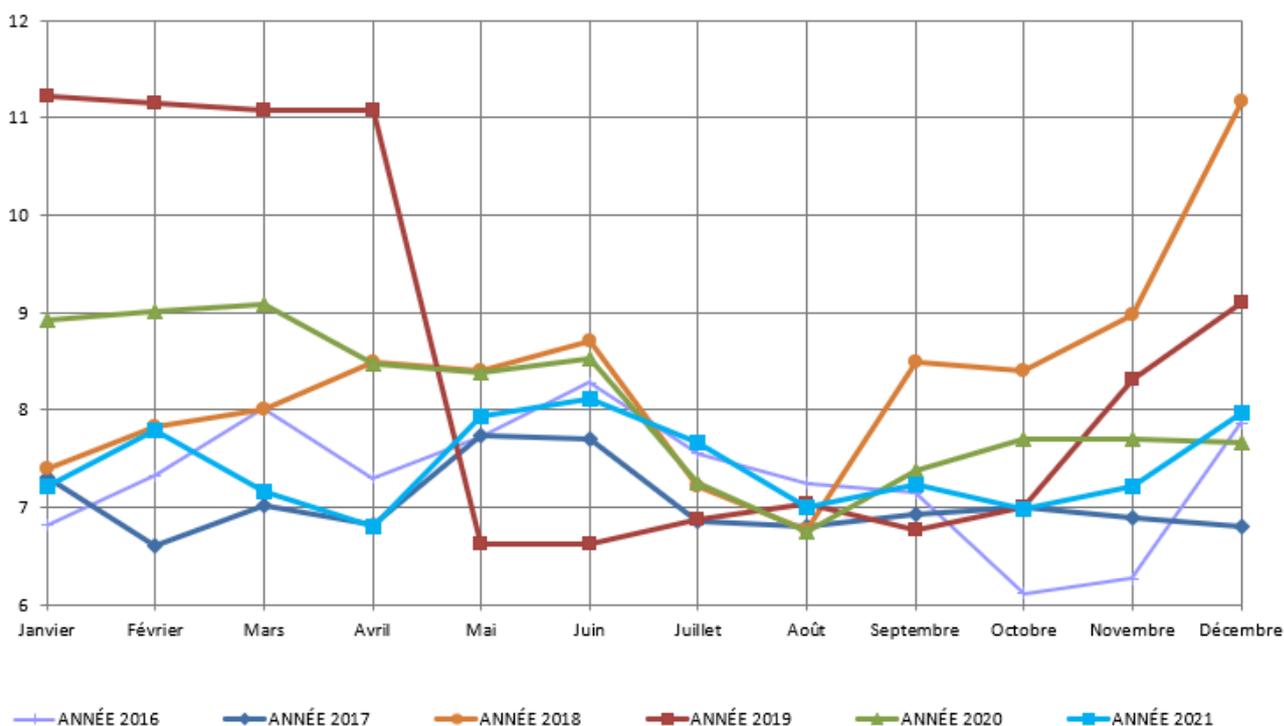
La commune de FORCALQUIER est alimentée en eau par des ressources communales :

- ➔ Source du BEUVERON
- ➔ Captage des ARNAUDS
- ➔ Puits du Viou

et par le Barrage de la LAYE.

### 2.2. Niveaux de forages

**Niveau dynamique Exhaures des PRESIDENTS  
(hauteur au dessus de la pompe en mètres)**



En 2021, le niveau de la nappe a suivi la tendance des années précédentes. Il n'y a pas de risques à ce jour concernant son évolution.



## 2.3. Patrimoine communal : station de traitement

### 2.3.1. Alimentation

L'alimentation en eau potable de la Commune de Forcalquier est assurée grâce à des ressources locales et au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (S.I.A.E.P.) Mane-Forcalquier (Réserve de la LAYE). Les ressources locales sont : Le Puits du VIOU, la source des ARNAUDS et la source du BEUVERON.

### 2.3.2. Réglementation

La production et le contrôle de l'eau potable sont assujettis au décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

- L'eau produite aura notamment une turbidité inférieure à 1 ntu et une teneur en fer inférieure à 0,2 mg/l.
- Elle sera bien évidemment bactériologiquement potable.

C'est l'Agence Régionale de Santé PACA qui assure les contrôles réglementaires. Dans le cadre de l'autosurveillance, une partie de ces contrôles est effectuée par le laboratoire interne de la Société des Eaux de Marseille

### 2.3.3. Processus

La filière de traitement est constituée de :

- La source du Beuveron liée à la bêche de reprise de Beveron. La station de Beuveron permet ensuite l'injection de l'eau dans le réseau après chloration
- Le captage des Arnauds (composé de 2 sources : Les Giraudis, Les Templiers). Il alimente gravitairement le réservoir de St Marc au niveau duquel l'eau reçoit une stérilisation par chlore gazeux.
- Le puits du Viou qui alimente également grâce à une pompe immergée le réservoir de St Marc. La chloration, par chlore gazeux, s'effectue directement dans le puits.
- Le Syndicat Intercommunal Mane-Forcalquier permet le complément en eau pendant la période estivale. L'eau est traitée grâce à une station de filtration d'un débit de 30 l/s. L'eau du Syndicat est issue de la Retenue de Laye.

## 2.4. Evolution des stations de traitement

### 2.4.1. Evolutions de la station de traitement

La station de traitement n'a pas subi d'évolution cette année.

## 2.5. Patrimoine communal : réseau

### 2.5.1. Etages - réservoirs

Le réseau de distribution de la commune est constitué de 2 étages:

#### Etage bas :

Un étage gravitaire bas alimenté par le réservoir de Saint Marc. Il dessert essentiellement le centre ville.



→ Saint Marc : Cote radier 576,70 m NGF

→ Etage bas - Capacité : 13 400 m<sup>3</sup>

**Il est à noter que la commune a engagé en 2021 les études permettant de créer un nouveau réservoir d'un volume total de 3 500 m<sup>3</sup> (2 cuves) et d'abandonner celui de Saint Marc (vétuste).**

### Etage haut :

Un étage surpressé haut alimenté également par le réservoir de Saint Marc, grâce à un pompage. Il dessert le quartier de Saint Marc ainsi que le C.E.S. et son réservoir en extrémité, mais également, à l'aide d'un détendeur, les lotissements en contrebas de la Bombardière : La Louette, Le Chasséou. Le lotissement de l'Empereur, situé à une cote NGF élevée, est alimenté, lui, grâce à un surpresseur.

→ C.E.S. : Cote radier 660 m NGF

→ Etage haut - Capacité : 500 m<sup>3</sup>

Extension du réseau Chemin des Chambarels.

### 2.5.2. Stations de pompage

**Source de Beuveron** - 2 pompes : 15 m<sup>3</sup>/h (dont une en secours)

**Station de Pompage de Beuveron** - 2 pompes : 30 m<sup>3</sup>/h (dont une en secours)

**Puits du Viou** - 1 pompe débit variable : 28 à 36 m<sup>3</sup>/h, suivant la hauteur de la nappe

**Station de pompage de Saint Marc** - 2 pompes : 60 m<sup>3</sup>/h (dont une en secours)

**Surpresseur de l'Empereur** - 2 pompes : 10 m<sup>3</sup>/h (dont une en secours)

### 2.5.3. Dispositifs d'automatisme

Le fonctionnement des installations est contrôlé par des équipements de télégestion reliés au centre de supervision général de la Société des Eaux de Marseille à Marseille par l'intermédiaire d'un appareil de télégestion situé sur le pompage de Saint Marc, sur le pompage de Beuveron, sur le forage du Viou et sur le surpresseur de l'Empereur. Il est ainsi possible de connaître à chaque instant :

- les paramétrages de fonctionnement des équipements électromécaniques,
- les valeurs d'index des compteurs de production,
- le niveau de l'eau dans les différents réservoirs de Saint Marc et du CES,
- le niveau de l'eau dans le forage du Viou.

## 2.6. Evolution du réseau

### 2.6.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation - branchements

**En 2021, aucun travaux n'a été réalisé sur le réseau d'eau potable**



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

Durant l'année, 5 branchements nouveaux particuliers ont été réalisés.

## 2.6.2. Evolution de la longueur des réseaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2020	Posé en 2021(m)	Déposé en 2021(m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2021
20	0.00	0.00			0.00
25	284.98	0.00			284.98
30	8.29	0.00			8.29
32	491.65	0.00			491.65
40	581.55	0.00			581.55
50	4 231.80	0.00			4 231.80
51	23.16	0.00			23.16
53	93.96	0.00			93.96
60	6 125.69	0.00			6 125.69
63	1 137.30	0.00			1 137.30
75	320.88	0.00			320.88
80	2 030.25	0.00			2 030.25
90	318.08	0.00			318.08
100	13 747.87	0.00			13 747.87
110	2 323.64	0.00			2 323.64
125	5 472.48	0.00			5 472.48
130	71.10	0.00			71.10
135	1 098.95	0.00			1 098.95
150	6 609.44	0.00			6 609.44
160	437.36	0.00			437.36
200	3 066.68	0.00			3 066.68
250	1 158.18	0.00			1 158.18
0	116.07	0.00			116.07
	49 749.34	0.00	0.00	0.00	49 749.34



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 2.6.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leur diamètre

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Béton (m)	Poly. (m)	Divers (m)	Total par diamètre
20		0.00				0.00
25		162.44		122.54		284.98
30	8.29	0.00				8.29
32				491.65	0.00	491.65
40	390.87	121.42		69.27		581.55
50	90.01	45.46		4 096.33		4 231.80
51				23.16		23.16
53				93.96		93.96
60	5 466.83	126.18	532.68	0.00		6 125.69
63				1 137.30		1 137.30
75				320.88		320.88
80	1 621.74	36.57	219.99	151.96		2 030.25
90				318.08		318.08
100	13 691.01	35.04		21.81		13 747.87
110	116.99			2 206.65		2 323.64
125	3 465.49	974.30	828.51	204.19		5 472.48
130	71.10					71.10
135	1 098.95					1 098.95
150	6 609.44				0.00	6 609.44
160	9.95			427.41		437.36
200	453.05		2 499.84	113.78		3 066.68
250	75.82		1 082.35			1 158.18
0	116.07					116.07
	33 285.61	1 501.41	5 163.37	9 798.97	0.00	49 749.36

#### 2.6.4. Evolution de la longueur des branchements en service

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

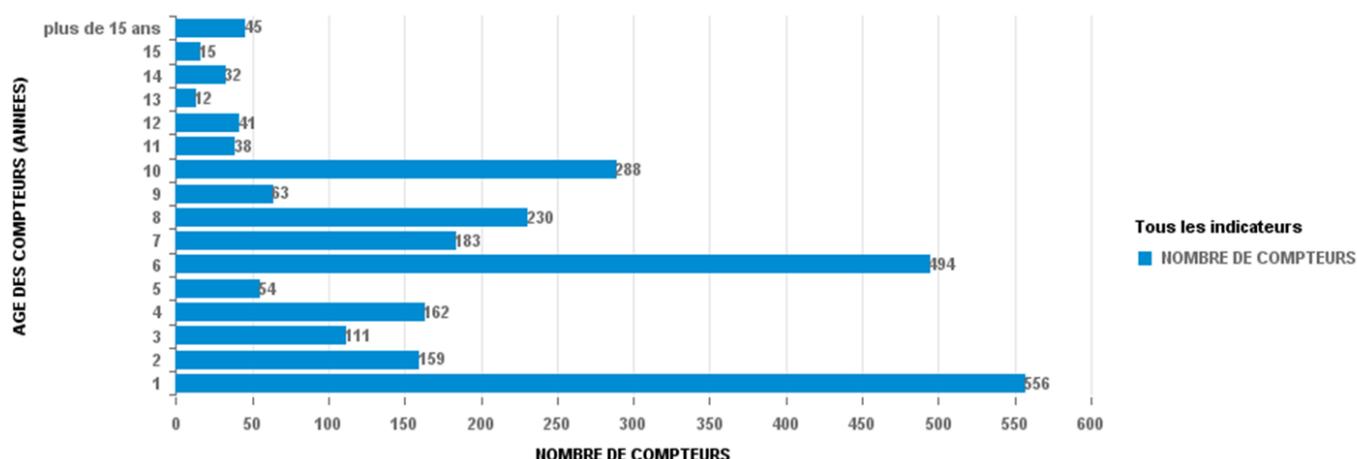
	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2020	11.281
Evolution 2021	0.025
Situation au 31.12.2021	11.306

#### 2.6.5. Evolution du parc compteur

Dans le cadre de l'amélioration de nos bases de données et de nos outils, le suivi du parc compteur a été réactualisé sur les compteurs en service au 31/12/2021.

ø (mm)	SITUATION AU 31/12/2020			SITUATION AU 31/12/2021		
	Abt.Part.	Abt.Mun.	Total	Abt.Part.	Abt.Mun.	Total
12	12	2	14			
15	2 388	25	2 413	2 315	25	2 340
20	70	10	80	70	10	80
30	31	7	38	31	7	38
40	7	5	12	4	5	9
60	11	1	12	10	1	11
80	3		3	3		3
100	2		2	2		2
Total	2 524	50	2 574	2 435	48	2 483

#### 2.6.6. Pyramide des âges compteur





## 2.7. Renouvellement des équipements

### 2.7.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

#### Renouvellement Patrimonial

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux
STAP DE BEUVERON	202100452	DEBITMETRE CL2	1 166
STAP DE BEUVERON	202100453	COMPTEUR EAU MOTRICE CL2	284
STAP DE BEUVERON	202100454	DETENDEUR EAU MOTRICE CL2	427

#### Renouvellement Fonctionnel

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux
COMPT FORCALQUIER	202100457	TELETRANSMETTEUR	967
STAP DE BEUVERON	202100459	DISJONCTEUR POTEAU	2 339
STAP DU VIOU	202100460	MESURE NIVEAU NAPPE	460
STAS LOT EMPEREUR	202100455	CHAUFFAGE	487
STAS LOT EMPEREUR	202100456	BALLON ANTI BELIER	1 140

#### Renouvellement Prévisionnel Fonctionnel

<b>2022</b>
8 125 €

#### Renouvellement Prévisionnel Patrimonial

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	2022
STAP SAINT MARC	201302851	DETECTEUR DE FUITE	2 004



## 2.8. Synthèse du renouvellement

### 2.8.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RE-NOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX
2012	7	24 122
2013	2	6 524
2014	6	10 069
2015	2	1 400
2016	1	840
2017	8	7 082
2018	7	12 649
2019	2	1 022
2020	1	672
2021	5	5 393
Somme :	41	69 773

### 2.8.2. Renouvellement patrimonial

ANNEE RE-NOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX
2012	5	3 760
2013	7	6 528
2014	2	37 744
2015	12	19 026
2016	3	7 880
2017	5	3 132
2018	1	5 500
2020	5	5 749
2021	3	1 877
Somme :	43	91 196



## 2.9. Indicateurs de performance

### 2.9.1. Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM ( les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2021
<b>A - Plan des réseaux (15 points)</b>	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
<b>B - Inventaire des Réseaux (30 points)</b>	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10

Désignation	Nb de Point 2021
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	10
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	110

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	B
--------------------------	---

#### 2.9.1.1. Taux de connaissance du patrimoine reseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
100,00%	99,89%

#### 2.9.2. Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement est à la charge de la Collectivité.



## 3. Événements marquants de l'exploitation

### 3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

#### 3.1.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

##### 3.1.1.1. Remarques de l'inspection du travail

Au cours de l'année 2021, l'Inspecteur du Travail des Armées a adressé 2 courriers à la SEM suite à un accident du travail sur le site de quartier Vienot, 1er régiment étranger, à Aubagne.

La Société des Eaux de Marseille n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

##### 3.1.1.2. Accidents du travail

En 2021, 8 accidents du travail avec arrêt et 7 accidents du travail sans arrêt sont à déplorer sur le territoire de la SEM.

### 3.2. La vie du service

#### 3.2.1. Stations

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
05/01/2021	POMPAGE DU BEUVERON	Maintenance annuelle des instrumentations (turbidimètres, analyseurs de chlore...)
05/01/2021	POMPAGE SAINT MARC	Maintenance annuelle des instrumentations (turbidimètres, analyseurs de chlore...)
02/02/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
09/02/2021	POMPAGE DU VIOU	Livraison bouteilles de chlore
10/03/2021	POMPAGE DU VIOU	Maintenance poste à chlore
10/03/2021	POMPAGE SAINT MARC	Test détecteur de fuite chlore
10/03/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
01/04/2021	POMPAGE DU BEUVERON	Nettoyage réservoir 10 m3
01/04/2021	POMPAGE DU BEUVERON	Nettoyage réservoir 100 m3
28/04/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
28/04/2021	POMPAGE DU VIOU	Maintenance annuelle des instrumentations (turbidimètres, analyseurs de chlore...)
10/06/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
10/06/2021	POMPAGE DU BEUVERON	Livraison bouteilles de chlore
13/07/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
11/08/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
25/08/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
08/09/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
09/09/2021	POMPAGE SAINT MARC	Maintenance poste à chlore
20/10/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
27/10/2021	RESERVOIR CES	Nettoyage réservoir
05/11/2021	POMPAGE SAINT MARC	Livraison bouteilles de chlore
05/11/2021	POMPAGE DU VIOU	Livraison bouteilles de chlore
05/11/2021	POMPAGE DU BEUVERON	Maintenance poste à chlore
22/12/2021	SURPRESSEUR DU LOT EMPEREUR	Maintenance annuelle des instrumentations (turbidimètres, analyseurs de chlore...)
31/12/2021	TOUS SITES	Réalisation des contrôles réglementaires, électricité, levage, pression par SOCOTEC
31/12/2021	TOUS SITES	Maintenance des groupes de pompage
31/12/2021	TOUS SITES	Maintenance annuelle des instrumentations (turbidimètres, analyseurs de chlore...)
31/12/2021	TOUS SITES	Levée des anomalies de type P0 et P1 suite au diagnostic des machines tournantes réalisé en 2020
31/12/2021	TOUS SITES	Réalisation d'une tournée mensuelle Vigipirate afin de contrôler l'ensemble des accès à l'eau, alarmes intrusion, taux de chlore dans les réservoirs

### 3.2.2. Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
07/01/2021	1 AVENUE DE LA PAIX	Réparation fuite canalisation
14/01/2021	1 ROUTE SIGONCE	Réparation fuite canalisation
15/01/2021	1 RUE MARCEL PAGNOL	Réparation fuite canalisation
27/01/2021	1 RUE CHOURAN	Réparation fuite canalisation
04/02/2021	1 RUE DES PINS	Réparation fuite canalisation
06/04/2021	6 CHEMIN DES HYBOURGUES	Réparation fuite canalisation
07/06/2021	2 RUE MARCEL PAGNOL	Réparation fuite canalisation
23/08/2021	2 ROUTE SIGONCE	Réparation fuite canalisation
26/08/2021	1 RUE DU COLLEGE	Réparation fuite canalisation
15/09/2021	1 BOULEVARD BOUCHE	Réparation fuite canalisation



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
17/09/2021	1 CASERNE DES POMPIERS	Réparation fuite canalisation
13/10/2021	1 AVENUE DE FONTAURIS	Réparation fuite canalisation
08/11/2021	1 STATION DE POMPAGE DU VIOU	Réparation fuite canalisation
30/11/2021	1 AVENUE DES MARRONNIERS	Réparation fuite canalisation
14/12/2021	1 AVENUE MARCEL ANDRE	Réparation fuite canalisation

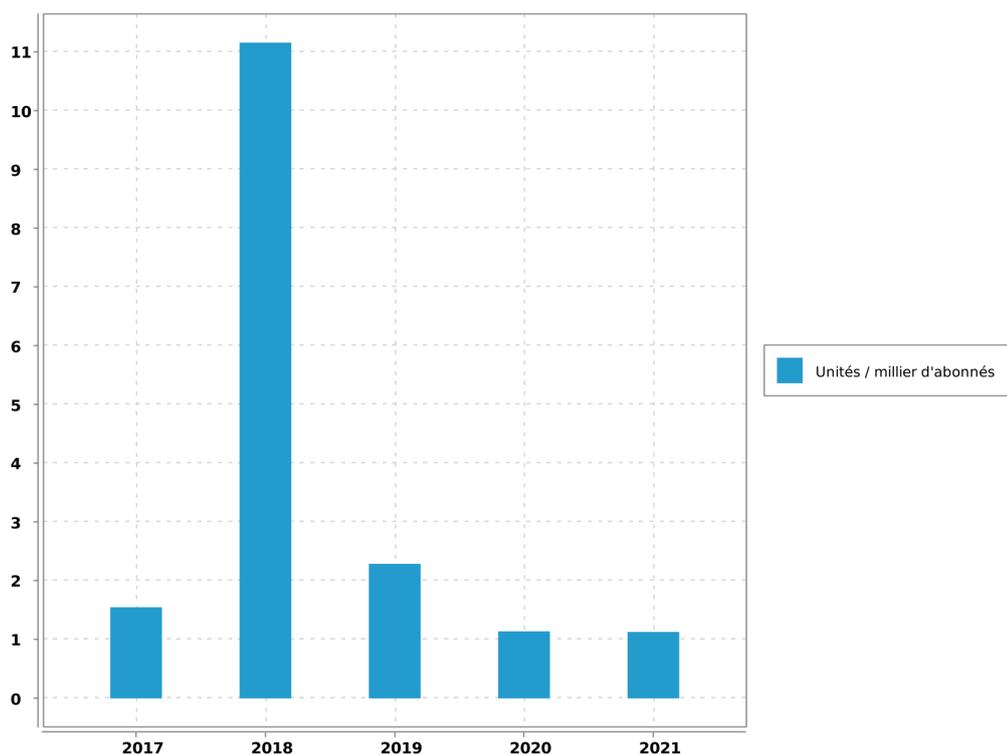
### 3.3. Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

VP 020 : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 020	4	29	6	3	3
VP 056	2 575	2 599	2 615	2 634	2 655
Résultat	1.55	11.16	2.29	1.14	1.13



#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

A



## 4. Bilan hydraulique

### 4.1. Chiffres clé de l'exploitation

#### 4.1.1. Données issues de la relève

Période de relève	du 04 septembre 2020 au 6 septembre 2021	
Durée moyenne de la relève	367	jours

#### 4.1.2. Calcul rendement du réseau

Libellé	Valeur	Unité
Longueur du réseau de desserte hors brt	49.749	km
Rendement du réseau de distribution	86.51	%
Indice Linéaire de pertes en réseau	3.07	m <sup>3</sup> /j/km

#### 4.1.3. Caractéristiques du réseau

Nombre de fuites réparées		
sur canalisations	15	
sur branchements	6	
sur appareils publics	0	
Nombre total de fuites réparées	21	
Opérations sur compteurs		
Concessions nouvelles	21	
Renouvellements pour vétusté	511	
Remplacements pour autres motifs	11	
Déposes (résiliations)	2	

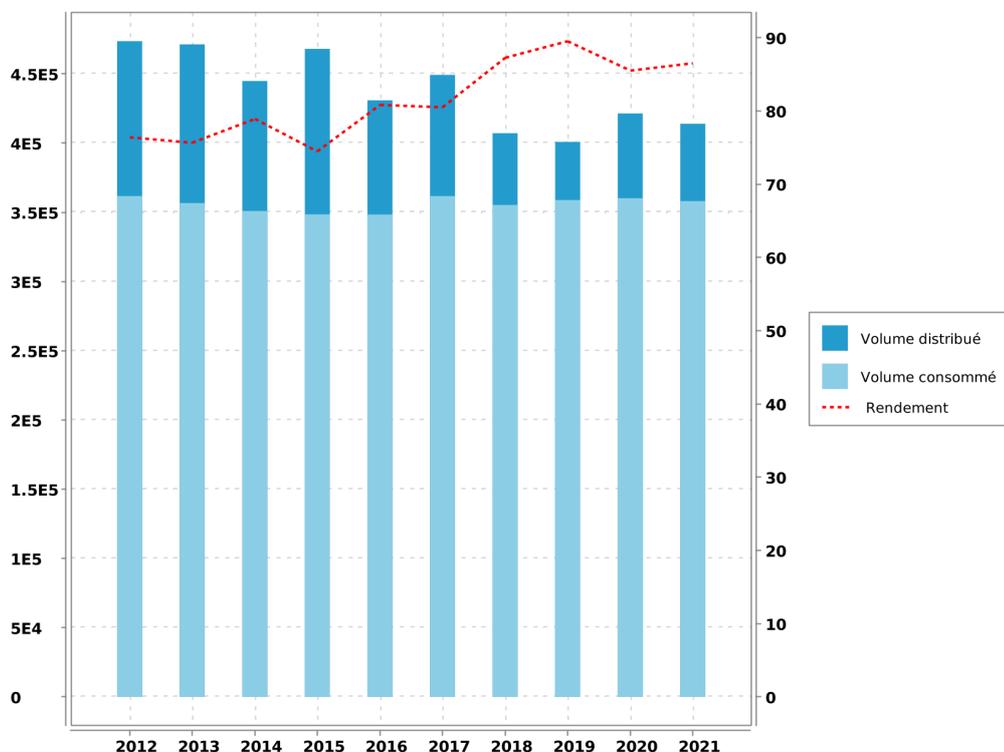
#### 4.1.4. Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)		
Volume acheté ou prélevé (P)	426 922	m <sup>3</sup>
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0	m <sup>3</sup>
Volume distribué (P-P1)	426 922	m <sup>3</sup>
Analyse de la distribution		
Semaine maxi (S31)	12 796	m <sup>3</sup>
Semaine mini (S40)	4 986	m <sup>3</sup>
Jour maxi estimé	1 828	m <sup>3</sup>
Capacité de stockage	13 900	m <sup>3</sup>
Autonomie de distribution	182	h

## 4.2. Volumes distribués et consommés

### 4.2.1. Evolution de la consommation

Évolution sur 10 ans des volumes distribués et consommés en m<sup>3</sup>/an :





## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

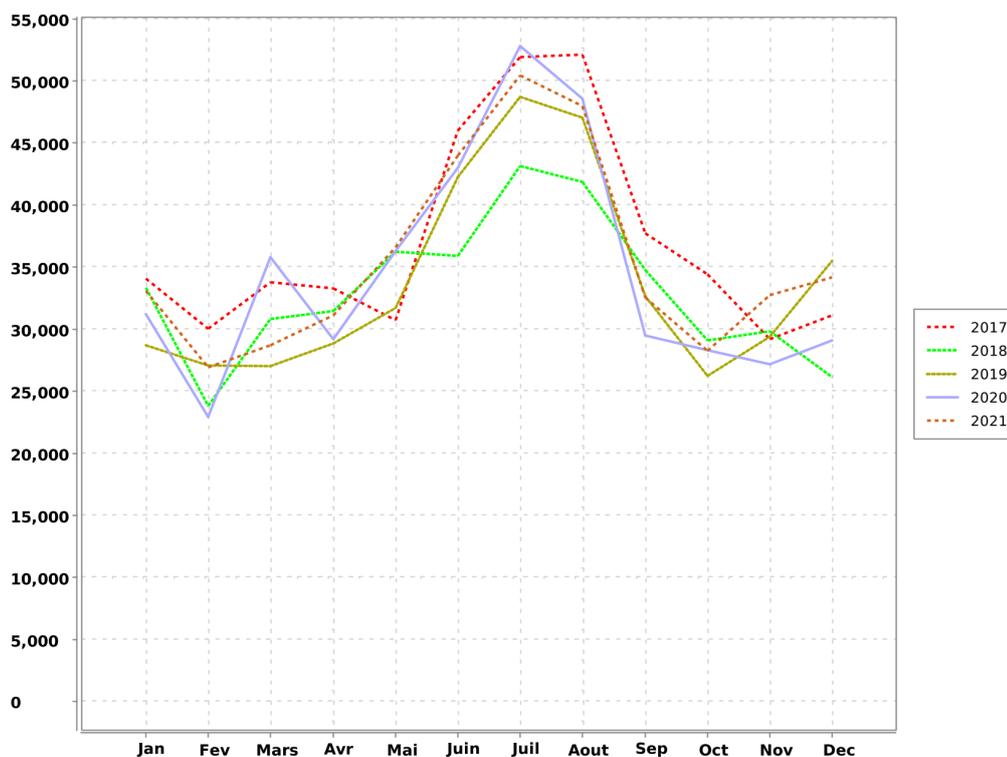
### 4.2.2. Volumes mensuels distribués

Récapitulation du volume mensuel distribué pendant l'année civile et sur la période de relève en fonction de l'origine de l'eau :

Mois	Captage des Arnauds	Source du Beuveron	Source du Viou	Achat d'eau SIAEP Mane / Forcalquier (La Laye)	Total Année Civile	Total Année de Relève
SEPTEMBRE						26 619 m <sup>3</sup>
OCTOBRE						28 291 m <sup>3</sup>
NOVEMBRE						27 178 m <sup>3</sup>
DECEMBRE						29 092 m <sup>3</sup>
JANVIER	4 895 m <sup>3</sup>	2 569 m <sup>3</sup>	10 413 m <sup>3</sup>	15 217 m <sup>3</sup>	33 094 m <sup>3</sup>	33 094 m <sup>3</sup>
FEVRIER	10 423 m <sup>3</sup>	693 m <sup>3</sup>	12 191 m <sup>3</sup>	3 638 m <sup>3</sup>	26 945 m <sup>3</sup>	26 944 m <sup>3</sup>
MARS	5 119 m <sup>3</sup>	2 788 m <sup>3</sup>	9 097 m <sup>3</sup>	11 964 m <sup>3</sup>	28 968 m <sup>3</sup>	28 968 m <sup>3</sup>
AVRIL	9 828 m <sup>3</sup>	2 005 m <sup>3</sup>	8 870 m <sup>3</sup>	10 426 m <sup>3</sup>	31 129 m <sup>3</sup>	31 128 m <sup>3</sup>
MAI	32 020 m <sup>3</sup>		4 554 m <sup>3</sup>	7 m <sup>3</sup>	36 581 m <sup>3</sup>	36 581 m <sup>3</sup>
JUIN	13 250 m <sup>3</sup>	2 593 m <sup>3</sup>	15 427 m <sup>3</sup>	12 740 m <sup>3</sup>	44 010 m <sup>3</sup>	44 010 m <sup>3</sup>
JUILLET	5 517 m <sup>3</sup>	2 186 m <sup>3</sup>	5 188 m <sup>3</sup>	37 534 m <sup>3</sup>	50 425 m <sup>3</sup>	50 425 m <sup>3</sup>
AOUT	3 130 m <sup>3</sup>	158 m <sup>3</sup>	870 m <sup>3</sup>	43 805 m <sup>3</sup>	47 963 m <sup>3</sup>	47 963 m <sup>3</sup>
SEPTEMBRE	2 677 m <sup>3</sup>	1 838 m <sup>3</sup>	317 m <sup>3</sup>	27 737 m <sup>3</sup>	32 569 m <sup>3</sup>	5 909 m <sup>3</sup>
OCTOBRE	4 466 m <sup>3</sup>	2 732 m <sup>3</sup>	6 589 m <sup>3</sup>	14 499 m <sup>3</sup>	28 286 m <sup>3</sup>	
NOVEMBRE	4 836 m <sup>3</sup>	2 595 m <sup>3</sup>	11 275 m <sup>3</sup>	14 048 m <sup>3</sup>	32 754 m <sup>3</sup>	
DECEMBRE	16 122 m <sup>3</sup>	1 654 m <sup>3</sup>	11 326 m <sup>3</sup>	5 096 m <sup>3</sup>	34 198 m <sup>3</sup>	
TOTAL	112 283 m <sup>3</sup>	21 811 m <sup>3</sup>	96 117 m <sup>3</sup>	196 711 m <sup>3</sup>	426 922 m <sup>3</sup>	416 202 m <sup>3</sup>
MOYENNE	26,30%	5,11%	22,51%	46,08%	1 170 m <sup>3</sup> /j	
					13,54 l/s	

### 4.2.3. Historique des volumes mensuels distribués

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels distribués en m<sup>3</sup>/mois :





### 4.3. Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

$$\left[ \frac{(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros})}{(V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros})} \right] \times 100 \left[ \frac{(V1+V2+V3+V4)}{(V5+V6)} \right] \times 100$$
  

$$V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} = V \text{ mis en distribution} + V \text{ vendu en gros}$$
  

$$V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$$

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

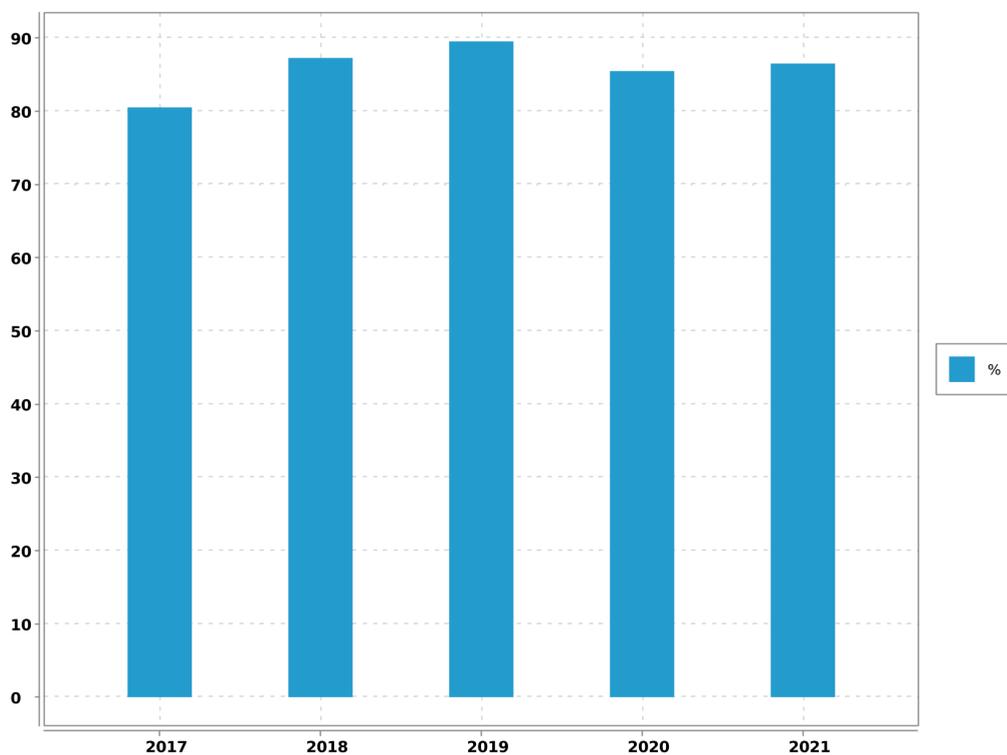
VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 063	326 443	315 278	329 040	330 481	328 156
VP 201				10	16
VP 221	5 556	5 556	5 556	5 556	5 556
VP 220	29 732	34 464	24 233	24 117	24 375
VP 061					0
VP 059	284 281	255 497	269 246	306 332	198 236
VP 060	164 949	151 636	131 579	115 072	215 697
Résultat	80.52	87.27	89.52	85.47	86.51



### Note

Le calcul des eaux de service se décompose de la manière suivante:

- eau de service des surpresseurs : 360 m<sup>3</sup>
- Volumes de lavage des réservoirs : 283 m<sup>3</sup>
- Eau de service des analyseurs : 2800 m<sup>3</sup>
- Purges sur le réseau : 432 m<sup>3</sup>
- Autres : 17593 m<sup>3</sup>
- Essais PI et BI : 1820 m<sup>3</sup>
- Arrêts d'eau et travaux : 87 m<sup>3</sup>
- Manoeuvre incendie (caserne) : 1000 m<sup>3</sup>



#### 4.4. Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$   
 $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 061 : Volume eau vendus en gros

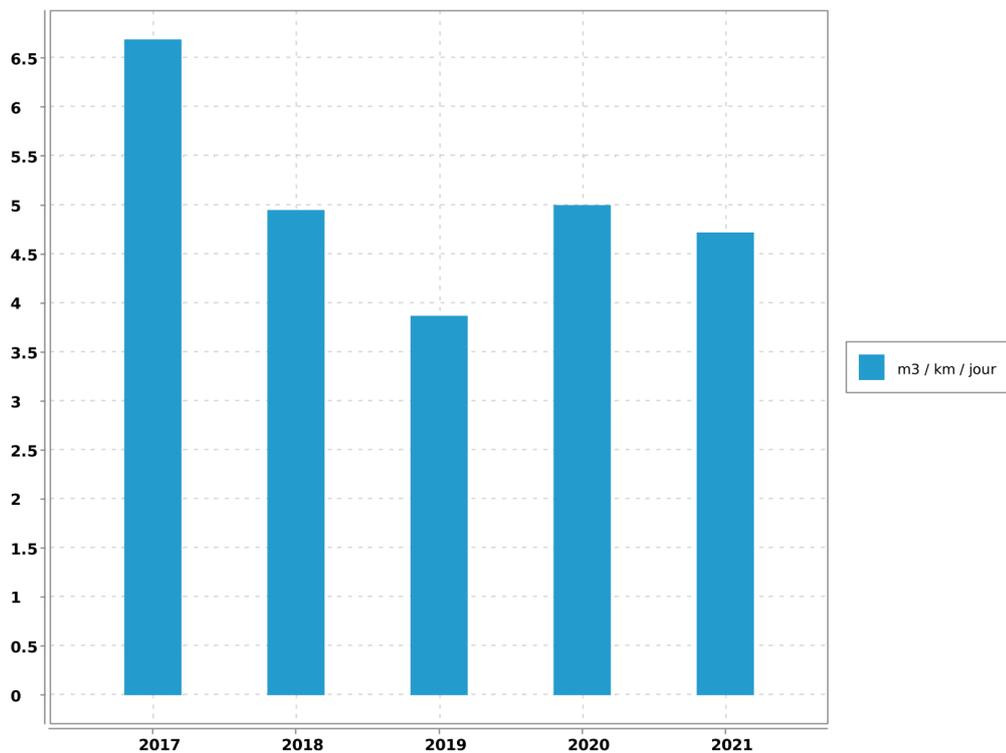
VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 063	326 443	315 278	329 040	330 481	328 156
VP 201				10	16
VP 061					0
VP 059	284 281	255 497	269 246	306 332	198 236
VP 060	164 949	151 636	131 579	115 072	215 697
VP 077	50.318	50.874	50.816	49.708	49.749
Nbre de jour	365	365	365	366	365
Résultat	6.69	4.95	3.87	5	4.72





#### 4.5. Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$   $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$   $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

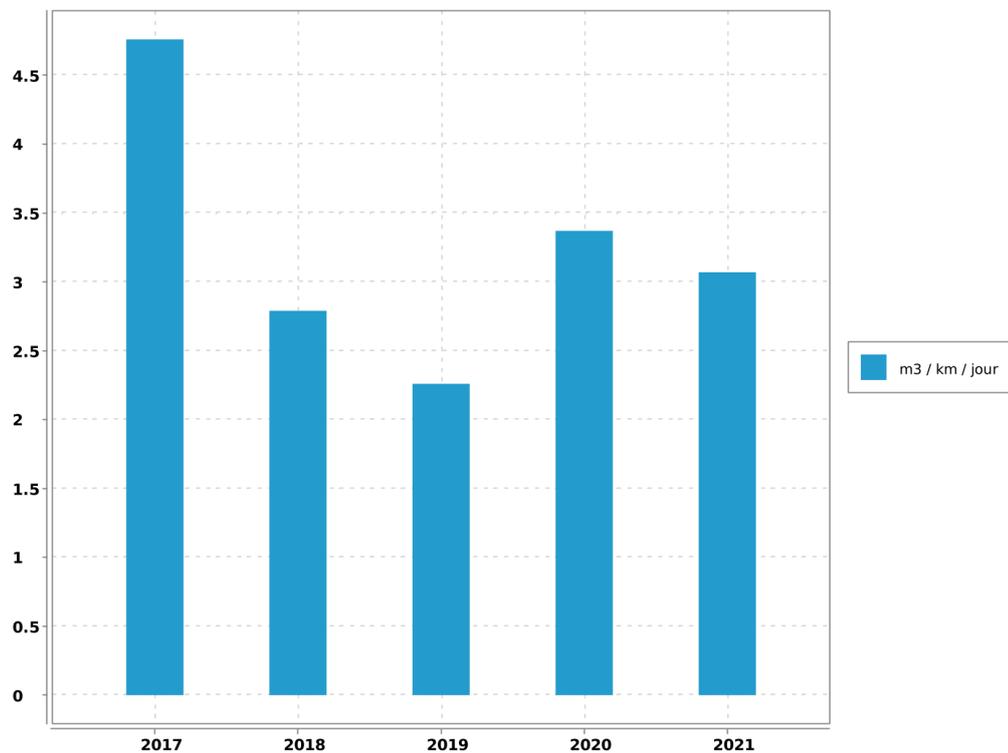
VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 063	326 443	315 278	329 040	330 481	328 156
VP 201				10	16
VP 221	5 556	5 556	5 556	5 556	5 556
VP 220	29 732	34 464	24 233	24 117	24 375
VP 061					0
VP 059	284 281	255 497	269 246	306 332	198 236
VP 060	164 949	151 636	131 579	115 072	215 697
VP 077	50.318	50.874	50.816	49.708	49.749
Nbre de jour	365	365	365	366	365
Résultat	4.76	2.79	2.26	3.37	3.07





## 5. Qualité de l'eau

### 5.1. Qualité de la ressource en eau

#### 5.1.1. Qualité de la ressource en eau communale

##### 5.1.1.1. Caractéristiques de la ressource en eau communale

Les caractéristiques physico-chimiques de ces ressources sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Paramètres	Valeur moyenne eau Les Giraudis	Valeur moyenne eau Source Beuveron	Arrêté du 11 janvier 2007
Oxygène dissous mg/l	-	7,04	
Turbidité néphélométrique NFU	0,2	9,12	
pH	7,8	7,59	6,5 < pH < 9 <sup>(1)</sup>
Conductivité à 25°C	-	579	< 1100 à 25°C <sup>(1)</sup>
Titre hydrotimétrique	-	32,9	
Titre hydrotimétrique (Dureté)	25,6	28,5	
Hydrogénocarbonates (bicarbonates)	300,1	339,5	
Calcium mg/l	98	120	
Magnésium mg/l	3,2	7	
Sodium mg/l	1,5	2,08	
Potassium mg/l	0	0,585	
Chlorures mg/l	0	0	< 250 <sup>(1)</sup>
Sulfates mg/l	-	28,2965	< 250 <sup>(1)</sup>
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	0	0,59	< 50 <sup>(2)</sup>
Carbone Organique Total mg/l	1,1	1,51	
Titre alcalimétrique complet	24,6	27,825	°F
Fluorures mg/L		0,156	
<sup>(1)</sup> Référence de qualité			
<sup>(2)</sup> Limite de qualité			

L'eau de la ressources Beuveron est minéralisée, calcaire, bicarbonatée et peu chargée en nitrates.

### 5.1.1.2. Caractéristiques de la ressource en eau communale

Paramètres	Valeur moyenne eau Source le Viou	Arrêté du 11 janvier 2007
Oxygène dissous mg/l	-	
Turbidité NFU	0,2	
pH	7,3	6,5 < pH < 9 <sup>(1)</sup>
Conductivité à 25°C µS/cm	-	< 1100 à 25°C <sup>(1)</sup>
CO <sub>2</sub> Libre mg/l	-	
Dureté (TH) en degré français	32,6	
Bicarbonates mg/l	353,8	
Calcium mg/l	111,6	
Magnésium mg/l	11,8	
Sodium mg/l	4,5	
Potassium mg/l	1	
Chlorures mg/l	5,6	< 250 <sup>(1)</sup>
Sulfates mg/l	32,7	< 250 <sup>(1)</sup>
Nitrates mg/l	2,1	< 50 <sup>(2)</sup>
Carbone Organique Total mg/l	2	
TAC	29	°F
<sup>(1)</sup> Référence de qualité		
<sup>(2)</sup> Limite de qualité		

L'eau du captage des Arnauds est minéralisée, calcaire, bicarbonatée et peu chargée en nitrates.

## 5.2. Qualité du traitement et de la desserte

L'eau produite et distribuée sont analysées régulièrement d'une part par le laboratoire CARSO (autosurveillance) et d'autre part par celui de l'A.R.S. (contrôle officiel).

En 2021:

- ➔ 22 analyses bactériologiques ont été réalisées dont 11 en autocontrôle et 11 par l'ARS.
- ➔ 34 analyses physico-chimiques ont été réalisées dont 23 en autocontrôle et 11 par l'ARS.

L'ensemble des analyses a été conforme.

### 5.2.1. Contrôle de la production et de la distribution

L'eau distribuée sur le réseau Ouest de FORCALQUIER provient de la station de traitement de la Laye tandis que celle du réseau ville provient des stations de Beuveron, Arnauds et le Viou.



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Sur la commune de FORCALQUIER, des prélèvements sont effectués aux sites suivants :

- Réseau Ouest,
- Sortie Générale Beuveron
- Sortie Générale Arnauds,
- Sortie Générale Viou,
- Haut réseau.
- Réservoir Saint Marc,
- Réseau Ville.
- chloration La Laye

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée passe par un bon entretien des réservoirs. Ces derniers font donc l'objet d'une désinfection régulière suivie d'une analyse de contrôle.

Pour cette année, cette opération a été effectuée sur les réservoirs suivant :

CES	500	m <sup>3</sup>	27/10/2021
Beuveron	10	m <sup>3</sup>	01/04/2021
Beuveron	100	m <sup>3</sup>	01/04/2021
Bâche de refoulement Empereur	10	m <sup>3</sup>	non réalisé

Enfin, il n'a été enregistré, de la part des abonnés, aucune réclamation relative à la qualité de l'eau desservie.

### 5.2.2. Qualité de la desserte

La diversité des ressources permet de maintenir une excellente qualité de l'eau distribuée. L'apport de l'eau du Syndicat Intercommunal Mane-Forcalquier qui permettait de maintenir une bonne distribution de l'eau pendant les périodes de pointe d'été assure l'alimentation de la Commune.

## 5.3. Notice d'information ARS

### 5.3.1. Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

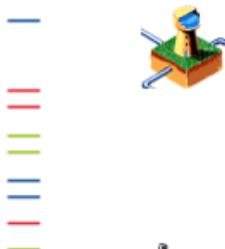


**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nom du réseau de distribution : VILLE DE FORCALQUIER  
 Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE FORCALQUIER  
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE  
 Commune : FORCALQUIER

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BACHE DES BORIES Procédure de protection non engagée  
 Captage : CANAL EDF GEOSSEL Procédure de protection non engagée  
 Captage : PUIITS DU VIOU Procédure de protection terminée  
 Captage : SOURCE BEVERON Procédure de protection terminée  
 Captage : SOURCE GIRAUDIS Procédure de protection terminée  
 Captage : SOURCE LES TEMPLIERS Procédure de protection terminée  
 Station de production : CHLORATION FORCALQUIER  
 Station de production : CHLORATION LA LAYE



**Qualité de l'eau distribuée en 2021**

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,6 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 28,4 °F Valeur minimale atteinte : 26,6 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.005 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1993 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,28 mg/L Valeur moyenne : 0,23 mg/L

**Conclusion sanitaire :**

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.  
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.

Edité le 18/01/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

 Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	 Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
 Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	



## 5.4. Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. ( $V_1 = x \%$ )

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	40	60	60	60	50
Résultat	40	60	60	60	50

### Commentaire

Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel :

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

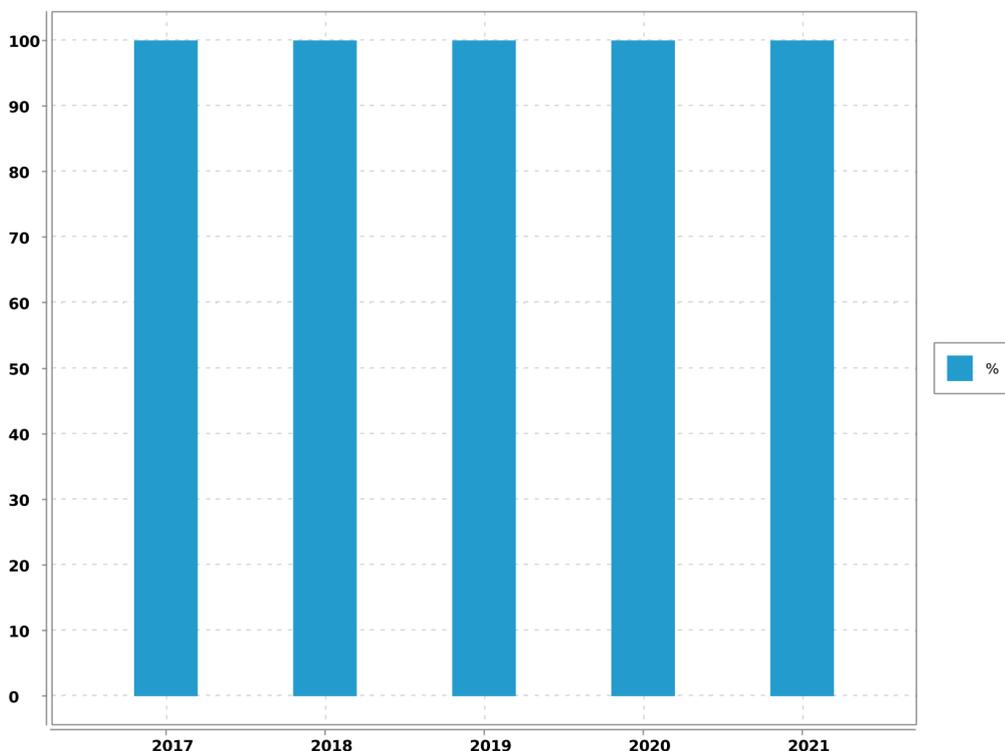
## 5.5. Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l'ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées). On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

VP 127 : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année

VP 126 : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 127	25	24	17	12	11
VP 126	25	24	17	12	11
Résultat	100	100	100	100	100



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

A

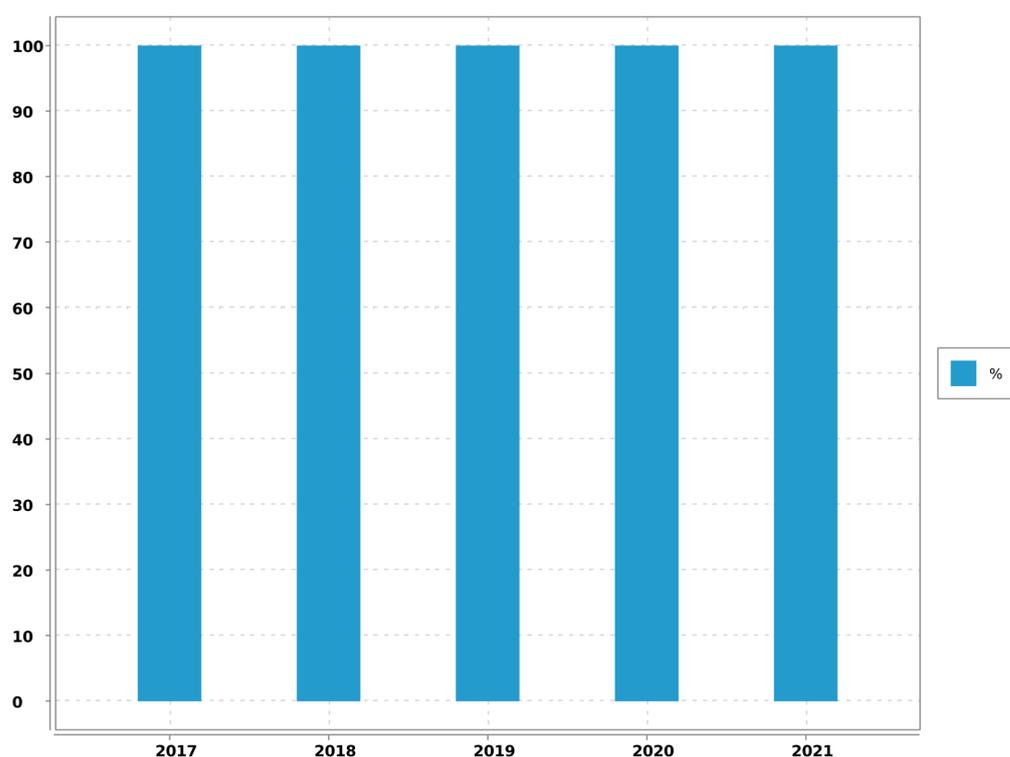
## 5.6. Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

VP 129 : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année

VP 128 : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 129	25	24	17	12	11
VP 128	25	24	17	12	11
Résultat	100	100	100	100	100



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

A



## 5.7. Indicateur de performance : existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

0 = NON / 1 = OUI

Valeur (1) : Existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	1	1	1	1	1
Résultat	1	1	1	1	1

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---



## 6. Services aux abonnés et facturation

### 6.1. Service public et clientèle

En dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion prend le relais. Il transmet au chef de sécurité de chaque agence les appels en urgence des abonnés ou les alarmes provenant du système de télésurveillance et organise les interventions.

La société Agglopolo Provence Eau ambitionne d'offrir aux consommateurs du service public de l'eau **des réponses pertinentes dans les meilleurs délais**. L'accueil téléphonique constitue le cœur de la relation clients dans le domaine des services d'eau.

Les experts de la relation clients à distance, au service de votre territoire, disposent d'une vue complète de l'historique du dossier client, afin d'apporter un accompagnement personnalisé et une réponse adaptée à chaque demande.

Notre Centre Service Clients est **secondé par des points d'accueil physique permanents**. Nous offrons ainsi aux abonnés du service de l'eau la possibilité de rencontrer un conseiller de clientèle de notre société.

Il a pour but de faciliter et d'optimiser les démarches de tout usager. Par simple appel, envoi d'un courrier, ou par l'intermédiaire de notre **Agence en Ligne disponible 24h/24**, l'utilisateur peut exprimer sa question. Quel que soit le canal d'entrée, les conseillers de clientèle sont capables de prendre en compte cette demande, de la traiter et de la tracer.

Notre Centre Service Clients est **ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et accessible au 09 69 39 40 50 (appel non surtaxé)**. En cas d'attente téléphonique prolongée au-delà de 3 minutes, le client peut demander à être rappelé dans la journée si sa demande est déposée avant 16h30, le lendemain dans le cas contraire.

Nos différents canaux de contact permettent aux clients d'effectuer un grand nombre de démarches sans se déplacer :

- souscrire ou résilier un contrat ;
- effectuer des modifications administratives ;
- régler sa facture ;
- signaler une fuite ;
- requérir la visite d'un technicien à domicile ;
- obtenir des explications sur la facture et les modes de paiement ;
- obtenir une réponse à tout type de question sur l'eau et l'assainissement : tarifs, qualité de l'eau, incident sur le réseau, travaux en cours et programmés

Soucieux de mieux connaître ses clients afin de satisfaire leurs besoins, le Groupe des Eaux de Marseille multiplie les actions dans leur direction. Le centre services clients baptisé "La Passerelle" fait partie de ces initiatives.



En dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion prend le relais. Il transmet au chef de sécurité de chaque agence les appels en urgence des abonnés ou les alarmes provenant du système de télésurveillance et organise les interventions.

## 6.2. Information et services aux usagers

### 6.2.1. Le site internet [eauxdemarseille.fr](http://eauxdemarseille.fr)



Avec **plus de 48 000 visiteurs** par an, le site [eauxdemarseille.fr](http://eauxdemarseille.fr) centralise toutes les informations sur l'eau, les services et l'actualité de l'entreprise. Pour le grand public tout d'abord, la rubrique « L'eau dans ma ville » permet d'accéder directement **aux informations liées à son lieu d'habitation**. On peut y consulter la qualité de l'eau, l'origine de la ressource, les prix de l'eau en fonction des usages et suivre l'évolution des travaux.

Cette année, un simulateur de consommation d'eau a également été mis en ligne pour calculer et estimer une facture annuelle en quelques clics.

Pour les abonnés, il est possible de payer en ligne en renseignant son numéro de facture. Les autres services en ligne sont accessibles depuis un Espace Clients sécurisé.

La rubrique Espace pédagogique propose de découvrir le cycle de l'eau à travers de nombreux supports numériques illustrés. Une animation interactive y dévoile le fonctionnement d'une station de production d'eau potable ou encore le fonctionnement d'un immense bassin de décantation de l'eau de la Durance.

Le jeu « **Rapid'eau** » permet aux plus jeunes de résoudre une série d'énigmes et de participer à des jeux d'adresse.

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 6.2.2. Publications Grand Public

#### Les dépliants thématiques

Ils présentent des services que l'entreprise propose à ses clients : mensualisation des factures, suivi de ses consommations via internet, prévention des risques de gel des compteurs, abonnement spécifique "espaces verts", éco-gestes pour la préservation de la ressource, prestations pour les personnes malvoyantes et malentendantes.

#### Une communication digitale sur les réseaux sociaux

Au vu du contexte sanitaire, des informations complémentaires ont été diffusées sur les réseaux sociaux et le site internet en rapport avec l'actualité. Une campagne sur la qualité de l'eau et les écogestes a été menée, près de **10 000 personnes** ont été sensibilisées sur le sujet.



L'eau de votre robinet est  
l'aliment le plus contrôlé



### 6.2.3. Actions pédagogiques



La Société des Eaux de Marseille mène depuis plusieurs années des interventions pédagogiques au sein des écoles primaires. Durant l'année scolaire 2020-2021, fortement perturbée par la crise sanitaire, les interventions pédagogiques ont dû être annulées sur le périmètre d'activités de la SEM pour respecter le protocole sanitaire.

### 6.2.4. Prévention des risques d'accidents dans le canal de Marseille

Le canal de Marseille, ouvrage d'adduction de l'eau pour 1,2 million de consommateurs en Provence, parcourt villes et villages sur plus de 177 km. En traversant des zones urbanisées, ce canal peut s'avérer un véritable danger. En 30 ans, 10 personnes s'y sont noyées accidentellement, dont la moitié était des enfants.

En 2021, le format de sensibilisation à ces risques a évolué au vu du contexte sanitaire. Les mairies, écoles, collèges, gestionnaires d'immeubles et associations concernées par cette campagne de prévention ont reçu un e-mail, au début de l'été, accompagné d'une vidéo et d'une affiche à imprimer et diffuser sur leurs propres supports de communication. La campagne de communication, en collaboration avec le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, a sensibilisé près de 15000 personnes sur les réseaux sociaux et a été relayée plus d'une centaine de fois.



### 6.2.5. Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique

A l'occasion de certains chantiers de renouvellement de canalisations sur la voie publique, la Société des Eaux de Marseille a développé une communication envers les riverains, les commerçants, les comités et les associations de quartier.

Il s'agit de les informer sur la nature des travaux, qui, par leur importance ou leur durée, vont avoir un impact direct sur la vie quotidienne locale et ainsi les prévenir des inévitables nuisances.

Un dispositif spécifique a été mis en place : bulletin d'information, visites de chantier, désignation d'un «#Monsieur Chantier#» pour être l'interlocuteur des riverains, signalétique et distribution de courriers aux commerçants. Sur le site internet [eauxdemarseille.fr](http://eauxdemarseille.fr), une carte interactive permet de consulter, dans chaque ville, les dates et lieux de tous les travaux en cours.



### 6.2.6. Des services clients en ligne



Un service adapté aux personnes aveugles et malvoyantes



Sur le site internet [eauxdemarseille.fr](http://eauxdemarseille.fr), un Espace Clients, sécurisé par un identifiant et un mot de passe, permet aux abonnés de consulter leur contrat, de suivre leur consommation ou de télécharger leur facture d'eau. Il donne accès aux démarches en ligne, comme le paiement de la facture.

Via le site internet, ces services sont également accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes au travers de partenariats avec les associations HandiCaPZero et Accéo. La traduction des factures et des documents d'information aux clients, en braille, en caractères agrandis ou en audio est aussi proposée. L'information a été relayée sur les réseaux sociaux touchant plus de 5000 personnes.

### 6.2.7. Des publications régulières



**Le livret d'accueil**, distribué à chaque nouvel abonné, regroupe plusieurs documents concernant le tarif, le règlement des abonnements en Eau et Assainissement.

**La Charte Service Clients** recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.

**L'inf'eau Clients**, joint à la facture, est diffusé 2 fois par an pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement. Cette année une information spéciale « COVID-19 » a complété les envois afin d'apporter plus d'informations sur la situation actuelle.

### 6.2.8. Des conseils pratiques

Une campagne de **prévention** du gel des compteurs est engagée dès que les températures descendent en dessous de zéro afin de donner des informations pratiques aux habitants.

Cette année, des kits de protection du compteur d'eau ont été distribués gratuitement à chaque agence.



### 6.2.9. Une information dans les cas d'urgence



Malgré un renforcement permanent de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent subvenir, comme lors de la rupture de la distribution d'eau potable pour un grand nombre d'habitants. La Société des Eaux de Marseille peut alors déployer un système d'alerte par téléphone qui permet de contacter 10 000 foyers en quelques minutes. L'information est aussi mise en ligne sur le site internet.

Au-delà de ce dispositif d'information, des stocks d'eau en bouteilles sont constitués dans chacune des agences, afin de pallier d'éventuelles longues coupures d'eau.

### 6.2.10. Animation de la vie locale

Ancré dans la cité phocéenne et plus largement en Provence, le Groupe des Eaux de Marseille participe aux événements qui ponctuent la vie de la région. Qu'il s'agisse d'écologie, d'événements culturels, sportifs ou relevant du domaine patrimonial, l'entreprise s'engage fortement dans une dimension citoyenne de sa mission.

Cependant, la crise sanitaire actuelle a limité très fortement les événements grands publics qui ont été compensés par une présence plus forte sur les réseaux sociaux avec des conseils pour économiser l'eau, des informations sur le parcours de l'eau, la qualité de l'eau et la mobilisation de nos équipes pour assurer un service essentiel.

### 6.2.11. Un soutien aux manifestations sportives et culturelles

La Société des Eaux de Marseille a été partenaire cette année de **la Rando du fromage** à Banon, un événement sportif qui a rassemblé un nombre limité de participants en VTT tout en respectant les contraintes sanitaires exceptionnelles.

Le partenariat avec **le Festival de musique de la Roque d'Anthéron** a permis de sensibiliser le public sur l'eau du robinet et de valoriser le zéro déchet plastique.

Des rampes d'eau ont également été installées pour **la ronde du crépuscule à Sanary sur mer**, afin d'hydrater les randonneurs avec l'eau du robinet.

La Société des Eaux de Marseille a également participé au **Congrès National des Sapeurs-Pompiers** qui a eu lieu au parc Chanot à Marseille du 13 au 16 octobre 2021.

APE a participé à la **journée éco-citoyenne de Charleval** le 02 octobre 2021 avec l'animation d'un stand pédagogique sur le cycle de l'eau.

## 6.3. Instructions - Recouvrement

### 6.3.1. Instructions et enquêtes

Durant l'année, ont été instruits par les services techniques de la Société des Eaux de Marseille :

- 3 certificats d'urbanisme et divers,
- 10 dossiers de permis de construire,
- 4 déclarations préalables,
- 3 permis d'aménager,

### 6.3.2. Relances

En 2021, pour la commune :

- 26,4% des factures ont fait l'objet d'un rappel,
- 316 notifications pour paiement ont été adressées (soit 5,5%),
- 241 procédures de résiliation de contrat ont été entamées (soit 4,2%).

## 6.4. Relève, tarification et facturation du service de l'eau

### 6.4.1. Abonnements ordinaires

#### Abonnement "Domestique" en première prise au compteur

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance d'abonnement semestrielle,
- une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation (de 0 à 20m<sup>3</sup>, de 21 à 75m<sup>3</sup>, et au delà de 75m<sup>3</sup>).

#### Abonnement "Irrigation d'agrément" :

Réservé pour l'usage exclusif de l'arrosage des espaces verts et jardins. Il propose une tranche unique de consommation basée sur la redevance au delà de 75 m<sup>3</sup>, le volume consommé est exonéré de la redevance d'assainissement et de la redevance pollution.

### 6.4.2. Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mars et en Septembre.



### 6.4.3. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes consommés	Volumes vendus
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	2 384	316 308	299 493
tranche 1				79 307
tranche 2				106 910
tranche 3				113 276
TOUS USAGES AU FORFAIT		19		
ESPACES VERTS AU COMPTEUR	O	91	11 940	11 685
INDUSTRIELS AU COMPTEUR		2	1 698	1 698
INCENDIE AU COMPTEUR		8	24	24
BOUCHE INCENDIE AU FORFAIT		151	5 566	
TOTAL GENERAL		2 655	335 536	312 900

### 6.4.4. Facturation

#### Cas général

- ➔ Facturation sur relevé des compteurs : Mars
- ➔ Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

## 6.5. Modalités de révision de la tarification de l'eau

### 6.5.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 40-2, approuvée par la Délibération n°2011-074 du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 42-2.

La formule de révision est calculée chaque année au 1er Janvier.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

### 6.5.2. Part collectivité

Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012-114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

### 6.5.3. Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les taux ont été fixés par délibération n°2019-30 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse du 27 Septembre 2019. L'agence de l'eau instaure sur sa circonscription administrative des

redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique. Le présent article définit les taux applicables de 2020 à 2024.

## 6.6. Facture INSEE

### 6.6.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 6.6.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m<sup>3</sup> par mois.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (service de l'eau)			244.84	246.33	- 0.6%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 revenant au délégataire :			142.12	141.13	0.7%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	16.08	32.16	31.94	0.69%
Montant de la part variable revenant au délégataire					
Tranche 1	40	0.536	21.42	21.27	0.71%
Tranche 2	80	1.107	88.54	87.92	0.71%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			52.76	52.76	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1	2	4.18	8.36	8.36	0%
Montant de la part variable revenant à la collectivité					
Tranche 1	120	0.37	44.4	44.4	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 :			49.96	52.44	- 4.73%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture eau			12.76	12.84	- 0.62%
VP 214 - Voies Navigables de France					
VP 215 - Agence de l'Eau (protection de la ressource)	120	0.03	3.6	6	- 40%
VP 216 - Agence de l'Eau (redevance pollution)	120	0.28	33.6	33.6	0%
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					

## 6.7. Produits facturés au cours de l'exercice

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	312 900.00	- 12 833.00	300 067.00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	79 940.92	- 1 631.10	78 309.82
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	42 375.16	- 3 300.03	39 075.13
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	117 423.36	- 1 563.69	115 859.67
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	159 273.41	- 8 408.79	150 864.62
COMPTEURS INDUSTRIELS	2 070.75		2 070.75
INCENDIE	12.76		12.76
MAJORATION POUR RETARD DE PAIEMENT	25 421.77	- 4 265.02	21 156.75
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	10 346.56	- 248.93	10 097.63
TOTAL GENERAL	436 864.69	- 19 417.56	417 447.13

### 6.7.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

### 6.7.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés	Non Valeurs	Montant Net
REDEVANCE POUR LE PRELEVEMENT EAU	15 648.84	- 641.98	15 006.86
REDEVANCE SUR LA POLLUTION DOMESTIQUE	82 991.16	- 3 496.88	79 494.28

### 6.7.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Sociétés des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	312 900.00	- 12 833.00	300 067.00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	79 940.92	- 1 631.10	78 309.82



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

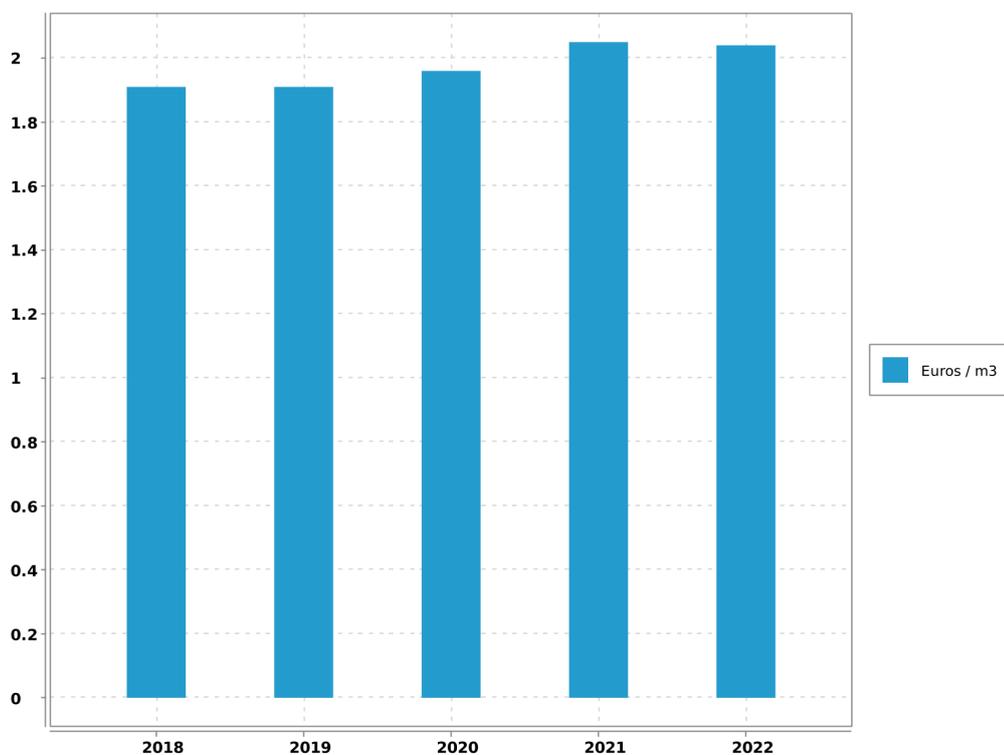
Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	42 375.16	- 3 300.03	39 075.13
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	117 423.36	- 1 563.69	115 859.67
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	159 273.41	- 8 408.79	150 864.62
COMPTEURS INDUSTRIELS	2 070.75		2 070.75
INCENDIE	12.76		12.76
MAJORATION POUR RETARD DE PAIEMENT	25 421.77	- 4 265.02	21 156.75
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	10 346.56	- 248.93	10 097.63
TOTAL GENERAL	436 864.69	- 19 417.56	417 447.13

## 6.8. Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120m<sup>3</sup>.

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m<sup>3</sup>

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	1.905	1.905	1.955	2.053	2.04
Résultat	1.91	1.91	1.96	2.05	2.04



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---



## 6.9. Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

### Commentaire

Enquête téléphonique annuelle régionale.

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## 6.10. Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

0 = NON / 1 = OUI / Au delà de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## 6.11. Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

0 = NON, 1 = OUI au delà de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé



Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

#### Commentaire

Pas de Commission Départementale Solidarité-Eau dans le 04

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

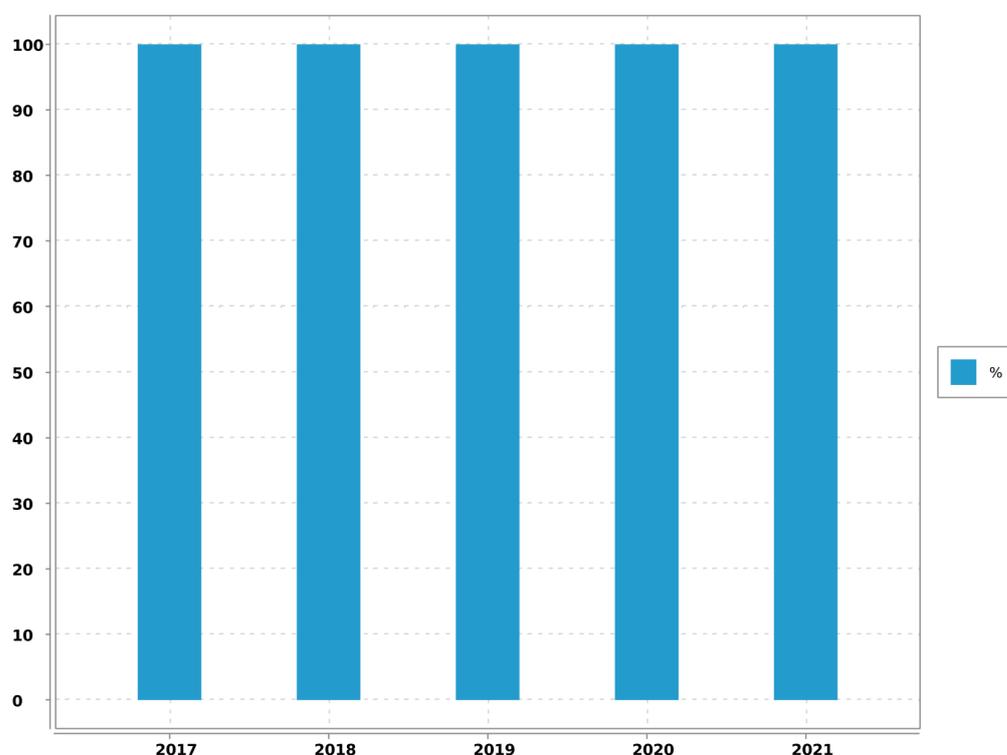
## 6.12. Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux mises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1) : Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais

Valeur (2) : Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	288	198	206	167	181
Valeur (2)	288	198	206	167	181
Résultat	100	100	100	100	100



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

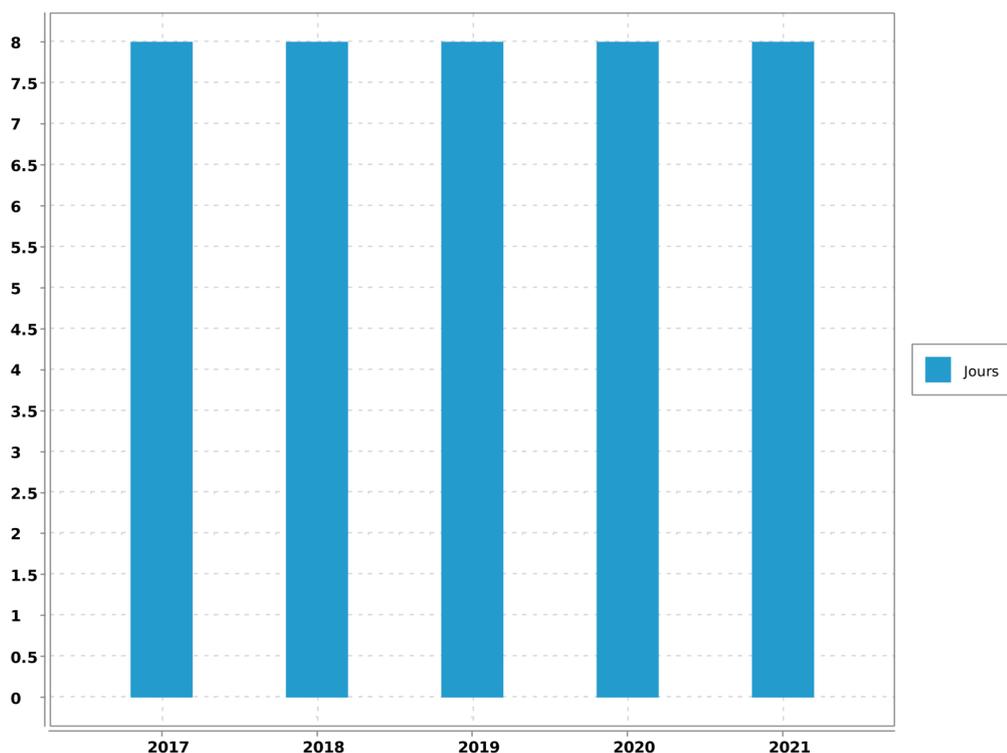
Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

### 6.13. Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	8	8	8	8	8



#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

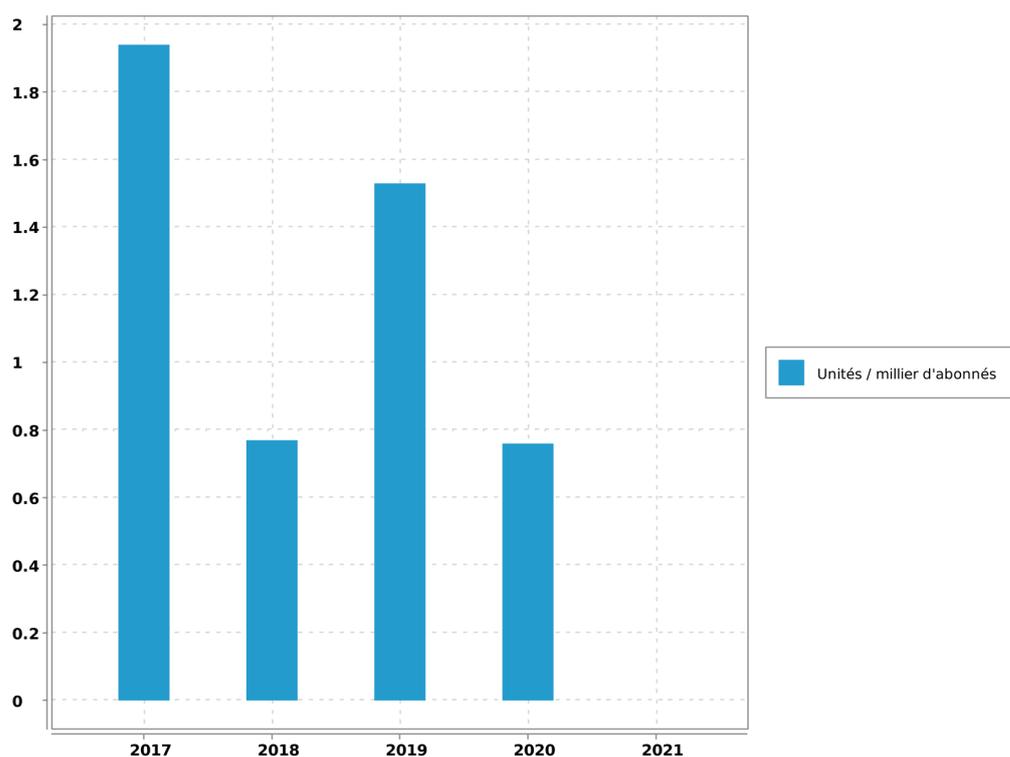
## 6.14. Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 003 + VP 152	5	2	4	2	0
VP 056	2 575	2 599	2 615	2 634	2 655
Résultat	1.94	0.77	1.53	0.76	0



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

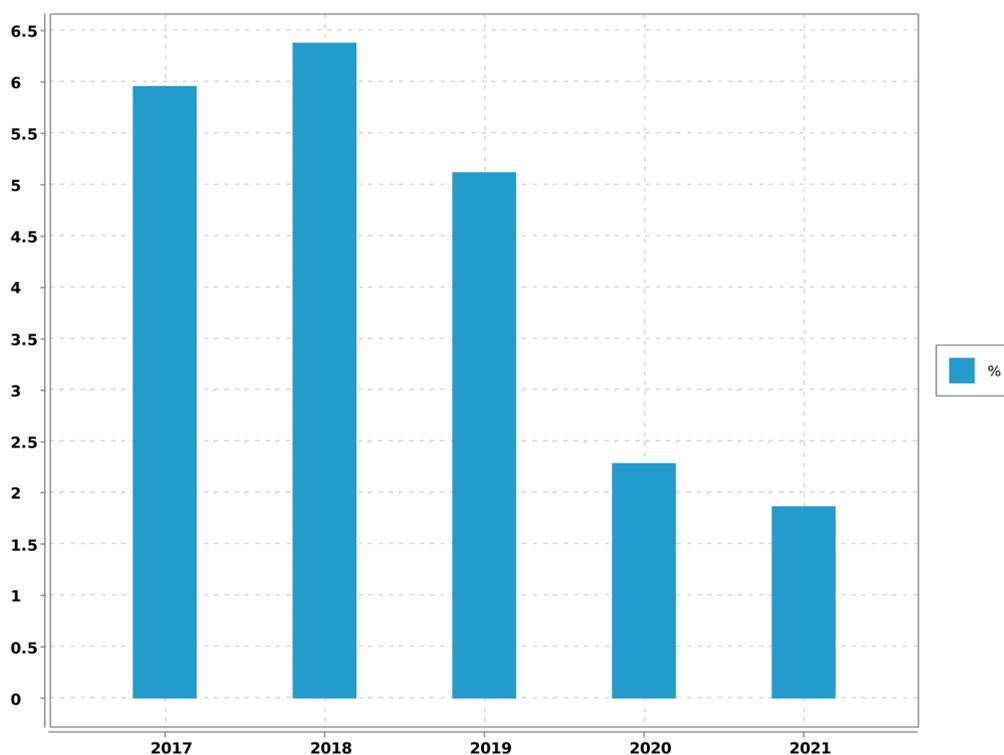
## 6.15. Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

$[1 - (\text{Montant des Impayés TTC au } 31.12.n / \text{CA TTC comptable } (n-1))]$  - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 268	65 077.86	70 588.53	51 517.85	13 220.06	11 786.14
VP 185	1 092 553	1 106 053.69	1 005 840.47	578 462.94	629 697.4
Résultat	5.96	6.38	5.12	2.29	1.87



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

A



## 6.16. Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) /  
Volume facturé

VP 119 : Montant eau des abandons de créances

VP 119 : Montant eau des versements à un fond de solidarité

VP 063 + VP 201 : Volumes facturés eau

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 119	0	0	0	0	0
VP 119	0			0	0
VP 063 + VP 201	334 077	296 150	315 280	319 379	312 900
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## 7. Améliorations du service

Les travaux à prévoir sont décrits selon la nomenclature décrite ci-dessous:

A1	Sécurité sanitaire / salubrité / environnementale
A2	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des tiers / Agents / prestataires)
A3	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des installations dans leur fonctionnement)
A4	Sécurisation exploitation (interconnexions, by-pass, mise en place d'équipement de secours,...)
B1	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur faible performance, constatations de dysfonctionnements majeurs ou chroniques dans leur exploitation
B2	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur vétusté/dégradation, ouvrages ne présentant pas de dysfonctionnements majeurs ou chronique dans leur exploitation

### 7.1. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : les stations

REF. METRO.	LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT(€)	PRIORITE
A1	TOUS SITES	Installer un système de double capotage avec remplacement des miofiltres protégeant l'accès à l'eau sur l'ensemble des réservoirs	Assurer la protection de l'accès à l'eau		1
A2	TOUS SITES	Mise en conformité des appareils classés comme "machines tournantes" au regard de la réglementation (diagnostic réalisé en 2020)	Réglementation		2
A2	POMPAGE DU BEUVERON POMPAGE DU VIOU	Mise en place de fermetures automatiques des bouteilles de chlore	Améliorer la sécurité	12 000	1
A2	POMPAGE DU BEUVERON	Remplacer l'échelle d'accès à la bache 10 m3 afin d'assurer la sécurité lors de l'intervention de nettoyage du réservoir	Améliorer la sécurité	5 000	1
A2	RESERVOIR DU CES	Réhabilitation du chemin d'accès	Améliorer la sécurité		1
B2	POMPAGE SAINT MARC	Abandon du réservoir de St Marc et construction d'un		3 406 202	3



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

REF. METRO.	LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT(€)	PRIORITE
		nouveau réservoir (2 cuves) sur le terrain des Trinitaires			
B1	POMPAGE DU BEU-VERON	Réhabilitation des drains de captage		7 000	1

### 7.2. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : le réseau

TYPE TR.	LOCALISATION	OPERATION	PRIORITE	MONTANT
B.1/ B.2	Avenue Casimir Caire/ Eugene Bernard	Conduite à dévoyer et renouvellement de la DN 60 par une fonte DN 100 sur 130ml		48 000
B.2	Route de Sigonce	Remplacement d'une conduite AC DN 150 et FT DN 125 par une fonte DN 150 sur 340 ml y compris branchements		99 000
B.1/ B.2	Rue Chouran	Abandon de la conduite Place St Pierre, pose d'une conduite DN 100 sur 140 ml, pose de 25 ml de poly, normalisation de branchements et maillages		60 000
B.1/ B.2	Chemin des Moureïsses	Remplacement et dilatation d'un PVC 63 par une FT DN 150 mm sur 230 ml y compris branchements		78 000
B.1/ B.2	Rue des Hybourgues	Remplacement d'une fonte DN 60 par une fonte DN 100 mm sur 250 ml y compris branchements		74 000
B.1/ B.2	Rue st jean	Remplacement de 130 ml de FT DN 60 par du DN 100 , reprises de branchements et maillages		45 000
B.2	Chemin des Hybourgues / chemin de la Roche	Remplacement d'une conduite PVC par une FT DN 80 mm sur 180 ml et reprise de branchements		39 000
B.2	Lotissement St Promasse	Renouvellement du poly 50 par de la fonte DN 60 sur 160 ml y compris branchements		46 000
B.1	Chemin de la Roche	Abandon d'une canalisation existante, extension du réseau sur 90 ml y compris branchements		36 000



TYPE TR.	LOCALISATION	OPERATION	PRIORITE	MONTANT
B.2	Avenue René Cassin	Remplacement de poly 50/63 par fonte DN 100 sur 60ml y compris branchements		19 000
B.1	Rue des Genets	Maillage avec pose de 45 ml de Fonte DN 80		14 000
B.2	Impasse des Saules	Remplacement d'un poly 50 sur 45 ml plus branchements		13 500
B.2	Remparts Berluc de Perrussis	Remplacement d'un polyéthylène 51/63 par un polyéthylène 32/50 sur 60 ml et reprise de branchements		15 600
B.2	Avenue Général de Gaule	Renouvellement d' un PE 50 sur 60 ml et reprise de 4 branchements		12 500
B.1	Chemin des Chambarels	Pose vanne DN 100		3 800
B.1/ B.2	Avenue des 4 Reines	Renouvellement de la DN 60 et la DN 150 sur 320 ml par de la DN 150 y compris les maillages , une vidange , une ventouse , un hydrant ,14 brts à remplacer et 9 à reprendre		160 000
B.1/ B.2	Chemin des Cédres	Remplacement de branchements multiples par un FT DN 60 sur 160 ml avec reprises de 10 branchements		42 000
B.2	Rue Grande	Renouvellement de 40 ml de DN 100 mm et reprise des branchements		15 000



## 8. Economie du contrat

### 8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

#### 8.1.1. Présentation

Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

#### 8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : du Territoire en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, ou la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

#### 8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures),
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements,
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- les créances irrécouvrables.

#### **8.1.4. Les charges indirectes**

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau du Territoire ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

##### **8.1.4.1. Les charges de personnel du Territoire**

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par le Territoire, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque Territoire au prorata du coefficient d'activité.

##### **8.1.4.2. Les charges relatives à la Clientèle**

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

##### **8.1.4.3. Les autres charges communes**

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :

- Territoires (hors charges de personnel déjà réparties),



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

- Directions Générale, Sociétale et Communication,
- Direction Financière, Service Général et Achats
- Direction Commerciale et Contractuelle
- Performance, Qualité Sécurité et Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

Produits d'exploitation (part fermier)

- + Produits accessoires
- Achats d'eau
- Redevance prélèvement
- Frais de contrôle et redevances contractuelles
- Redevances compteurs
- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels
- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités
- Pertes sur créances irrécouvrables.

Total = Chiffre d'affaires retraité

### 8.1.5. Les coûts liés au projet d'entreprise

Depuis leur démarrage, la rentabilité économique d'un certain nombre de contrats de la SEM, et de son Unité Economique et Sociale, s'est fortement dégradée. Dans le même temps, les évolutions réglementaires (RGPD, cybersécurité, etc....) et les exigences contractuelles se sont accrues.

Dans ce contexte, les équipes de l'UES se sont mobilisées et organisées en Groupes de Travail pendant plusieurs mois pour construire un « Projet d'Entreprise » pour la période 2019-2022. Ce projet vise à conforter la place des Eaux de Marseille comme la référence territoriale de gestion des services publics d'eau et d'assainissement au service des Collectivités et des consommateurs qui lui font confiance. Il a également identifié des plans d'actions pour restaurer la compétitivité et la profitabilité des Eaux de Marseille, en s'attelant notamment à une baisse des coûts de structure, l'obtention de gains significatifs de productivité grâce à de nouveaux outils de mobilité sur le terrain et une digitalisation accrue dans toutes les activités, ainsi que de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives par exemple, en analysant puis renégociant les contrats ou activités déficitaires.

Ce Projet d'entreprise, construit et porté par l'ensemble des équipes, a également reçu un avis favorable des Instances Représentatives du Personnel (IRP). Ses différentes composantes sont mises en œuvre et déployées depuis 2019, en bénéficiant d'une véritable dynamique d'entreprise.

Un tel plan comporte inévitablement des coûts pour pouvoir atteindre ses ambitions.

En particulier, et toujours avec un avis favorable des IRP, un processus de Rupture Conventionnelle Collective a été négocié pour permettre à un certain nombre de collaborateurs souhaitant partir en retraite de manière anticipée ou encore envisager un autre avenir professionnel de quitter l'entreprise sans qu'aucun départ ne soit contraint. Là encore, ce dispositif a comporté des coûts importants évoqués dans la présente note.

La Rupture Conventionnelle Collective (RCC) ayant été annoncée au CSE dès le mois de septembre 2019 et son coût ayant été déterminé avec une précision suffisante, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes 2019, comme le prévoit le Plan de Comptes Général (Art 322.10). Pour rappel, les comptes sociaux font l'objet chaque année d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

Cette provision regroupe principalement les coûts liés aux départs des collaborateurs dans le cadre de la RCC et aux honoraires d'accompagnement de cette RCC, ainsi que les coûts annexes relatifs à la restructuration des différentes activités de la Société. Les coûts relatifs au personnel ont été provisionnés dans les comptes de la société « employeur », en fonction des contrats de travail des salariés concernés.

Au-delà de la nécessaire provision constituée au 31 décembre 2019, les charges sont désormais prises en compte dans les CARE au fur et à mesure de leur constatation.

Au fur et à mesure des charges engagées, la provision fait l'objet d'une reprise équivalente dans les comptes sociaux. Il est rappelé que le mécanisme de dotation et reprise de provision est sans impact dans les CARE.

Les charges constatées pourront s'étaler sur la période du Projet d'Entreprise et de la RCC, à savoir de 2019 à 2023.

L'ensemble de ces coûts est réparti selon les mêmes principes que les charges de structure communes de la Société, tel que décrit précédemment.

## **8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits**

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

### **8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service**

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros), les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

### **8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics**

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

### **8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif**

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).



#### 8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

### 8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

#### 8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

Ce poste intègre par ailleurs l'essentiel des coûts de la RCC évoquée plus haut, qui représentent l'essentiel des coûts liés au projet d'entreprise : indemnités de départ, allocations de mobilité ou de fin de carrière.

#### 8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures (abonnements et consommations) relatives au contrat.

#### 8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour « peine et soins » afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau de l'agence concernée par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne « Autres » du CARE.

#### 8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat.

#### 8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par les laboratoires externes.

#### 8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement), les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,

-la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement).

### **8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes**

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.

### **8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures**

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

### **8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements**

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

### **8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique**

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier).

### **8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances**

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),
- primes d'assurances Dommages.

### **8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux**

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

### **8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres**

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

### **8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle**

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.



### 8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

### 8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

### 8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

### 8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

#### 8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

-le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,

-le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers,

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

#### 8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

### 8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

### 8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

-Les compteurs (Rubrique 12.1).

-Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).

-Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).

-Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégré au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

### 8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

### 8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (28.0%), hors contribution sociale additionnelle de 3.3%.



## 8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

### 8.4.1. Bilan

Euros	2020	2021	%
<b>PRODUITS</b>	636 203	668 565	5.09
1-EXPLOITATION DU SERVICE	392 845	410 569	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	212 719	211 020	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	13 611	11 522	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	17 028	35 454	
<b>CHARGES</b>	831 207	749 930	-9.78
1-PERSONNEL	207 299	110 266	
2-CHARGES DE PRODUCTION	198 682	165 421	
2.1-Energie électrique	13 086	13 489	
2.2-Achats d'eau	181 849	147 147	
2.3-Produits de traitement	3 747	4 784	
3-ANALYSES	6 374	4 224	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	75 399	72 532	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	26 222	17 172	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	57 713	90 628	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 872	4 936	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	5 893	8 924	
6.3-Informatique	14 454	19 176	
6.4-Assurances	754	1 669	
6.5-Locaux	23 471	29 382	
6.6-Autres	9 269	26 541	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	2 975	4 837	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	212 719	211 020	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	12 584	43 360	
11.1 Garantie de continuité	752	37 901	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	11 832	5 458	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	20 214	21 766	



Euros	2020	2021	%
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	18 099	18 370	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	2 115	3 396	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	11 026	8 705	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 195 004	- 81 365	58.28
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 195 004	- 81 365	58.28

(1) Dont Collectivité :	133 967	131 043	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

#### 8.4.2. Commentaires

##### PRODUITS

###### 1 - Exploitation du service

Volumes nets vendus en baisse mais actualisation tarifaire favorable (+8,58%).

##### CHARGES

###### 1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 3% en 2020 à 1,4% en 2021.

###### 2.2 - Achats d'eau

Baisse des achats d'eau en lien avec la baisse des volumes consommés.



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 8.4.3. Dépenses de renouvellement

Dépenses de Renouvellement

FORCALQUIER Eau

EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES									
A	B	C	D	E=C X D	F	G	H	I	
DEPENSES FONCTIONNEL	DEPENSES PATRIMONIAL	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	DEPENSES EFFECTIVES	DOTATIONS	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE	
2012	24 122,00	3 760,00	1,0260	9 787,01	3 760,00	<b>9 787,01</b>	6 027,01	6 027,01	
2013	6 524,00	7 136,00	1,0437	9 955,85	7 136,00	<b>9 955,85</b>	2 819,85	8 846,87	
2014	10 069,00	37 744,00	1,0514	10 029,30	37 744,00	<b>10 029,30</b>	-27 714,70	-18 867,83	
2015	1 568,00	21 309,12	1,0526	10 040,75	21 309,12	<b>10 040,75</b>	-11 268,37	-30 136,20	
2016	940,80	8 824,88	1,0457	9 974,93	8 824,88	<b>9 974,93</b>	1 150,05	-28 986,14	
2017	7 931,84	3 507,84	1,0397	9 917,70	3 507,84	<b>9 917,70</b>	6 409,86	-22 576,29	
2018	14 166,88	6 160,00	1,0517	10 032,17	6 160,00	<b>10 032,17</b>	3 872,17	-18 704,12	
2019	1 144,29	0,00	1,0735	10 240,12	0,00	<b>10 240,12</b>	10 240,12	-8 464,00	
2020	752,19	6 438,49	1,0855	10 354,58	6 438,49	<b>10 354,58</b>	3 916,09	-4 547,91	
2021	0,00	2 102,60	1,0817	10 318,34	2 102,60	<b>10 318,34</b>	8 215,74	3 667,83	
<b>TOTAL</b>	<b>67 219,00</b>	<b>96 982,93</b>		<b>100 650,76</b>	<b>96 982,93</b>	<b>100 650,76</b>	<b>3 667,83</b>	<b>3 667,83</b>	

## 8.5. Reversements effectués dans l'année

### 8.5.1. Compte de la surtaxe

#### Cas général

Facturation sur relevé des compteurs : Mars

Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

#### Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.



#### Note

Le mode de facturation basée sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

1. Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	22 210.45
Facturation de l'exercice	131 498.19
Reversements de l'année	140 909.40
Solde du compte au 31 Décembre	12 799.24

2. Reversements de l'année		
Période de rattachement	1er Semestre 2021	2ème Semestre 2021
Date de déclaration	30/06/2021	31/12/2021
Date de versement	30/06/2021	31/12/2021
Surtaxes communales Eau	63 820.66	77 088.74
Non valeurs		
Montant Net (EUR)	63 820.66	77 088.74

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

2. Reversements de l'année		
Période de rattachement	1er Semestre 2021	2ème Semestre 2021
Total Reversements de l'année : 140 909,40		

### 8.5.2. Participation au financement des réseaux

Pas de Participation

### 8.5.3. TVA récupérée



#### Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Mois de reversement à la collectivité	Mois de déduction par le délégataire	Montant
<b>Solde du compte au 1er janvier</b>		<b>0,00</b>
juin 2021	juin 2021	832,00
août 2021	juillet 2021	2 380,00
octobre 2021	Aout 2021	8 736,00
<b>Attestations reversées sur l'exercice</b>		<b>11 948,00</b>
<b>Solde du compte au 31 décembre</b>		<b>0,00</b>



#### Note

Certaines attestations relèvent encore, à la fin de l'année, de la procédure de remboursement des droits à déduction.

## 9. Annexes Eau

### 9.1. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

#### 9.1.1. Indicateurs de Performance

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services								
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	1.89	1.91	1.91	1.96	2.05
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	Jours	8	8	8	8	8
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	5.96	6.38	5.12	2.29	1.87
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	Points	90	90	90	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	%	80.52	87.27	89.52	85.47	86.51
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Délégataire	m3 / km / jour	6.69	4.95	3.87	5	4.72
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Délégataire	m3 / km / jour	4.76	2.79	2.26	3.37	3.07



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Collectivité	%	0.34	0.37	0.37	0.37	0.37
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%	40	60	60	60	50
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m <sup>3</sup>	0	0	0	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	1.55	11.16	2.29	1.14	1.13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	%	100	100	100	100	100
P155.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	1.94	0.77	1.53	0.76	0

## 9.2. Inventaire des ouvrages

### 9.2.1. Captage des Arnauds

#### 9.2.1.1. Captage

Le captage des Arnauds est constitué des sources :

- Giraudis
- Templiers



### 9.2.1.2. Source des Templiers



### 9.2.1.3. Captage Giraudis - Templiers



## 9.2.2. Puits du Viou

### 9.2.2.1. Caractéristiques

Nombre de pompes :	1
--------------------	---



## 9.2.3. Source et pompage de Beuveron

### 9.2.3.1. Exhaure

Volume bache :	10 m <sup>3</sup>
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



### 9.2.3.2. Pompage

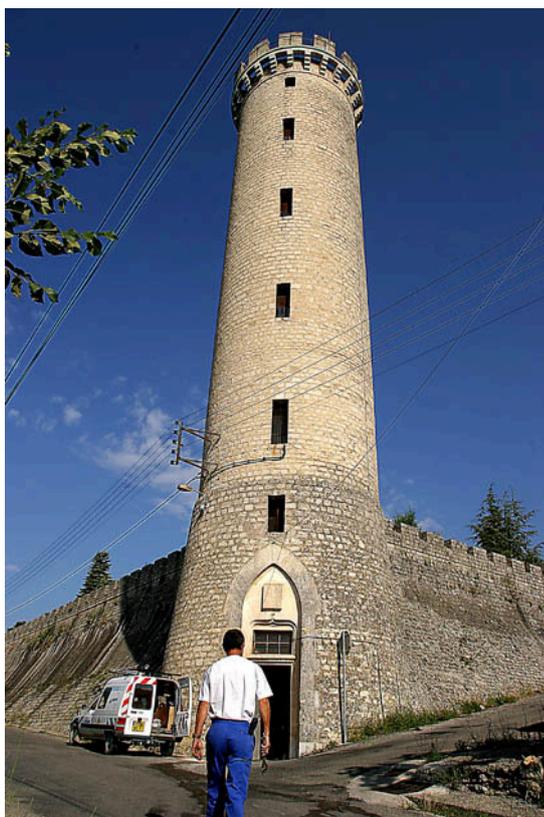
Volume bache :	100 m <sup>3</sup>
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)



## 9.2.4. Réservoir St Marc

### 9.2.4.1. Caractéristiques

Côte radier :	576,70 m NGF
Capacité :	13 400 m <sup>3</sup>



## 9.2.5. Réservoir du CES

### 9.2.5.1. Caractéristiques

Côte radier :	660,00 m NGF
Capacité :	500 m <sup>3</sup>

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



### 9.2.6. Surpresseur de l'Empereur

#### 9.2.6.1. Caractéristiques

Volume bache :	10 m <sup>3</sup>
Nombre de pompes :	2 (dont 1 en secours)





FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

### 9.3. Biens de retour biens de reprise



## 9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

N° fiche	Nature du bien	Désignation	Montant d'achat	Année Acquis	Fournisseur
010-23003	RETOUR	FORCALQUIER RENOUV CANALISATIONS	92 876.00	2013	
010-23004	RETOUR	FORCALQUIER SECTORISATION	59 954.43	2013	
Concessif			152 830.43		225500
FORCALQUIER - EAU		Total biens de retour	152 830.43		
FORCALQUIER - EAU		Total biens de reprise	0.00		
FORCALQUIER - EAU		Total biens de retour et de reprise	152 830.43		

## 9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
FARN	FORAGE ARNAUDS	198000475	R.VANNE DEPART SOURCE	600	1 123	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1980	01/07/1980	48
FARN	FORAGE ARNAUDS	198000773	PLAN DE GRILLE	1 000	1 120	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/1980	41
FARN	FORAGE ARNAUDS	201500844	VANNE MARTELIERE 1 SOURCE	634	662	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2015	25/09/2015	30
FARN	FORAGE ARNAUDS	201500845	VANNE MARTELIERE 2 SOURCE	633	661	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2015	25/09/2015	30
FARN	FORAGE ARNAUDS	201500846	VANNE MARTELIERE 3 SOURCE	633	661	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2015	25/09/2015	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	197000965	EHELLE DU RESERVOIR 12B	3 260	3 913	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1970	01/07/1970	52
PBEU	STAP DE BEUVERON	198501053	PLAFONNIER LOC CHLORE	264	576	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	43
PBEU	STAP DE BEUVERON	198501054	PLAFONNIER	263	574	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	43
PBEU	STAP DE BEUVERON	199201036	CHAUF IES 2100W LOC CHLOR	305	424	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	43
PBEU	STAP DE BEUVERON	199201039	PLAFONNIER	457	1 150	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	43
PBEU	STAP DE BEUVERON	199201053	VANNE REF.	152	332	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1985	01/07/1985	43
PBEU	STAP DE BEUVERON	199800883	VANNE REF. F2 - DN80	457	1 201	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199800884	VANNE REF. COMMUN FORAGE	457	1 201	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199800885	VANNE REF. F1 - DN80	457	1 201	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199800886	VANNE VIDANGE F. - DN125	457	1 201	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199800887	SECTIONNEUR POMPE 1	915	1 754	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802027	SECTIONNEUR POMPE 2	1 880	3 188	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802028	VANNE REF. P1 - DN100	212	507	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802030	VANNE ASP. P1 - DN100	275	659	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802031	VANNE ASP. P2 - DN100	236	566	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199802033	VANNE REF. P2 - DN100	365	877	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199806177	TRANSFORMATEUR SUR PO- TEAU			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1998	01/01/1998	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	199900181	ARMOIRE ELEC. COMPLETE	18 699	36 919	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	29
PBEU	STAP DE BEUVERON	199900184	RESERVOIR EF	581	736	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	29
PBEU	STAP DE BEUVERON	199900185	DETECT. NIVEAU RESERVOIR	581	1 266	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	29
PBEU	STAP DE BEUVERON	199900186	DISJONCTEUR GENERAL	915	1 704	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	29
PBEU	STAP DE BEUVERON	200602119	COMPRESSEUR D'AIR	5 226	6 149	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	22
PBEU	STAP DE BEUVERON	200604119	DEVESICULEUR HUILEUR	239	277	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	22
PBEU	STAP DE BEUVERON	200900025	COMPTEUR FORAGE	368	405	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	19
PBEU	STAP DE BEUVERON	201002356	POMPE FORAGE 1 - DN60	2 029	2 205	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	18
PBEU	STAP DE BEUVERON	201002357	POMPE FORAGE 2 - DN60	2 029	2 205	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	18
PBEU	STAP DE BEUVERON	201400090	TURBIDIMÈTRE SECO- MAM(WTW)	3 212	3 346	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/07/2014	07/07/2014	14
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500881	CHLOROMETRE	2 675	2 786	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/11/2015	27/11/2015	13
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500882	CLAPET REF POMPE N°1	825	860	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500883	CLAPET REF POMPE N°2	826	861	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500884	POMPE SURFACE N°1	2 845	2 964	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	7
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500885	POMPE SURFACE N°2	2 845	2 964	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	13

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500886	CLAPET REF F1	700	730	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201500887	CLAPER REF F2	700	730	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/09/2015	22/09/2015	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201501825	ELECTROVANNE		412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/03/2015	24/03/2015	13
PBEU	STAP DE BEUVERON	201700274	ACTIONNEUR BOUTEILLE CL2		3 125	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/08/2017	17/08/2017	20
PBEU	STAP DE BEUVERON	201701019	ANTI INTRUSION	1 050	1 093	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201701039	HYDROEJECTEUR 1	612	640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	11
PBEU	STAP DE BEUVERON	201701164	COMPTEUR REFOULEMENT	270	281	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/11/2017	21/11/2017	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	201702460	CENTRALE FUITE CHLORE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	8
PBEU	STAP DE BEUVERON	201800838	ANALYSEUR CHLORE	2 931	3 032	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	201801463	SOFREL	5 560	5 751	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/09/2018	10/09/2018	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000350	NIVEAU MAGNETIQUE	715	724	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000351	SOUPAPE ANTI BELIER	230	233	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000352	RES.ANTI-BELIER	4 270	4 322	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000353	ELECTRO-VANNE ANTI BELIER	289	293	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000354	VANNE BALLON AB-DN100	245	248	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2020	21/10/2020	15
PBEU	STAP DE BEUVERON	202000528	DETECTION FUITE CL2	672	680	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2020	19/11/2020	7
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100452	DEBITMETRE CL2	1 166	766	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2021	31/12/2021	10
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100453	COMPTEUR EAU MOTRICE CL2	284	284	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2021	31/12/2021	30
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100454	DETENDEUR EAU MOTRICE CL2	427	427	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2021	31/12/2021	8

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
PBEU	STAP DE BEUVERON	202100459	DISJONCTEUR POTEAU	2 339	2 339	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/11/2021	22/11/2021	15
PSTM	STAP SAINT MARC	197300153	VANNE ARRIV FORAGE2 DN100	229	508	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	197300154	VANNE ARRIV FORAGE2 DN100	229	508	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	197300174	VANNE ARRIV FORAGE ETAGE4	152	341	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	197300205	VANNE DEPART 1 - DN125	286	551	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	197300206	CLAPET BATTANT R1 DN125	270	585	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	197300208	VANNE DEPART 2 - DN150	413	793	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	197300210	VANNE DEPART DN150	286	551	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	197300212	VANNE DEPART 4 - DN150	270	523	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1973	01/07/1973	55
PSTM	STAP SAINT MARC	198800948	VANNE ARRIV FORAGE1 DN200	534	1 181	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1984	01/07/1984	44
PSTM	STAP SAINT MARC	198901698	VANNE ASPIRATION POMPE 1	500	936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1989	01/07/1989	39
PSTM	STAP SAINT MARC	198901700	VANNE REFOULEMENT POMP.1	257	483	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1989	01/07/1989	39
PSTM	STAP SAINT MARC	199201054	PURGE ANTI-BELIER	152	332	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	36
PSTM	STAP SAINT MARC	199201075	VANNE ARRIV FORAGE ETAGE4	229	508	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	36
PSTM	STAP SAINT MARC	199304518	VANNE ASPI	500	936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
PSTM	STAP SAINT MARC	199304519	VANNE REFOULEMENT POMP.2	500	936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
PSTM	STAP SAINT MARC	199304521	VANNE REF/DEP VILLE DN150	500	936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
PSTM	STAP SAINT MARC	199304522	HYDROSTAB AV VILLE DN150	6 000	6 942	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
PSTM	STAP SAINT MARC	199304523	VANNE DEPT VILLE DN150	500	936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	199304524	VANNE RET VILLE DN150	500	936	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
PSTM	STAP SAINT MARC	199304525	HYDROSTAB AV VILLE DN150	6 200	7 175	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
PSTM	STAP SAINT MARC	199304526	VANNE RET VILLE RESERVOIR	694	1 299	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
PSTM	STAP SAINT MARC	199700091	7 NEONS DOUBLE ETANCHE	3 865	10 172	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1997	17/05/1997	31
PSTM	STAP SAINT MARC	199700402	HYDROSTAB FORAGE 1 DN200	7 044	9 119	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1997	15/07/1997	31
PSTM	STAP SAINT MARC	199800773	VANNE TROP PLEIN P1	1 067	2 894	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PSTM	STAP SAINT MARC	199800774	VANNE TROP PLEIN P1	1 220	3 303	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PSTM	STAP SAINT MARC	199800776	VANNE TROP PLEIN P2	1 220	3 303	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1998	01/07/1998	30
PSTM	STAP SAINT MARC	199900180	VANNE VIDANGE P1	1 799	4 735	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	29
PSTM	STAP SAINT MARC	199901030	VANNE VIDANGE R2 - DN150	457	1 203	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	29
PSTM	STAP SAINT MARC	199901034	PRESSOSTAT ANTI-BELIER	305	389	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1999	01/07/1999	29
PSTM	STAP SAINT MARC	200000160	MOTEUR P1	1 524	3 478	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200002447	POMPE 1 2900T/MN 60M3	3 641	7 850	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	28
PSTM	STAP SAINT MARC	200201847	TURBIDIMETRE HACH	5 044	5 973	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2002	01/07/2002	26
PSTM	STAP SAINT MARC	200400998	FILTRE	300	345	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2004	01/07/2004	24
PSTM	STAP SAINT MARC	200506404	MONORAIL 143M	2 300	2 398	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
PSTM	STAP SAINT MARC	200506637	PALAN 114A	100	105	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	25
PSTM	STAP SAINT MARC	200702327	POMPE 2	4 734	5 461	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	21
PSTM	STAP SAINT MARC	200702328	MOTEUR POMPE 2	2 366	2 728	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	21

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	200705657	CLAPET POMPE 2	2 000	2 196	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	21
PSTM	STAP SAINT MARC	200900568	VANNE DN 100 SANS INVERSE	350	387	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	30
PSTM	STAP SAINT MARC	200900569	FILTRE PURGES A BRIDES	650	689	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	30
PSTM	STAP SAINT MARC	200900570	STABILISATEUR DE PRESSION	2 350	2 487	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	19
PSTM	STAP SAINT MARC	200900571	DEVESICULEUR - HUILEUR	285	314	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	19
PSTM	STAP SAINT MARC	200900572	FILTRE COMPRESSEUR	235	257	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	19
PSTM	STAP SAINT MARC	200900574	ELECTRO VA	380	417	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	20
PSTM	STAP SAINT MARC	200900575	MESURE NIV	652	736	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	19
PSTM	STAP SAINT MARC	201101492	CLAPET P1	1 040	1 124	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	17
PSTM	STAP SAINT MARC	201200489	COMPTEUR CES	790	853	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/09/2012	21/09/2012	16
PSTM	STAP SAINT MARC	201301014	CPTR FONTEINNE+BEUVERON G	1 120	1 178	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201301016	COMTEUR EAU MOTRICE CL2	234	246	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201301017	CPTR LAYE	1 385	1 458	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201301018	CPTR BEUVERON POMPE	1 120	1 178	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/10/2013	31/10/2013	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201302851	DETECTEUR DE FUITE		2 004	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/04/2013	01/04/2013	9
PSTM	STAP SAINT MARC	201302877	ACTIONNEUR BOUTEILLE 1		3 698	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/05/2013	15/05/2013	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201302878	ACTIONNEUR BOUTEILLE 2		3 698	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/05/2013	15/05/2013	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201303168	CENTRALE FUITE CHLORE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/04/2013	01/04/2013	12
PSTM	STAP SAINT MARC	201400053	DEMARREUR POMPE N°1	423	440	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/03/2014	20/03/2014	14

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	201400054	DEMARREUR POMPE N°2	424	441	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/03/2014	20/03/2014	14
PSTM	STAP SAINT MARC	201401075	SOFREL S550	7 119	7 414	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201401076	ARMOIRE ELEC PRINCIPALE	34 532	35 971	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201401077	INTER. SECTION. GENERAL	635	663	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201401078	PARAFOUDRE	1 026	1 071	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201401079	DETECTION NIVEAU BACHE	442	460	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2014	16/12/2014	14
PSTM	STAP SAINT MARC	201501251	ELECTROVANNE EAU MOTRICE	610	636	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	13
PSTM	STAP SAINT MARC	201501252	CHLOROMETRE BOUTEILLE 2	2 190	2 280	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	13
PSTM	STAP SAINT MARC	201501253	INVERSEURSEUR BOUTEILLES	2 120	2 209	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	13
PSTM	STAP SAINT MARC	201501254	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1	2 190	2 280	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/04/2015	10/04/2015	13
PSTM	STAP SAINT MARC	201600829	VANNE ANTI-BELIER	680	708	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/12/2016	30/12/2016	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201600830	BALLON ANTI-BELIER	6 167	6 424	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/12/2016	30/12/2016	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201700827	ANTI-INTRUSION	4 210	4 385	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201700828	PORTE ACCES TOIT TERRASSE	6 444	6 712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201700829	TRAPPE ACCES TOIT TERASSE	950	990	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
PSTM	STAP SAINT MARC	201700830	GARDE CORPS 1 CUVE	1 000	1 041	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	11
PSTM	STAP SAINT MARC	201700831	GARDE CORPS 2 CUVE	1 000	1 041	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	11
PSTM	STAP SAINT MARC	201700832	GARDE CORPS 3 CUVE	1 000	1 041	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	11
PSTM	STAP SAINT MARC	201701042	HYDROEJECTEUR CL2	612	640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/09/2017	13/09/2017	11

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
PSTM	STAP SAINT MARC	201701115	CPTR VILLE+POMPAGE CES	505	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/02/2017	28/02/2017	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201701116	DETECTION NIVEAU	137	143	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/02/2017	28/02/2017	11
PSTM	STAP SAINT MARC	201701182	COMPRESSEUR D'AIR	3 051	2 052	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/06/2017	15/06/2017	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201800839	ANALYSEUR CHLORE LAYE	2 931	3 032	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/12/2018	06/12/2018	10
PSTM	STAP SAINT MARC	201901504	CPT SOURCE GIRAUDIS	329	338	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/03/2019	07/03/2019	15
PSTM	STAP SAINT MARC	201901524	DEBITMETRE CHLORE	693	711	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2019	14/11/2019	10
PVIO	STAP DU VIOU	198705158	COMPTAGE EDF	2 909	2 406	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1987	01/07/1987	41
PVIO	STAP DU VIOU	198800961	CLAPET A/R	534	562	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1988	01/07/1988	40
PVIO	STAP DU VIOU	198805383	VANNE BALLON		736	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1988	01/07/1988	40
PVIO	STAP DU VIOU	200006763	MESURE CHLORE		2 524	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	28
PVIO	STAP DU VIOU	200101919	DETENDEUR	500	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2001	01/07/2001	22
PVIO	STAP DU VIOU	200101920	ELECTROVANNE	450	544	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2001	01/07/2001	22
PVIO	STAP DU VIOU	200500562	RES. ANTI-BELIER	3 010	3 166	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	23
PVIO	STAP DU VIOU	200609416	VANNE REF.		514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	22
PVIO	STAP DU VIOU	200800382	TURBIDIMETRE EAU FILTREE	3 019	3 177	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	15
PVIO	STAP DU VIOU	200800907	COMPRESSEUR D'AIR	1 695	1 783	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200800908	ANTI INTRUSION	1 300	1 367	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200800909	CHAUFFAGE LOCAL	650	685	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200800910	ECLAIRAGE LOCAL	450	474	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
PVIO	STAP DU VIOU	200800911	PARAFOUDRE	1 150	1 209	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200800912	COFFRET ELECTRIQUE	19 608	20 628	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200800914	FLOTTEUR PUIT	600	631	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200807519	CHAUFFAGE LOCAL CHLORE		630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200807520	ECLAIRGE LOCAL CHLORE	450	474	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	200808023	TRANSFORMATEUR SEC			Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2008	01/01/2008	20
PVIO	STAP DU VIOU	201000258	DISJONCTEUR BTG	3 092	3 253	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	18
PVIO	STAP DU VIOU	201102595	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1	2 650	2 789	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	17
PVIO	STAP DU VIOU	201200508	COMPTEUR DE VOLUME	1 185	1 248	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/04/2012	20/04/2012	10
PVIO	STAP DU VIOU	201300941	TRANSDUCTEUR TURBIDITE	608	639	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2013	21/10/2013	15
PVIO	STAP DU VIOU	201301507	POMPES	5 916	6 224	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	21/10/2013	21/10/2013	15
PVIO	STAP DU VIOU	201600558	VENTILATEUR LOCAL	1 033	1 078	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/08/2016	17/08/2016	12
PVIO	STAP DU VIOU	201701043	HYDROEJECTEUR	612	640	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	11
PVIO	STAP DU VIOU	201701044	DEBITMETRE CHLORE	648	673	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/11/2017	08/11/2017	11
PVIO	STAP DU VIOU	201800561	SOFREL S550	5 500	5 691	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/09/2018	10/09/2018	15
PVIO	STAP DU VIOU	202100460	MESURE NIVEAU NAPPE	460	460	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/09/2021	27/09/2021	10
RCES	RESV LE C.E.S.	199201361	R.VANNE DI	610	1 316	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	36
RCES	RESV LE C.E.S.	199201362	R.VANNE AD	610	1 316	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1992	01/07/1992	36
RCES	RESV LE C.E.S.	199304515	CLAPET DIS	460	965	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
RCES	RESV LE C.E.S.	199304516	R.VANNE RE	372	698	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
RCES	RESV LE C.E.S.	199304517	CLAPET DIS	460	965	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
RCES	RESV LE C.E.S.	199401363	RESERVOIR - 500 M3	1	2	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1994	01/07/1994	34
RCES	RESV LE C.E.S.	201301020	MESURE NIV	164	173	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/10/2013	14/10/2013	15
RCES	RESV LE C.E.S.	201402421	LS 42		1 079	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2014	01/07/2014	15
RCES	RESV LE C.E.S.	201700658	RV VIDANGE	55	57	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/04/2017	04/04/2017	15
RCES	RESV LE C.E.S.	201700826	ANTI INTRUSION	1 050	1 093	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	15
RCES	RESV LE C.E.S.	201702570	EHELLE CRINOLINE CUVE	1 050	1 050	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	7
RCES	RESV LE C.E.S.	201702571	EHELLE ACCES CHBRE VANNE	650	650	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	7
RCES	RESV LE C.E.S.	201702572	PASSERELLE CUVE	1 500	1 500	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	7
RCES	RESV LE C.E.S.	201702573	RAMBARDE CUVE	700	700	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	7
RCES	RESV LE C.E.S.	201702574	TRAPPE ACCES RESERVOIR	1 200	1 200	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/08/2017	30/08/2017	20
RCES	RESV LE C.E.S.	201800756	NTB	234	243	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/11/2018	30/11/2018	10
RCES	RESV LE C.E.S.	201800757	NTH	234	243	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/11/2018	30/11/2018	10
RCES	RESV LE C.E.S.	201800900	COMPTEUR	429	444	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/11/2018	27/11/2018	15
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199101382	ECLAIRAGE	1 158	2 916	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1988	01/07/1988	40
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199304509	R.VANNE ASPI. POMPE N°1	400	749	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199305681	R.VANNE REF. POMPE N°2	230	430	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	35
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201440	POMPE 1	6 216	6 716	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201441	POMPE 2	6 216	6 716	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201442	MESURE PRESSION	300	323	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201443	PRESSOSTAT	300	323	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201444	VARIATEUR P1	1 100	1 188	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201445	ARMOIRE EL	6 000	6 484	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201446	SOFREL	3 190	3 448	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201448	VARIATEUR P2	1 100	1 188	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	14/11/2012	14/11/2012	16
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	202100455	CHAUFFAGE	487	487	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	08/04/2021	08/04/2021	15
SEMP	STAS LOT EMPEREUR	202100456	BALLON ANTI BELIER	1 140	1 140	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2021	31/12/2021	15
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302974	VANNE AVAL COMPTEUR		514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302975	STABILISATEUR ECOULEMENT		514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	30
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302976	COMPTEUR		462	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302977	REGARD ACCES		2	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	20
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302978	EHELLE D'ACCES		2 054	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201303087	VANNE AMONT COMPTEUR	500	518	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201701210	LS 42	580	605	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/12/2017	04/12/2017	15
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201402361	COMPTEUR FORCALQUIER	1 200	1 249	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/05/2014	02/05/2014	15
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201603451	REGARD ACCES		2	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	31/12/2016	31/12/2016	20
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702332	VANNE AMONT COMPTEUR	350	361	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	15



Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702333	VANNE AVAL COMPTEUR	350	361	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	15
XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702334	ECHELLE ACCES		2 054	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	11
XFOR	COMPT FORCALQUIER	202100457	TELETRANSMETTEUR	967	967	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/05/2021	03/05/2021	15
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303094	VANNE AVAL CPT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	15
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303096	VANNE AMONT CPT			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	15
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303097	STABILISATEUR			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	30
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303098	LS 42			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	15
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201800335	FILTRE A BOUES			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201800906	COMPTEUR	330	342	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	15
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302979	VANNE AMONT COMPTEUR		514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302980	VANNE AVAL COMPTEUR		514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302981	STABILISATEUR ECOULEMENT		514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	30
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302982	COMPTEUR		462	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302984	REGARD ACCES		2	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	20
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302985	ECHELLE D'ACCES		2 054	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/11/2013	01/11/2013	15
XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201701211	LS 42	580	605	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/12/2017	04/12/2017	15



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

**Chapitre 3**  
**Service de l'assainissement**  
**Forcalquier - Rapport annuel du délégataire**



## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Description générale du service

#### 1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

##### **Agence d'AIX**

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

L'accueil du public se fait également à :

##### **Antenne FORCALQUIER**

Traverse Beaudine

04301 FORCALQUIER

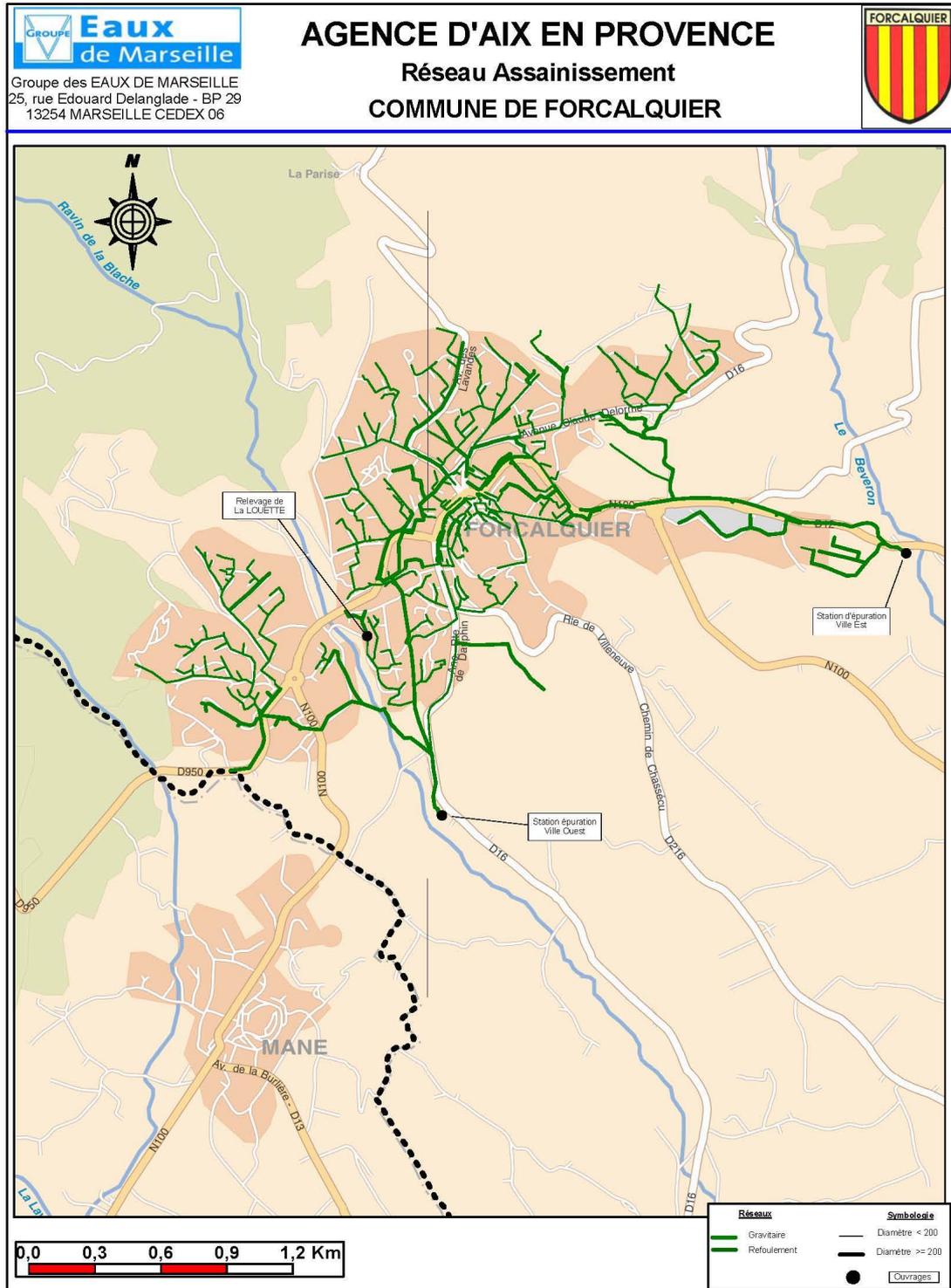
Elle est ouvert au public, le mardi et le vendredi, de 13h30 à 14h30.

#### 1.1.2. Données du service

Population légale 2021	Station d'épuration	Nombre relevage réseaux	Nombre abonnements	Longueur collecteur.* (km)	Volumes traités (m <sup>3</sup> )
5 209	Forcalquier Est et Forcalquier Ouest	2	2 299	39,681	294 971



## 1.2. Plan du réseau





## 1.3. Contexte contractuel

### 1.3.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

### 1.3.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du Service de collecte et de traitement des eaux usées du service d'assainissement collectif
Périmètre de l'affermage	Limites de territoire de la Collectivité
Prise d'effet	26/11/2011
Durée	12 ans
Date d'échéance	25/11/2023
Cocontractant	

### 1.3.3. Avenants

Description des avenants au contrat :

Avenant N° 1	
Date	27/08/2013
Objet	Instauration d'une tarification progressive de la redevance assainissement

### 1.3.4. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	Collectivité
-------------------------------	--------------

### 1.3.5. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
-------------------------------	-----------------------------

### 1.3.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Nature des eaux déversées	Délégataire
Etablissement des procédures d'autosurveillance	Délégataire
Surveillance des rejets dans le milieu naturel	Délégataire
Traitement des matières de vidange, boues et graisses	Boues : Délégataire

### 1.3.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Travaux sur les branchements en propriété privée	Abonné
Conventions spéciales de déversement	Délégataire

### 1.3.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la responsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

### 1.3.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Dans le cadre de l'entretien en deça de 20 mL : Délégué Au delà de 20mL : Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégué
-Branchements	Délégué
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégué
-Branchements	Collectivité
Renforcement et extensions du service	
-Réalisés par la collectivité	Collectivité avec consultation du Délégué
-Réalisés par des tiers	Contrôle du Délégué
Connexion et mise en service des installations neuves	Collectivité

### 1.3.10. Régime financier

Cf. le chapitre **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

## 1.4. Engagement contractuel du délégataire

### 1.4.1. Inventaire des installations

**Inventaire initial à remettre dans les 3 mois suivant le début du contrat.**

L'inventaire initial a été réalisé et remis à la commune lors de la réunion trimestrielle du mois de novembre 2012. La commune n'a pas formulé de remarque lors de la réunion trimestrielle suivante.

## 2. Description du patrimoine

### 2.1. Patrimoine communal : stations de traitement

#### 2.1.1. Description

La station d'épuration de Forcalquier Est est située au lieu-dit du Beveron (au pied de la colline). Cette station a été remise à niveau en juillet 1994 pour répondre aux nouvelles exigences.

La capacité théorique de l'ensemble des ouvrages est de 6 000 équivalents/habitants. Les eaux traitées sont rejetées dans le Beveron.

La station d'épuration de Forcalquier Ouest est située au lieu dit "St Lazare" en bordure du Viou.

Elle a été reconstruite en juillet 1994 par la Société SEREX.

Sa capacité nominale est de 4 000 équivalents /habitants (débit journalier 800 m<sup>3</sup>/j - débit de pointe 80 m<sup>3</sup>/h). Les eaux traitées sont rejetées dans le VIUO.

En 2012, des équipements complémentaires ont été mis en service aux deux stations afin d'améliorer le traitement :

- Installation d'agitateurs dans les bassins d'aération .
- Construction de dégazeurs entre les bassins d'aération et des clarificateurs.
- Fourniture de deux débitmètres à boue qui seront installés lors des travaux de mise en place des centrifugeuses en 2013
- Installation de systèmes de récupération de flottants à la surface des clarificateurs et des dégazeurs

#### 2.1.2. Mode de traitement

Pour **Forcalquier Est** : la filière de traitement est de type biologique boues activées faible charge. Les équipements sont les suivants :

##### Prétraitement

**Un dégrilleur permet de retenir les flottants et les macro-déchets.**

- Un dessableur déshuileur circulaire est équipé :
- D'un oxyclone permet la flottation des graisses,
- D'un racleur pour la reprise des graisses,
- D'une pompe toutes eaux pour la reprise des sables.



### Traitement des eaux

Le bassin d'aération est équipé de 3 turbines de 11 kW et d'un dégazeur.

A ce niveau, 2 pompes doseuses permettent l'injection de chlorure ferrique pour précipiter les phosphates.

La séparation du mélange eau et boue s'effectue dans un clarificateur circulaire équipé d'un pont racleur. Les boues décantées sont recirculées dans le bassin d'aération par 2 pompes.

Les eaux traitées passent par un canal de mesure équipé d'un seuil triangulaire (de 90°) avant leur rejet dans le Beveron.

### Traitement des boues

Les boues en excès sont pompées vers l'unité de déshydratation. La déshydratation des boues s'effectue dans une centrifugeuse installée en 2013

Pour **Forcalquier Ouest**, le procédé repose sur le principe de traitement biologique par boues activées moyenne charge.

Les équipements sont les suivants :

- Un dégrillage automatique, un dessableur déshuileur circulaire (1,37m) équipé d'un oxyclone,
- Un bassin d'aération circulaire (R= 8,75m) équipé de 3 turbines et d'un dégazeur,
- Un clarificateur circulaire (R= 6,50m) pour la séparation de l'eau traitée et des boues,
- Un canal de comptage (déversoir à contraction latérale - b = 20 cm)
- Une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Un bassin d'orage



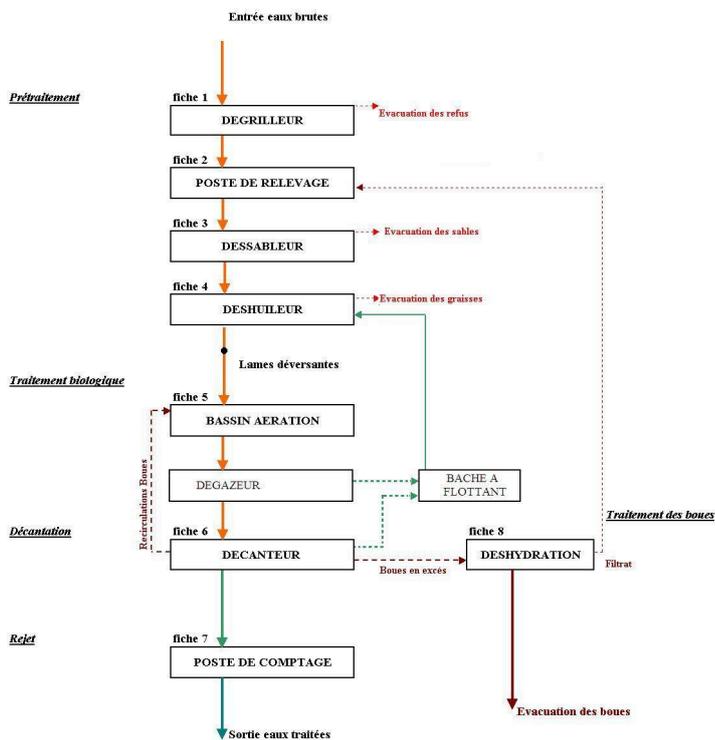
### 2.1.3. Processus

Le schéma ci-après présente le processus de traitement :

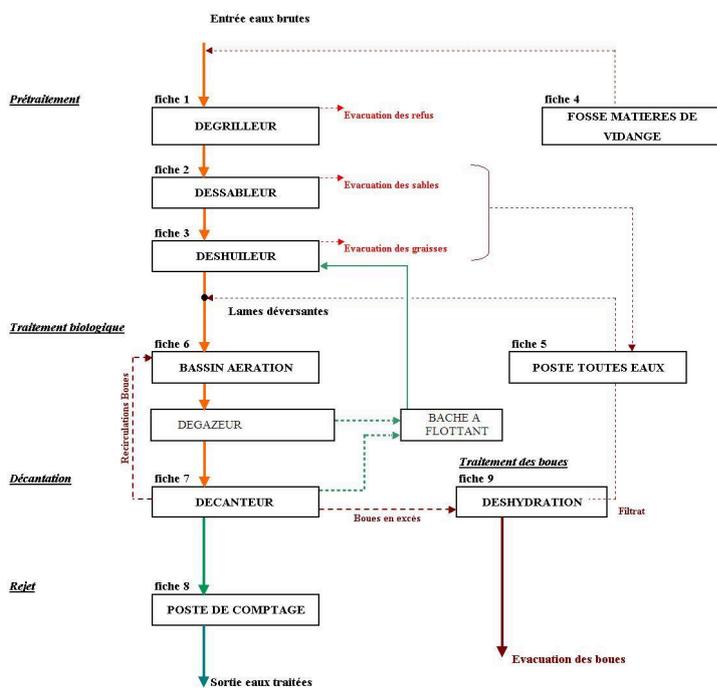
Schéma station d'épuration EST



# Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



## Schéma station d'épuration OUEST



Cf. fiches en annexes pour les caractéristiques techniques.

### 2.1.4. Charge de pollution traitée

Les charges polluantes admises sur la station d'épuration sont récapitulées dans le tableau ci-après.

	Forcalquier Est	Forcalquier Ouest
Volume journalier m <sup>3</sup>	1200	800
Debit moyen m <sup>3</sup> /h	50	33
Débit de pointe m <sup>3</sup> /h	120	80
DCO kg/j	900	600
DBO5 kg/j	324	216
MEST kg/j	540	360
Equivalent-Habitants EH	6000 <sup>(2)</sup>	4000 <sup>(1)</sup>
NTK kg/j	90	-
Pt kg/j	24	-
Base de calcul actuelle : <sup>(1)</sup> 60 g de DBO5 correspond à la pollution générée par 1 EH. <sup>(2)</sup> 54 g de DBO5 correspond à la pollution générée par 1 EH.		

### 2.1.5. Domaine de traitement garanti

Le niveau de rejet devra être conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25/11/1999 (voir annexe n°1).

Forcalquier Est	
DCO =< 125 mg/l	ou 75% de rendement (moyen 24h)
DBO5 =< 25 mg/l	ou 70% de rendement (moyen 24h)
MES =< 35 mg/l	ou 90% de rendement (moyen 24h)
NTK=<15mg/l	ou 81% de rendement (moyen 24h)
Pt =<2mg/l	ou 93% de rendement (moyen24h)

Forcalquier Ouest	
DCO =< 125 mg	ou 75% de rendement (moyen 24h)
DBO5 =< 25mg/l	ou 70% de rendement (moyen 24h)
MES =< 35 mg/l	ou 90% de rendement (moyen 24 h)

## 2.2. Evolution des stations de traitement

### 2.2.1. Station de traitement OUEST

Pas d'évolution significative cette année



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

### 2.2.2. Station de traitement EST

Pas d'évolution significative cette année



## 2.3. Patrimoine communal : réseau

### 2.3.1. Présentation du patrimoine

Dans ce chapitre, le patrimoine de la collectivité est présenté au fil de l'eau.

### 2.3.2. Réseau de collecte

Le réseau d'assainissement de la Commune de Forcalquier est de type séparatif. Les premiers éléments du réseau (le centre ville en particulier) sont assez anciens, il a commencé à être mis en place dans les années 1950 et se développe en fonction de l'urbanisation.

- ➔ Les matériaux qui composent le réseau sont principalement l'amiante ciment et le P.V.C.
- ➔ Le réseau de Forcalquier présente la particularité d'être séparé en 2 entités distinctes à l'Est et à l'Ouest du piton central. Chaque zone a son propre traitement des eaux usées.

Une extension de réseaux a été réalisée Chemin des Chambarels .

### 2.3.3. Déversoirs d'orage

Le réseau Est possède un déversoir d'orage à l'entrée de la station avec un exutoire vers le Beuveron.

Le réseau Ouest possède 2 déversoirs :

- ➔ En amont du dégrilleur de la STEP
- ➔ Poste de relevage

Ces déversoirs permettent en cas d'orage important et de surcharge importante du réseau de ne pas saturer les stations et de maintenir un fonctionnement correct.

La station d'épuration Ouest est maintenant équipée d'un bassin d'orage qui va permettre de stocker une partie des eaux déversées afin de les réinjecter dans le système de traitement

## 2.4. Évolution du réseau

### 2.4.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisations-branchements-relevages

En 2021, aucun travaux n'a été réalisé sur le réseau de collecte :

Durant l'année, 6 nouveaux branchements particulier ont été réalisés.



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 2.4.2. Évolution de la longueur du réseau

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2020	Posé en 2021(m)	Déposé en 2021(m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2021
0	4 565.26	0.00			4 565.26
60	9.45	0.00			9.45
63	118.60	0.00			118.60
100	700.35	0.00			700.35
120	813.37	0.00			814.59
125	496.95	0.00			496.95
150	13 894.69	0.00			13 768.05
160	3 154.66	0.00			3 293.93
180	67.89	0.00			67.89
200	10 980.60	0.00			10 965.19
250	3 551.75	0.00			3 551.75
300	1 197.96	0.00			1 197.96
315	84.26	0.00			84.26
400	47.26	0.00			47.26
	39 683.02	0.00	0.00	0.00	39 681.46

### 2.4.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leurs diamètres en fin d'année

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Grès (m)	P.V.C (m)	Amiante (m)	Divers (m)	Total par diamètre
60						9,45	9,45
63				108,91		9,69	118,60
100				108,14	212,20	380,01	700,35
120				34,40	331,88	448,32	814,59
125				91,13	12,28	393,54	496,95
150				1 123,91	1 379,27	11 264,86	13 768,05
160				2 627,27		666,66	3 293,93
180						67,89	67,89
200	95,17			7 700,59	43,89	3 125,54	10 965,19
250			0,00	427,71		3 124,04	3 551,75
300				158,50		1 039,46	1 197,96
315				84,26			84,26
400				47,26			47,26
0				39,88	183,97	4 341,41	4 565,26
	95,17	0,00	0,00	12 551,94	2 163,50	24 870,87	39 681,46

### 2.4.4. Évolution de la longueur des branchements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2020	10,863
Évolutions 2021	0,03
Situation au 31.12.2021	10,903



## 2.5. Renouvellement des équipements

### 2.5.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

#### Renouvellement Patrimonial

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux
STEP VILLE OUEST	202100461	DEGRILLEUR AUTOMATIQUE	9 897
STEP VILLE OUEST	202100462	MOTO-REDUC DEGRILLEUR	1 250
STEP VILLE OUEST	202100463	MOTO-REDUC COMPACTEUR	1 350
STEP VILLE OUEST	202100464	COMPACTEUR A VIS	5 300
STEP VILLE OUEST	202100465	COFFRET ELEC DEGRILLEUR	4 342

#### Renouvellement Fonctionnel

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux
STEP VILLE EST	202100468	POMPE FOSSE MATIERE VID.	726
STEP VILLE OUEST	202100466	MOTO-REDUC. GAVO POMPE	1 772
STEP VILLE OUEST	202100467	MESURE NIVEAU FOSSE	371

#### Renouvellement Prévisionnel Fonctionnel

2022
519 €

#### Renouvellement Prévisionnel Patrimonial

Pas de renouvellement

## 2.6. Synthèse du renouvellement

### 2.6.1. Renouvellement fonctionnel

ANNEE RE-NOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX
2012	6	10 032
2013	34	77 401
2014	5	7 971
2015	3	1 696
2016	6	47 223



ANNEE RE-NOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX
2017	7	13 423
2018	3	16 448
2019	7	3 162
2020	8	8 157
2021	3	2 869
Somme :	82	188 382

### 2.6.2. Renouvellement patrimonial

ANNEE RE-NOUVELLEMENT	NB APPAREILS POSES	COUTS TRAVAUX
2012	2	1 401
2013	16	113 635
2014	3	4 367
2015	2	5 077
2016	2	3 988
2017	3	13 048
2018	2	4 505
2019	2	6 784
2020	1	1 022
2021	5	22 139
Somme :	38	175 966

## 2.7. Indicateurs de performance

### 2.7.1. Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM ( les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'INVENTAIRE ET AUX INTERVENTIONS SUR RESEAU: 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la réhabilitation des réseaux, au renouvellement ,aux enquêtes et auscultations, à la localisation des interventions, au nombre de branchements, à l'inventaire des équipements, à leur localisation, à la localisation et à l'altimétrie des canalisations).

Désignation	Nb de Point 2021
<b>A - Plan des réseaux (15 points)</b>	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
<b>B - Inventaire des Réseaux (30 points)</b>	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au dlà de 60%	1
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	15
<b>C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	0

Désignation	Nb de Point 2021
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	0
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	10
<b>Résultat</b>	<b>91</b>

### Commentaire

C4 : Le renouvellement des canalisations est à la charge de la commune

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

B

#### 2.7.1.1. Taux de connaissance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
100,00%	62,79%



### 2.7.2. Indicateur de performance : P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le renouvellement est à la charge de la Collectivité.



## 3. Événements marquants de l'exploitation

### 3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

#### 3.1.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

##### 3.1.1.1. Remarques de l'inspection du travail

Au cours de l'année 2021, l'Inspecteur du Travail des Armées a adressé 2 courriers à la SEM suite à un accident du travail sur le site de quartier Vienot, 1er régiment étranger, à Aubagne.

La Société des Eaux de Marseille n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

##### 3.1.1.2. Accidents du travail

En 2021, 8 accidents du travail avec arrêt et 7 accidents du travail sans arrêt sont à déplorer sur le territoire de la SEM.

### 3.2. Vie du service

#### 3.2.1. Service Usine

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
07/03/2021	EPURATION FORCALQUIER OUEST	Réparation de la gavopompe restée bloquée
14/03/2021	EPURATION FORCALQUIER OUEST	Nettoyage des fosses
17/03/2021	EPURATION FORCALQUIER OUEST	Réparation moteur dégrilleur
14/04/2021	EPURATION FORCALQUIER EST EPURATION FORCALQUIER OUEST	Réalisation des opérations de maintenance préventive/conditionnelle des centrifugeuses
27/05/2021	EPURATION FORCALQUIER EST	NC dépassement Ptotal 2,49 mg/l pour une concentration maximale = 2 mg/l
04/08/2021	EPURATION FORCALQUIER EST	NC dépassement P total 2,11 mg/l pour une concentration maximale = 2 mg/l
31/08/2021	EPURATION FORCALQUIER EST	CDA mandaté par le maître d'ouvrage
31/08/2021	EPURATION FORCALQUIER OUEST	CDA mandaté par le maître d'ouvrage
13/09/2021	EPURATION FORCALQUIER OUEST	Pose couverture sur canal de rejet
18/10/2021	EPURATION FORCALQUIER OUEST	Nettoyage des fosses
31/12/2021	TOUS SITES	Réalisation des contrôles réglementaires, électricité, levage, pression par SOCOTEC
31/12/2021	TOUS SITES	Levée des anomalies de type P0 et P1 suite au diagnostic des machines tournantes réalisé en 2020
31/12/2021	EPURATION FORCALQUIER EST	Des conventions sont en cours de mise à jour avec deux industriels rejetant sur la station de



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
		Forcalquier EST avec les industriels Bains et Arômes et Les Distilleries de Provence
31/12/2021		2 remaniements tampons collecteurs
31/12/2021		Renouvellement branchement assainissement
31/12/2021		3 réparations branchements assainissement

### 3.2.2. Service Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
16/09/2021	2 CHEMIN DES CHAMBARELS	Remaniement tampon collecteur
21/09/2021	2 AVENUE MARCEL ANDRE	Remaniement tampon collecteur

## 4. Bilan assainissement

### 4.1. Chiffres-clé de l'exploitation

#### 4.1.1. Caractéristiques du réseau

Longueur des collecteurs (L)	39,682	km
Longueur des raccordements	10,903	km
Longueur totale du réseau	50,585	km

#### 4.1.2. Nettoyage du réseau

Longueur du réseau nettoyé à titre préventif	2902	m
Longueur du réseau nettoyé pour cause d'obstruction	895	m
Longueur totale du réseau nettoyé (N)	3797	m
Taux de nettoyage (N/L)	9,5	%

#### 4.1.3. Interventions en urgence

Nombre d'interventions sur les collecteurs et les branchements	35	
--	----	--

#### 4.1.4. Réparations

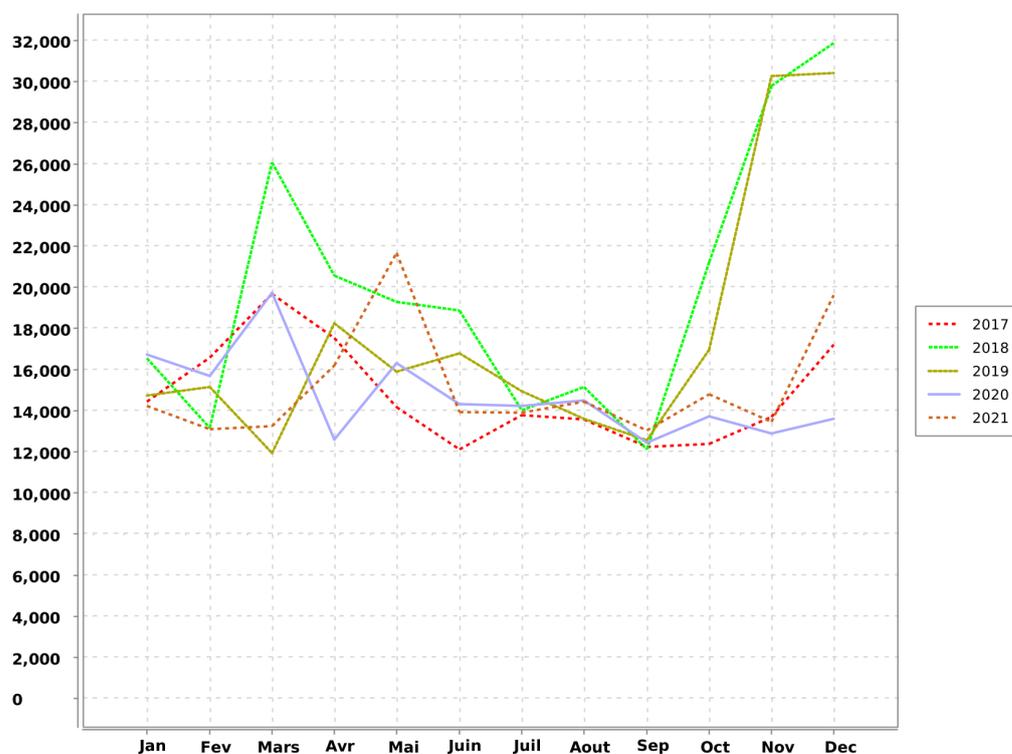
Nombre de réparations sur les collecteurs	0
Nombre de réparations sur les branchements	3
Nombre total de réparations	3

## 4.2. Volumes mensuels traités

### 4.2.1. Volumes mensuels traités Ouest

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels traités en m<sup>3</sup>/ mois :

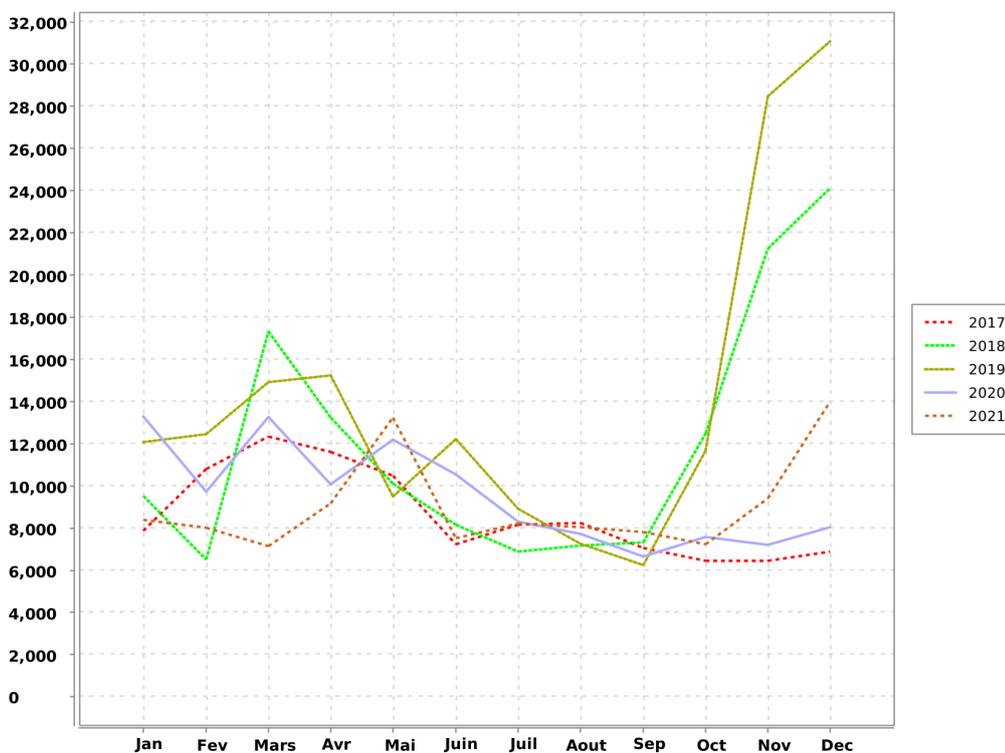
Mois	2017	2018	2019	2020	2021
Jan	14445	16541	14746	16745	14239
Fev	16598	13148	15164	15692	13102
Mars	19693	26065	11954	19730	13258
Avr	17529	20567	18236	12596	16196
Mai	14163	19281	15885	16308	21666
Juin	12119	18874	16806	14315	13946
Juil	13777	14021	14950	14245	13915
Aout	13591	15145	13612	14495	14451
Sep	12245	12124	12557	12462	13050
Oct	12385	21216	16975	13729	14798
Nov	13700	29801	30260	12891	13457
Dec	17215	31881	30414	13622	19627



#### 4.2.2. Volumes mensuels traités Est

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels traités en m<sup>3</sup> / mois :

Mois	2017	2018	2019	2020	2021
Jan	7867	9541	12078	13287	8394
Fev	10794	6523	12457	9735	8008
Mars	12335	17326	14910	13274	7159
Avr	11626	13255	15232	10066	9174
Mai	10497	10118	9485	12209	13248
Juin	7239	8166	12228	10545	7513
Juil	8149	6886	8927	8322	8233
Aout	8254	7169	7258	7733	8042
Sep	7060	7317	6235	6665	7815
Oct	6437	12493	11665	7596	7238
Nov	6438	21246	28487	7194	9397
Dec	6880	24118	31089	8035	13985



### 4.3. Indicateurs de performance

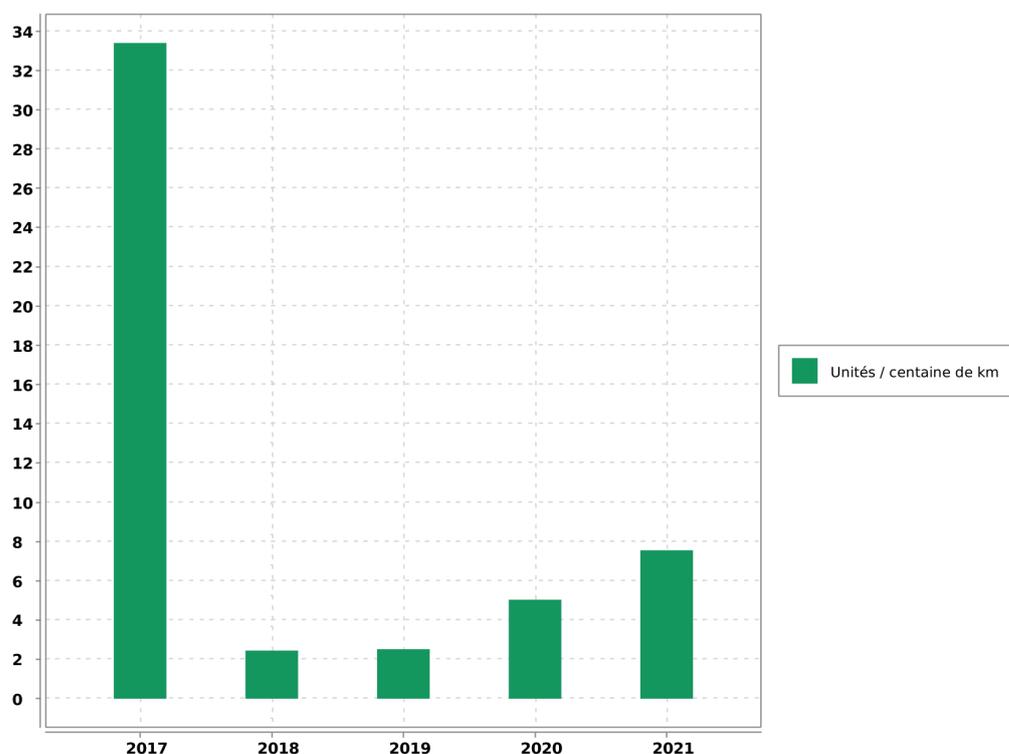
#### 4.3.1. Indicateur de performance : P252.2 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 100 km de collecteur

(Nombre de points noirs / Longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)) x 100 On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative); quelle que soit sa nature (contre-pente; racines; déversement anormal par temps sec; odeurs; mauvais écoulement; etc.) et le type d'intervention requis (curage; lavage; mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

VP 046 : Nombre de points noirs et nom des rues associées

VP 077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors brt (km)

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 046	13	1	1	2	3
VP 077	38.925	40.814	39.667	39.683	39.681
Résultat	33.4	2.45	2.52	5.04	7.56





FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur	
Cotation de l'indicateur	A

## 5. Analyse de la qualité de la collecte et du traitement

### 5.1. Qualité de la collecte et du traitement

#### 5.1.1. Qualité de la collecte des eaux usées

Le taux de raccordement des abonnés particuliers au réseau d'assainissement est de 95.98 %.

#### 5.1.2. Données d'exploitation de la collecte des eaux usées

Le réseau de la commune n'est pas soumis à l'autosurveillance réglementaire au titre de l'arrêté ministériel du 21/07/2015.

#### 5.1.3. Qualité du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Forcalquier EST

Paramètres	Rendements épuratoires annuels
DBO <sub>5</sub>	99.3 %
DCO	98.1 %
MES	99.4 %
NGL	95.7 %
NTK	96.7 %
P <sub>TOTAL</sub>	81.5 %

#### 5.1.4. Données d'exploitation du fonctionnement de la station d'épuration de Forcalquier EST

Paramètres	Valeur	Unité
Volume d'effluent entré dans la station	108 206	m <sup>3</sup>
Volume moyen journalier	296	m <sup>3</sup> /j
Charge moyenne entrante	1 974 *	E.H
Consommation moyenne électrique	1 480	Wh/m <sup>3</sup>
Taux de traitement moyen en sel métallique	48.1	g/m <sup>3</sup>

\* Calcul d'après la DBO<sub>5</sub> sur la base de 60 g/ha/j (directive européenne du 21 mai 1991)



### 5.1.5. Qualité du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

Paramètres	Rendements épuratoires annuels
DBO <sub>5</sub>	98.9 %
DCO	94.6 %
MES	98.4 %
NGL	94.6 %
NTK	95.2 %
P <sub>TOTAL</sub>	64.5 %

### 5.1.6. Données d'exploitation du fonctionnement de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

Paramètres	Valeur	Unité
Volume d'effluent entré dans la station	186 765	m <sup>3</sup>
Volume moyen journalier	512	m <sup>3</sup> /j
Charge moyenne entrante	2 016 *	E.H
Consommation moyenne électrique	987	Wh/m <sup>3</sup>

\* Calcul d'après la DBO<sub>5</sub> sur la base de 60 g/ha/j (directive européenne du 21 mai 1991)

## 5.2. Traitement des boues de la station d'épuration

### 5.2.1. Production de boue de la station d'épuration de Forcalquier EST

	Boues Brutes (Kg)	Siccité moyenne (%)	Matières sèches (Kg)
<b>Production totale annuelle</b>	239 480	18.4	43 890
<b>Système de déshydratation</b>	Centrifugeuse		
<b>Destination des boues déshydratées</b>	Centre de compostage de Manosque		



### 5.2.2. Production de boue de la station d'épuration de Forcalquier OUEST

	Boues Brutes (Kg)	Siccité moyenne (%)	Matières sèches (Kg)
<b>Production totale annuelle</b>	284 460	17.2 %	48 990
<b>Système de déshydratation</b>	Centrifugeuse		
<b>Destination des boues déshydratées</b>	Centre de compostage de Manosque		

## 5.3. Conformité du système d'assainissement

### 5.3.1. Conformité

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions de l'arrêté du 21/07/2015 et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Le service en charge du contrôle informe le maître d'ouvrage et l'agence de l'eau ou l'office de l'eau, chaque année avant le 1er juin, de la situation de conformité ou de non-conformité des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées qui les concernent.

En cas de non-conformité de tout ou partie du système d'assainissement, le maître d'ouvrage fait parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs qu'il entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais. (Art 22 - I de l'arrêté du 21/07/2015)

## 5.4. indicateurs de performance

### 5.4.1. Indicateur de performance : D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 208	85.51	89.94	83.3	78.56	95
Résultat	86	90	83	79	95

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

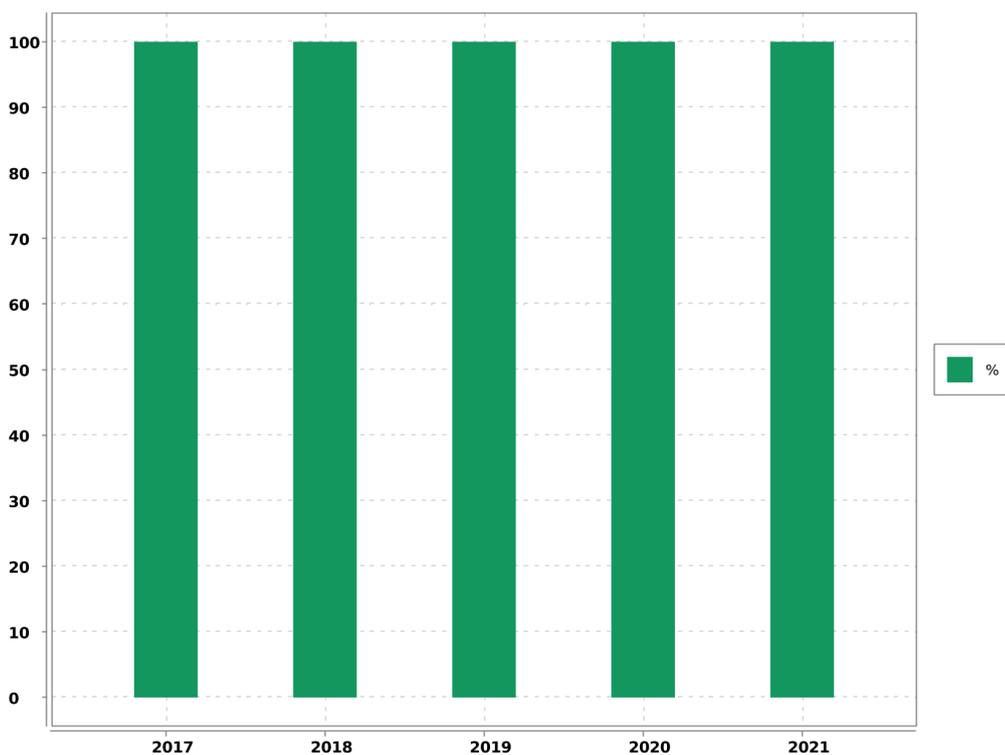
### 5.4.2. Indicateur de performance : P206.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme pérennisée

Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / TMS Totales des boues évacuées) x 100

VP 209 : Tonnage de Matières Sèches totales admises par une filière conforme

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 209	85.51	89.94	83.3	78.56	95
VP 208	85.51	89.94	83.3	78.56	95
Résultat	100	100	100	100	100



#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

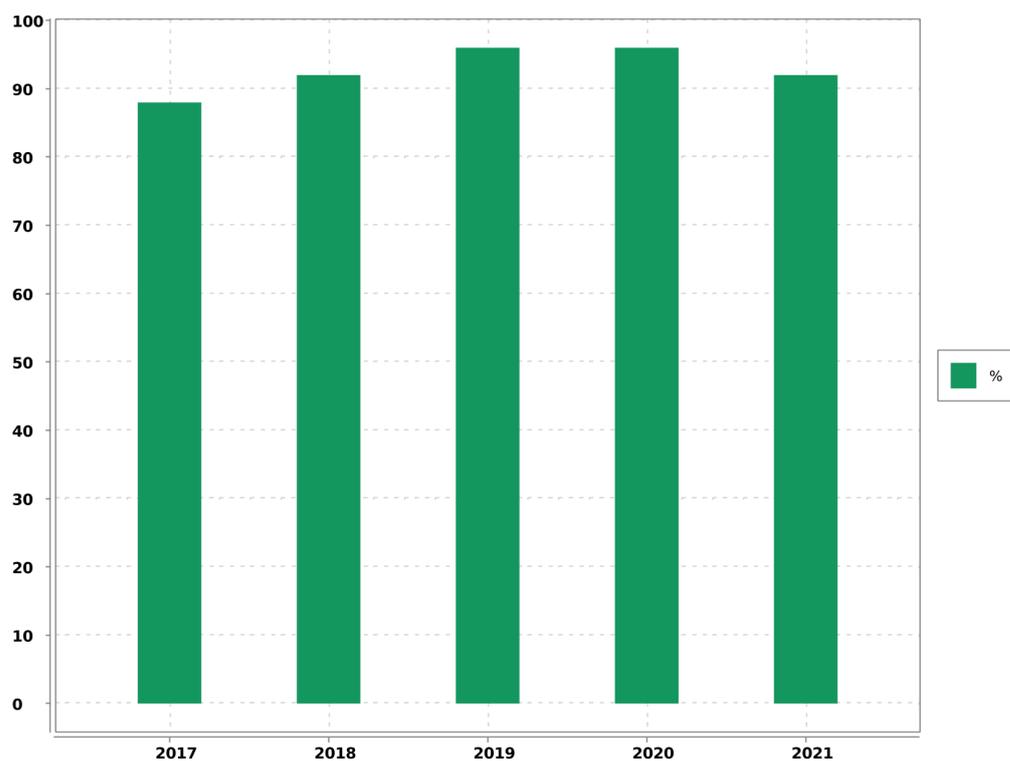
### 5.4.3. Indicateur de performance : P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

(Nombre de bilans conformes / Nombre de bilans réalisés) x 100

VP 210 : Nombre de bilans conformes

VP 211 : Nombre de bilans réalisés sur 24H

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 210	22	22	24	23	22
VP 211	25	24	25	24	24
Résultat	88	92	96	96	92



#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

#### 5.4.4. Indicateur de performance : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

	Désignation	Nb de Point 2021
<b>A - Eléments communs à tous types de réseau</b>		
P255.3 A -	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20
P255.3 A -	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
P255.3 A -	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
P255.3 A -	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
P255.3 A -	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
P255.3 A -	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0
<b>B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>		
P255.3 B -	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
<b>C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>		
P255.3 C -	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
Résultat		100

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 5.4.5. Indicateur de performance : P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

(Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / Nombre d'habitants desservis) x 1 000

Valeur (1) : Nombre de demandes d'indemnisations déposées pour dédommagement

Valeur (2) : Nombre d'habitants desservis

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)					0
Valeur (2)					5000
Résultat					0

## 6. Services aux abonnés et facturation

### 6.1. Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement

#### 6.1.1. Abonnements ordinaires

##### Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance semestrielle, par abonnement,
- et une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation (de 0 à 20m<sup>3</sup>, de 21 à 75m<sup>3</sup>, et au delà de 75m<sup>3</sup>).

##### Abonnement "Industriel au Compteur" et "Collectivité au Compteur" :

Consenti uniquement aux industriels. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique".

##### Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Sa structure tarifaire est également identique à celle de l'abonnement "Domestique".

#### 6.1.2. Abonnements spéciaux

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

#### 6.1.3. Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mars et en Septembre.

#### 6.1.4. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes vendus
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	2 293	284 592
tranche 1			76 530
tranche 2			102 142
tranche 3			105 920
INDUSTRIELS AU COMPTEUR		2	1 698
DIVERS		4	400
TOTAL GENERAL		2 299	286 690



### 6.1.5. Facturation

#### Cas général

- Facturation sur relevé des compteurs : Mars
- Facturation sur relevé des compteurs : Septembre

Deux factures par an sont émises en fonction des tournées.

#### Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.

## 6.2. Modalités de révision de la tarification de l'assainissement

### 6.2.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 47-2, approuvée par la Délibération n°2011-075 du Conseil Municipal du 11/10/2011, seront actualisés au 1er novembre par la formule définie à l'Article 49-2.

La formule de révision est calculée chaque année au 1er Janvier.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

### 6.2.2. Part collectivité

Les tarifs sont été fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012-114 du 4 décembre 2012.

### 6.2.3. Redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau

- **Redevance Modernisation des Réseaux de collecte** : 0,1500 € par mètre cube (Article 2.3)

### 6.3. Produits facturés au cours de l'exercice

#### 6.3.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	286 690.00	- 11 399.00	275 291.00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	7 135.57	- 177.61	6 957.96
MAJORATION DE RETARD	501.30	- 371.38	129.92
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	22 767.36	- 897.84	21 869.52
COMPTEURS INDUSTRIELS	135.84		135.84
DIVERS	32.00		32.00
TOTAL GENERAL	30 572.07	- 1 446.83	29 125.24

#### 6.3.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés	Non Valeurs	Montant Net
REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	42 916.35	- 1 692.84	41 223.51

#### 6.3.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Sociétés des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	286 690.00	- 11 399.00	275 291.00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	44 837.74	- 1 069.99	43 767.75
MAJORATION DE RETARD	5 401.89	- 363.27	5 038.62
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	37 684.19	- 3 186.11	34 498.08
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 2	103 437.95	- 1 502.83	101 935.12
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 3	124 752.66	- 6 248.00	118 504.66



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
COMPTEURS INDUSTRIELS	1 910.89		1 910.89
DIVERS	321.84		321.84
TOTAL GENERAL	318 347.16	- 12 370.20	305 976.96

### 6.4. Facture INSEE

#### 6.4.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

### 6.4.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m<sup>3</sup> par mois.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (service de l'assainissement collectif)			173.25	166.03	4.35%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 revenant au délégataire :			125.6	120.24	4.46%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	10.175	20.35	19.48	4.47%
Montant de la part variable revenant au délégataire					
Tranche 1	40	0.513	20.5	19.63	4.43%
Tranche 2	80	1.059	84.75	81.13	4.46%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			12.7	12.7	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1	2	1.55	3.1	3.1	0%
Montant de la part variable revenant à la collectivité					
Tranche 1	120	0.08	9.6	9.6	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m <sup>3</sup> au 1/1/n+1 :			34.95	33.09	5.62%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture assainissement	10		15.75	15.094	4.35%
VP 217 - Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)	120	0.16	19.2	18	6.67%
VP 218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejet					
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					

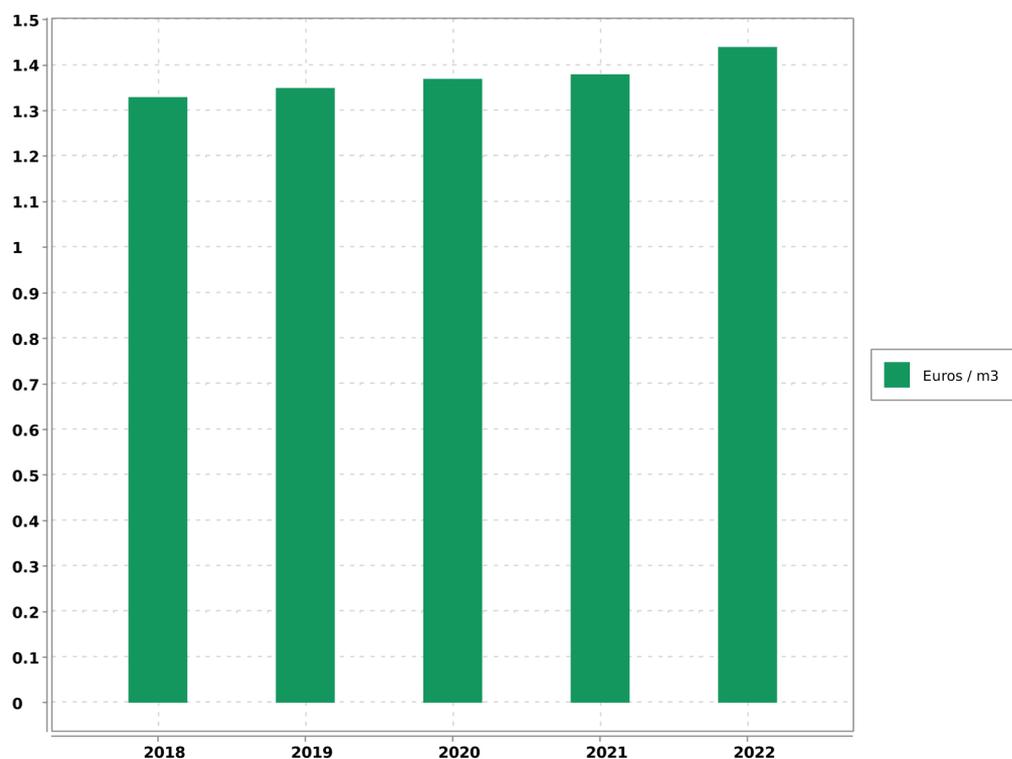


## 6.5. Indicateur de performance : D204.0 Prix de l'assainissement TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120m<sup>3</sup>

Valeur (1) : Prix TTC assainissement pour 120m<sup>3</sup>

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	1.328	1.348	1.37	1.384	1.444
Résultat	1.33	1.35	1.37	1.38	1.44



### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

A

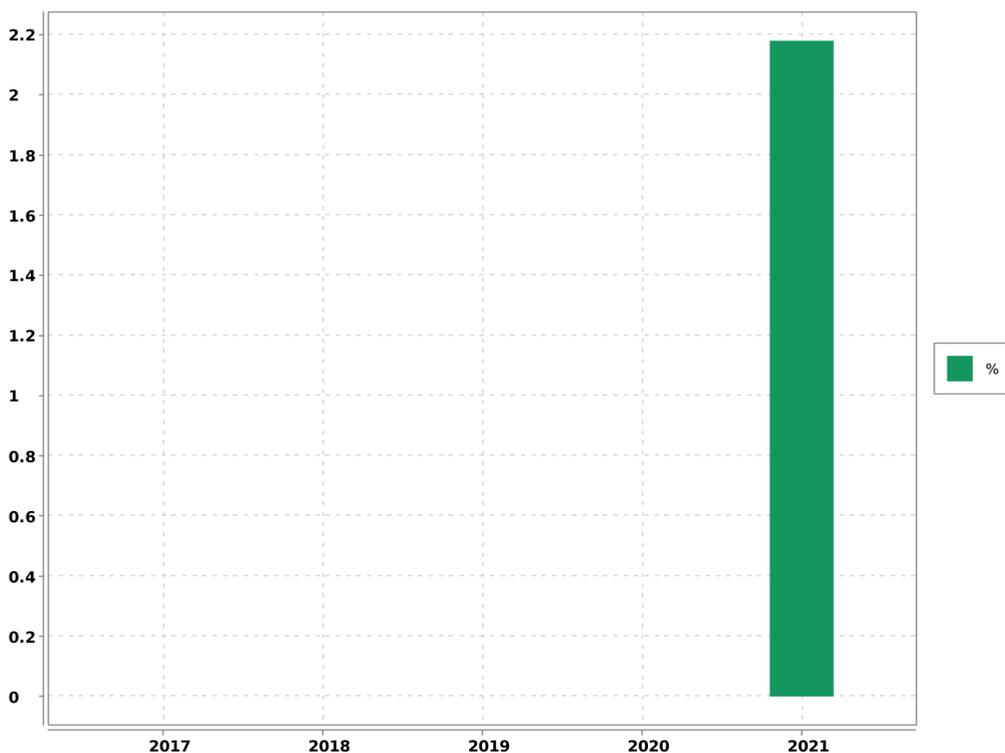
## 6.6. Indicateur de performance : P257.0 Taux d'impayés

$[1 - (\text{Montant des Impayés TTC au } 31.12.n / \text{CA TTC comptable } (n-1))]$  - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés AST au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé AST au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 268					9 006.2
VP 185					413 735.23
Résultat					2.18





## 6.7. Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

### Commentaire

Enquête téléphonique annuelle régionale.

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## 6.8. Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

0 = NON / 1 = OUI / Au delà de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## 6.9. Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

0 = NON, 1 = OUI au delà de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0

### Commentaire

Pas de Commission Départementale Solidarité-Eau dans le 04

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## 6.10. Indicateur de performance : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) /  
 Volume facturé

VP 119 : Montant assainissement des abandons de créances

VP 119 : Montant assainissement des versements à un fond de solidarité

VP 068 : Volumes facturé assainissement

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 119	0	0	0	0	0
VP 119	0	0	0	0	0
VP 068	302 516	274 455	287 342	290 506	286 690
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---



## 6.11. Indicateur de performance : P258.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service assainissement laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnés assainissement

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 003 + VP 152	0	0	0	0	
VP 056	2 223	2 246	2 261	2 278	2 299
Résultat	0	0	0	0	0

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---

## 7. Améliorations du service

Les travaux à prévoir sont décrits selon la nomenclature décrite ci-dessous:

A1	Sécurité sanitaire / salubrité / environnementale
A2	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des tiers /Agents / prestataires)
A3	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des installations dans leur fonctionnement)
A4	Sécurisation exploitation (interconnexions, by-pass, mise en place d'équipement de secours,...)
B1	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur faible performance, constatations de dysfonctionnements majeurs ou chroniques dans leur exploitation
B2	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur vétusté/dégradation, ouvrages ne présentant pas de dysfonctionnements majeurs ou chronique dans leur exploitation

### 7.1. Travaux à prévoir à la charge du maître d'ouvrage : le réseau

REF. METRO.	LOCALISATION	OPERATION	MON-TANT HT(€)	PRIORITE
B.2	Lotissement Les Marcells / CD 16	Remplacement collecteur DN 150 par DN 200 sur 220ml plus branchements	79 200	
B.1/B.2	Amont Station Epuration Est	Abandon du collecteur DN 250 et pose de DN 300 sur 300 ml (Renouvellement + extension) plus branchements	107 000	
B.2	Chemin de la Petite Vitesse	Remplacement collecteur DN 150 et DN250 par DN 200 et DN 250 sur 105 ml plus branchements	37 800	
B.2	Chemin des Hybourgues	Remplacement collecteur eternit DN 100 par PVC DN 200 mm sur 235 ml plus branchements	74 100	
B.2	Rue Violette - Rue Jean Giono	Remplacement de collecteur DN 120 par du DN 200 sur 350ml avec la reprise des branchements	62 000	
B.2	Place Martial Sicard	Remplacement collecteur DN 150 par DN 200 mm sur 145 ml plus branchements	55 500	
B.2	Rue Marcel Pagnol - Lot Saint Promasse	Remplacement du collecteur DN 150 par DN 200 mm sur 165 ml plus branchements	36 000	
B.2	Avenue Gaston Crémieux	Remplacement collecteur DN 150 par DN 200 sur 100 ml plus branchements (70 ml en propriété privée)	36 000	



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

REF. METRO.	LOCALISATION	OPERATION	MON- TANT HT(€)	PRIORIT
B.2	Avenue Amiral D'Argenlieu	Remplacement collecteur DN 150 par DN 200 mm sur 60 ml plus branchements	22 000	
B.2	Avenue de la Paix	Remplacement collecteur DN 200 par du DN 200 sur 50 ml avec reprises de branchements	19 000	
B.1/B.2	Remparts des Cordeliers	Effondrement des caniveaux , collecteur DN 160 PVC à poser sur 25 mètres ,reprises de branchements	10 600	
B.2	Rue Grande	Renouvellement de 40 ml de PVC 160 mm en DN 200 mm et reprise des branchements	25 000	

### 7.2. Travaux à prévoir à la charge du maître d'ouvrage : les stations

REF. METRO.	LOCALISATION	OPERATION	COMMENTAIRE	MONTANT HT(€)	PRIORIT
A2	TOUS SITES	Mise en conformité des appareils classés comme "machines tournantes" au regard de la réglementation (diagnostic réalisé en 2020)	Réglementation		2
A4	EPURATION EST EPURATION OUEST	La station n'est pas équipée d'un groupe électrogène, afin de limiter un arrêt long de la station un inverseur de source pourrait être installé afin de faciliter la mise en place d'un équipement de secours	Assurer la continuité du service		2
A4	EPURATION EST	La mise en place d'un dispositif de comptage en entrée de station est préconisée	Assurer la continuité du service		2
A1	EPURATION EST	Mise en conformité de l'aire de dépotage	Réglementation		2
A1	EPURATION OUEST	Création d'une zone d'infiltration tertiaire afin d'améliorer le traitement avant rejet dans le milieu naturel	Améliorer l'exploitation de la STEP		2
A3	EPURATION OUEST EPURATION EST	Mise en place d'une sonde de mesure de pH et température dans le canal de sortie	Réglementation	5 400	1

## 8. Economie du contrat

### 8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

#### 8.1.1. Présentation

Les articles R 3131-2 et R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

#### 8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : du Territoire en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, ou la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

#### 8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures),
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements,
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics)
- les créances irrécouvrables.

### 8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau du Territoire ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

#### 8.1.4.1. Les charges de personnel du Territoire

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par le Territoire, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité,
- des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque Territoire au prorata du coefficient d'activité.

#### 8.1.4.2. Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ..). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

#### 8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions :

- Territoires (hors charges de personnel déjà réparties),

- Directions Générale, Sociétale et Communication,
- Direction Financière, Service Général et Achats
- Direction Commerciale et Contractuelle
- Performance, Qualité Sécurité et Environnement

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

Produits d'exploitation (part fermier)

+ Produits accessoires

- Achats d'eau

- Redevance prélèvement

- Frais de contrôle et redevances contractuelles

- Redevances compteurs

- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels

- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités

- Pertes sur créances irrécouvrables.

Total = Chiffre d'affaires retraité

### 8.1.5. Les coûts liés au projet d'entreprise

Depuis leur démarrage, la rentabilité économique d'un certain nombre de contrats de la SEM, et de son Unité Economique et Sociale, s'est fortement dégradée. Dans le même temps, les évolutions réglementaires (RGPD, cybersécurité, etc....) et les exigences contractuelles se sont accrues.

Dans ce contexte, les équipes de l'UES se sont mobilisées et organisées en Groupes de Travail pendant plusieurs mois pour construire un « Projet d'Entreprise » pour la période 2019-2022. Ce projet vise à conforter la place des Eaux de Marseille comme la référence territoriale de gestion des services publics d'eau et d'assainissement au service des Collectivités et des consommateurs qui lui font confiance. Il a également identifié des plans d'actions pour restaurer la compétitivité et la rentabilité des Eaux de Marseille, en s'attendant notamment à une baisse des coûts de structure, l'obtention de gains significatifs de productivité grâce à de nouveaux outils de mobilité sur le terrain et une digitalisation accrue dans toutes les activités, ainsi que de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives par exemple, en analysant puis renégociant les contrats ou activités déficitaires.

Ce Projet d'entreprise, construit et porté par l'ensemble des équipes, a également reçu un avis favorable des Instances Représentatives du Personnel (IRP). Ses différentes composantes sont mises en œuvre et déployées depuis 2019, en bénéficiant d'une véritable dynamique d'entreprise.

Un tel plan comporte inévitablement des coûts pour pouvoir atteindre ses ambitions.



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

En particulier, et toujours avec un avis favorable des IRP, un processus de Rupture Conventionnelle Collective a été négocié pour permettre à un certain nombre de collaborateurs souhaitant partir en retraite de manière anticipée ou encore envisager un autre avenir professionnel de quitter l'entreprise sans qu'aucun départ ne soit contraint. Là encore, ce dispositif a comporté des coûts importants évoqués dans la présente note.

La Rupture Conventionnelle Collective (RCC) ayant été annoncée au CSE dès le mois de septembre 2019 et son coût ayant été déterminé avec une précision suffisante, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes 2019, comme le prévoit le Plan de Comptes Général (Art 322.10). Pour rappel, les comptes sociaux font l'objet chaque année d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

Cette provision regroupe principalement les coûts liés aux départs des collaborateurs dans le cadre de la RCC et aux honoraires d'accompagnement de cette RCC, ainsi que les coûts annexes relatifs à la restructuration des différentes activités de la Société. Les coûts relatifs au personnel ont été provisionnés dans les comptes de la société « employeur », en fonction des contrats de travail des salariés concernés.

Au-delà de la nécessaire provision constituée au 31 décembre 2019, les charges sont désormais prises en compte dans les CARE au fur et à mesure de leur constatation.

Au fur et à mesure des charges engagées, la provision fait l'objet d'une reprise équivalente dans les comptes sociaux. Il est rappelé que le mécanisme de dotation et reprise de provision est sans impact dans les CARE.

Les charges constatées pourront s'étaler sur la période du Projet d'Entreprise et de la RCC, à savoir de 2019 à 2023.

L'ensemble de ces coûts est réparti selon les mêmes principes que les charges de structure communes de la Société, tel que décrit précédemment.

## 8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

### 8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros), les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

### 8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

### 8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

#### **8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires**

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

### **8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges**

#### **8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel**

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

Ce poste intègre par ailleurs l'essentiel des coûts de la RCC évoquée plus haut, qui représentent l'essentiel des coûts liés au projet d'entreprise : indemnités de départ, allocations de mobilité ou de fin de carrière.

#### **8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique**

Il s'agit des factures (abonnements et consommations) relatives au contrat.

#### **8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau**

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour « peine et soins » afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau de l'agence concernée par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne « Autres » du CARE.

#### **8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement**

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat.

#### **8.3.5. Rubrique 3 - Analyses**

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par les laboratoires externes.

#### **8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures**

Cette rubrique comprend :

- les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement), les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---

-la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement).

### 8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.

### 8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

### 8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

### 8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier).

### 8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE),
- primes d'assurances Dommages.

### 8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

### 8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

### 8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.

### 8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

### 8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

### 8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

### 8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

#### 8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

-le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TPO1 à la fin de l'exercice considéré,

-le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers,

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

#### 8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme pré-défini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.



### 8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

### 8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

-Les compteurs (Rubrique 12.1).

-Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).

-Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).

-Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

### 8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

### 8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (28.0%), hors contribution sociale additionnelle de 3.3%.

## 8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2020	2021	%
<b>PRODUITS</b>	<b>343 737</b>	<b>344 933</b>	<b>0.35</b>
1-EXPLOITATION DU SERVICE	310 602	309 695	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	29 949	29 020	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	3 186	6 218	
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
<b>CHARGES</b>	<b>527 060</b>	<b>476 461</b>	<b>-9.60</b>
1-PERSONNEL	204 773	166 420	
2-CHARGES DE PRODUCTION	44 790	37 842	
2.1-Energie électrique	34 177	28 505	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	10 613	9 337	
3-ANALYSES	2 679	2 977	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	132 691	146 658	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	5 734	1 894	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	60 302	65 148	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	5 090	6 097	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	9 370	9 607	
6.3-Informatique	21 266	23 118	
6.4-Assurances	1 219	1 993	
6.5-Locaux	15 266	10 152	
6.6-Autres	8 090	14 182	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	5 098	5 743	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	29 949	29 020	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	31 258	12 836	
11.1 Garantie de continuité	10 245	6 589	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	21 013	6 246	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	3 575	4 039	
12.1-Compteurs			



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Euros	2020	2021	%
12.2-Investissements contractuels			
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	3 575	4 039	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	6 211	3 882	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 183 324</b>	<b>- 131 527</b>	<b>28.25</b>
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 183 324</b>	<b>- 131 527</b>	<b>28.25</b>

(1) Dont Collectivité :	29 949	29 020	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

### 8.4.1. Commentaires

#### PRODUITS

##### 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Effet rebond constaté en 2021 suite à la baisse significative de 2020 en lien avec la crise sanitaire.

#### CHARGES

##### 1 - Personnel

Le coefficient d'activité du personnel passe de 2,3% en 2020 à 1,9% en 2021.

##### 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Augmentation de la sous-traitance travaux en lien avec l'augmentation des travaux refacturables suite au rebond constaté en 2021.



## 8.4.2. Dépenses de renouvellement

Dépenses de Renouvellement

FORCALQUIER Asst

EQUIPEMENTS ELECTROMECHANQUES								
A	B	C	D	E=C X D	F	G	H	I
DEPENSES FONCTIONNEL	DEPENSES PATRIMONIAL	DOTATION ANNUELLE	INDICE K2N	DOTATION ANNUELLE INDEXEE	DEPENSES EFFECTIVES	DOTATIONS	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE
2011	0,00	0,00			0,00			
2012	10 032,00	1 401,00	18 561,00	1,0260	19 043,59	1 401,00	19 043,59	17 642,59
2013	146 900,96	44 135,00	18 561,00	1,0437	19 372,12	44 135,00	19 372,12	-24 762,88
2014	12 338,53	4 367,45	18 561,00	1,0555	19 591,14	4 367,45	19 591,14	15 223,69
2015	7 876,16	7 876,16	18 561,00	1,0641	19 750,76	7 876,16	19 750,76	11 874,60
2016	47 222,22	4 466,72	18 561,00	1,0568	19 615,26	4 466,72	19 615,26	15 148,54
2017	0,00	15 022,81	18 561,00	1,0647	19 761,90	15 022,81	19 761,90	4 739,09
2018	4 504,67	0,00	18 561,00	1,0824	20 090,43	0,00	20 090,43	20 090,43
2019	2 753,73	8 385,50	18 561,00	1,1087	20 578,58	8 385,50	20 578,58	12 193,08
2020	0,00	1 144,46	18 561,00	1,1321	21 012,91	1 144,46	21 012,91	19 868,45
2021	0,00	24 796,18	18 561,00	1,1459	21 269,05	24 796,18	21 269,05	-3 527,13
<b>TOTAL</b>	<b>231 628,27</b>	<b>111 595,28</b>	<b>185 610,00</b>		<b>200 085,72</b>	<b>111 595,28</b>	<b>200 085,72</b>	<b>88 490,44</b>

## 8.5. Reversements effectués dans l'année

### 8.5.1. Compte de la surtaxe



#### Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève et les délais d'encaissement, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Ce délai de reversement est fixé contractuellement.

1.Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	6 830.69
Facturation de l'exercice	29 125.24
Reversements de l'année	31 257.98
Solde du compte au 31 Décembre	4 697.95

2. Reversements de l'année		
Période de rattachement	1er Semestre 2021	2ème Semestre 2021
Date de déclaration	30/06/2021	31/12/2021
Date de versement	30/06/2021	31/12/2021
Surtaxes communales Assainissement	14 630.65	16 627.33
Non valeurs		
Montant Net (EUR)	14 630.65	16 627.33
Total Reversements de l'année : 31 257.98		

### 8.5.2. Participation au financement des équipements publics

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (article 35.4 du code de la santé publique)

Date	Référence	Contribution Débit	Contribution Crédit
24/02/2021	F 6381665	0.00	2 300.00
22/04/2021	F 6385161	0.00	2 300.00
22/04/2021	F 6388058	0.00	2 300.00
22/06/2021	F 5928470	0.00	2 300.00
22/06/2021	F 6397240	0.00	2 300.00
		0.00	11 500.00

### 8.5.3. TVA récupérée



#### Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.

## 9. Annexes assainissement

### 9.1. Tableau de bord des Indicateurs de performance

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services								
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité		0	0	0	0	0
D204.0	Prix TTC du service de l'assainissement au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Délégataire	Euros / m <sup>3</sup>	1.31	1.33	1.35	1.37	1.38
Indicateurs de performance								
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	Tonnes matières sèches	86	90	83	79	95
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%	100	100	100	98	98
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Délégataire	Points	81	81	81	81	91
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Délégataire	%	100	100	100	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m <sup>3</sup>	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents	Délégataire	Unités / millier					0

Code fiche In- dicateur	Libellé	Produc- tion de l'Infor- mation	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
	dans les locaux des usagers		d'habi- tants des- servis					
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	Déléga- taire	Unités / centaine de km	33.4	2.45	2.52	5.04	7.56
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivi- té	%	0.05	0.05	1.04	1.13	1.13
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Déléga- taire	%	88	92	96	96	92
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivi- té	Points	100	100	100	100	100
P258.1	Taux de réclamation	Déléga- taire	Unités / millier d'abon- nés	0	0	0	0	0
P257.0	Taux d'impayés assainissement sur les factures de l'année précédente		%					2.18

## 9.2. Inventaire des ouvrages

### 9.2.1. Station d'épuration Est

#### 9.2.1.1. Dégrilleur

Type de dispositif :	grilles courbes
Nombre :	2 (dont 1 fixe)
Rayon :	0,6 m
Ecartement des barreaux :	10 mm
Largeur :	70 cm
Ecartement des barreaux grille secours :	30 mm



#### 9.2.1.2. Déssableur déshuileur

Ouvrage comprenant :

- Classificateur avec pompe à sable
- Système d'aération par turbine

Type de dispositif :	Cylindro-conique
Diamètre :	3,5 m
Surface :	11 m <sup>2</sup>
Volume :	35 m <sup>3</sup>



### 9.2.1.3. Fosse matières de vidange

Géométrie :	cylindrique
Volume :	16 m <sup>3</sup>



#### 9.2.1.4. Poste toutes eaux

Géométrie :	cylindrique
Diamètre :	1,2 m
Hauteur :	2,75 m
Volume :	3,1 m <sup>3</sup>
Nombre de pompe immergée :	1

#### 9.2.1.5. Bassin d'aération

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	18,5 m
Surface :	268 m <sup>2</sup>
Volume :	927 m <sup>3</sup>



Bassin dégazeur

### 9.2.1.6. Décanteur

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	16 m
Surface :	201 m <sup>2</sup>
Volume :	472 m <sup>3</sup>

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



Bâche et pompe à flottant

### 9.2.1.7. Puits à boues

Le puits à boues est équipé de :

- 2 pompes de recirculation
- 1 pompe d'extraction



#### 9.2.1.8. Canal de comptage

Déversoir :	triangulaire à 90°
Mesure de niveau :	Sonde ultrason



### 9.2.1.9. Déshydratation des boues



Type :	Centrifugeuse
Capacité de production:	87 kg MS / h
Conditionnement :	Polymère cationique

### 9.2.2. Station d'épuration Ouest

#### 9.2.2.1. Dégrilleur

Type de dispositif :	grilles inclinées droites
Nombre :	2 (dont 1 fixe)
Ecartement des barreaux :	10 mm
Largeur :	50 cm
Ecartement des barreaux grille secours :	35 mm



#### 9.2.2.2. Poste de relevage / toutes eaux

Géométrie :	cylindrique
Diamètre :	2,4 m
Hauteur :	2,85 m
Volume :	13,5 m <sup>3</sup>
Nombre de pompe immergée :	2



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 9.2.2.3. Désableur déshuileur

Ouvrage comprenant :

→ Classificateur avec pompe à sable

→ Système d'aération par turbine

Type de dispositif :	Cylindro-conique
Diamètre :	2,75 m
Volume :	19,3 m <sup>3</sup>



#### 9.2.2.4. Bassin d'aération

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	18,5 m
Surface :	268 m <sup>2</sup>
Volume :	927 m <sup>3</sup>
Nombre de turbines :	3



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



Dégazeur

### 9.2.2.5. Clarificateur

Nombre de bassin :	1
Géométrie :	circulaire
Diamètre :	16 m
Surface :	201 m <sup>2</sup>
Volume :	472 m <sup>3</sup>



Bâche et pompe à flottant

#### 9.2.2.6. Puits à boues

Le puits à boues est équipé de :

- 2 pompes de recirculation
- 1 pompe d'extraction



#### 9.2.2.7. Canal de comptage

Déversoir :

rectangulaire

Mesure de niveau :

Sonde ultrason



### 9.2.2.8. Déshydratation des boues



Type :	Centrifugeuse
Capacité de production :	87 kg MS / h
Conditionnement :	Polymère cationique

### 9.2.3. Relevage de la Louette

#### 9.2.3.1. Caractéristiques

Nombre de pompes :	2
Panier de dégrillage :	1
Diamètre :	1 m
Profondeur :	2,3 m



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

---





FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

### 9.3. Biens de retour biens de reprise



### 9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

Pas d'investissements cette année.

## 9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802355	LAME DEVERSANTE	800	822	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	20
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802356	VANNE MARTELIERE EFFLUENT	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	30
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802357	MESURE SURVERSE	1 730	1 777	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	10
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802358	REGARD DEVERSOIR		2	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2018	01/06/2018	25
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802359	TELETRANSMETTEUR	800	822	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	15
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802360	PELLE DE CONTROLE	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	20
DVER	DEVERSOIR DE VERDUN	201802361	CAPTEUR SURVERSE	358	367	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2018	01/06/2018	10
EEST	STEP VILLE EST	199300959	DEGRILLEUR COURBE	4 573	6 327	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300963	DETECTION NIV RECIRCULAT°	305	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300974	CHAUFFE-EAU 15L 1500W	305	435	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300977	PANNEAU EDF	457	630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300978	PONT RACLEUR DECANTEUR	2 287	3 160	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300979	PONT RACLEUR A GRAISSE	3 811	5 270	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300984	MOTO-REDUC DEGRIL. COURBE	2 287	3 160	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300992	STERILISATION EAU LABO.	6 098	8 434	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199300993	VENTILATEUR EXTRACT CHAUX	1 220	1 632	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301009	EXTRACTION AIR BT	229	318	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301011	CLAPET POMPE RECIRCULAT°1	381	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	199301012	CLAPET POMPE RECIRCULAT°2	381	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301013	PONT RACLEUR CLARIFICAT°	15 245	21 083	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301014	RV POMPE EXTRACTION BOUES	3 049	6 578	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301016	RV EXTRACT. BOUES CLARIF.	762	1 645	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301017	R.VANNE POMPE A SABLE	610	1 316	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301028	CLAPET AR PPE MAT. DE VID	457	1 135	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301030	PLUVIOMETRE	305	424	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301057	POMPE RECIRCULATION N2	2 744	3 009	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301062	POMPES DOSEUSE LABO	1 829	2 448	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301064	CUVE DE STOCKAGE FECL3	4 573	6 327	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199301067	MALAXEUR AGITATEUR LABO	381	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305452	PLAN DE GRILLE DEGRILL.	750	900	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305453	PLAN DE GRILLE MANUEL	450	542	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305454	BENNE RECEPTRICE DEGRILL.	9 150	10 980	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305458	EHELL+GARDE CORPS DESHYD	1 500	1 799	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305459	PASSERELLE DESHYDRATATION	750	900	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305460	EHELL+ GARDE CORPS EGOUT	1 500	1 799	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305462	DOUCHE DE SECURITE FECL3	900	1 109	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305463	RACLEUR CLARIFICATEUR	1 500	1 799	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	199305464	RAMBARDE CLARIFICATEUR	3 000	3 600	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305466	REFRIGIRATEUR LABORATOIRE	300	357	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305467	PL DE GRILL FOSSE MAT VID	300	357	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305468	FOSSE MATIERE DE VIDANGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305470	BATARDEAU EAU REJET	150	182	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305471	CLASSIFICATEUR A SABLE	6 100	7 321	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305472	POTENCE DESS/DESH 146P	450	469	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305473	RACLEUR A GRAISSE	150	187	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199305477	BUTEE A BILLE CLARIF	3 000	3 697	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	199307154	FOSSE TOUTES EAUX		1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/11/1993	01/11/1993	34
EEST	STEP VILLE EST	200300924	MOTO-RED. TURBINE AERA. 1	5 850	7 021	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2003	01/07/2003	20
EEST	STEP VILLE EST	200300925	TURBINE AERATION 1	3 000	3 697	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2003	01/07/2003	24
EEST	STEP VILLE EST	200500202	POMPE FOSSE TOUTES EAUX	550	654	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EEST	STEP VILLE EST	200500450	RÉENCLENCHEUR SURTELEC	1 403	1 666	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EEST	STEP VILLE EST	200500566	POMPE DE SECOURS	550	654	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EEST	STEP VILLE EST	200506411	POTENCE 145P	200	207	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EEST	STEP VILLE EST	200506412	SUPPORT DE POTENCE 145	300	312	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EEST	STEP VILLE EST	200602639	MOTO-RED. TURBINE AERA. 2	4 645	5 466	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EEST	STEP VILLE EST	200602640	TURBINE AERATION 2	5 000	6 041	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	200609197	SUPPORT DE POTENCE 413	200	207	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	11/10/2006	11/10/2006	30
EEST	STEP VILLE EST	200702836	CONDUITE EVACUATION BOUES	3 044	3 511	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
EEST	STEP VILLE EST	200801112	MOTO-RED. TURBINE AERA. 3	4 000	4 479	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EEST	STEP VILLE EST	200801113	TURBINE AERATION 3	9 800	11 271	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EEST	STEP VILLE EST	200801116	RIDEAUX METALLIQUE	5 899	6 782	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EEST	STEP VILLE EST	200801153	ECLAIRAGE DESHYDRATATION	600	673	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EEST	STEP VILLE EST	200900158	POMPE RECIRCULATION 1	851	934	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2009	01/07/2009	18
EEST	STEP VILLE EST	201000304	MOTO-REDUC PONT CLARIF.	1 628	1 770	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
EEST	STEP VILLE EST	201101369	PRELEVEUR ECHANTILL REJET	4 279	4 624	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	16
EEST	STEP VILLE EST	201101370	PRELEV ECHANTILLON ENTREE	4 279	4 624	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	14
EEST	STEP VILLE EST	201200334	SUPPORT DE POTENCE 146	600	624	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/09/2012	04/09/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201200335	POTENCE + TREUIL 1032P	500	520	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201200494	DETECTER FUITE H2S	1 183	1 234	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	15
EEST	STEP VILLE EST	201204823	MONORAIL	900	925	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EEST	STEP VILLE EST	201301036	PUPITRE OPERATEUR	4 420	4 649	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301037	AUTOMATE STATION	17 440	18 347	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301354	DISJONCTEUR CENTRIF	544	572	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301355	ARMOIRE BT STATION	51 632	54 317	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301356	INTER SECTION ARMOIE BT	610	641	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201301357	SOFREL	6 430	6 764	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301358	ROUTEUR ADSL	927	974	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301359	SWITCH ETHERNET	500	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301360	DETECTION NIVEAU BAS	652	687	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301361	DETECTION NIVEAU TRES BAS	652	687	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301363	COFFRET POMPE FECL3	3 214	3 349	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301364	ECLAIRAGE CLARIFICATEUR	500	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301365	ECLAIRAGE PRETRAITEMENT	500	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301534	COFFRET PARAFIOUBRE	600	630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301535	COFFRET DEPOTATION FECL3	2 089	2 174	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201301537	NIVEAU HAUT AMONT DEGRILL	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301538	NIVEAU BAS MV	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301539	NIV. HAUT FOSSE TTES EAUX	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301540	NIV. THAUT FOSSE TTES EAUX	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201301541	NIV. BAS FOSSE TTES EAUX	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201302799	TRANSDUCTEUR O2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201302914	CENTRIFUGEUSE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/06/2013	03/06/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201303153	AGITATEUR POLYMERE	762	782	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201303154	MOTO-REDUC. PPE GAVEUSE	9 147	9 395	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201303155	RV DILUTION POLYMERE	457	470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303156	RV PVC POLYMERE	305	314	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303157	ARMOIRE DESHYDRATATION	4 000	4 109	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303158	PUPITRE CENTRIF	3 920	4 027	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	18/11/2013	18/11/2013	15
EEST	STEP VILLE EST	201303159	POMPE DOSEUSE POLYMERE	1 884	1 935	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EEST	STEP VILLE EST	201303160	POMPE POLYMERE GEL	490	503	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	10
EEST	STEP VILLE EST	201303161	POMPES SEEPEX	2 287	6 266	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	10
EEST	STEP VILLE EST	201400050	AEROTHERME LOCAL CENTRIF	546	569	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	15
EEST	STEP VILLE EST	201400051	PIED D ASSISE POMPE TTE	735	766	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	15
EEST	STEP VILLE EST	201400052	CABLE GUIDAGE POMPE TTTE	688	716	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/04/2014	17/04/2014	13
EEST	STEP VILLE EST	201400914	DISJONCTEUR GENERAL	2 146	2 234	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/05/2014	23/05/2014	14
EEST	STEP VILLE EST	201500815	POMPE A SABLE	2 482	2 170	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/09/2015	28/09/2015	12
EEST	STEP VILLE EST	201501409	MESURE OXYGENNE AERATION	604	628	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/06/2015	15/06/2015	12
EEST	STEP VILLE EST	201501433	DEBITMETRE BOUES	488	507	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	17/11/2015	17/11/2015	12
EEST	STEP VILLE EST	201600916	ONDULEUR	1 994	2 076	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/12/2016	23/12/2016	11
EEST	STEP VILLE EST	201700715	BALANCE DESSICATRICE	2 596	2 705	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	13/10/2017	13/10/2017	10
EEST	STEP VILLE EST	201700718	EXT. AIR DESHYDRATATION	276	288	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/07/2017	24/07/2017	10
EEST	STEP VILLE EST	201700895	TRANSDU DEBIT BYPASS	880	916	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15
EEST	STEP VILLE EST	201700896	RADAR DEBIT BYPASS	317	330	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	10

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EEST	STEP VILLE EST	201701117	BENNE RECPTICE BOUES	6 377	6 643	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	22/12/2017	22/12/2017	20
EEST	STEP VILLE EST	201800566	MOTO-REDUCTEUR RACLEUR	2 420	2 503	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	06/06/2018	06/06/2018	15
EEST	STEP VILLE EST	201800617	MOTO-RED. CLASSIFIC SABLE	1 146	1 185	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2018	16/05/2018	15
EEST	STEP VILLE EST	201800618	TURBIFLOW DEGRAISSEUR	3 359	3 475	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/05/2018	16/05/2018	9
EEST	STEP VILLE EST	201901525	POMPE DOSEUSE FECL <sub>3</sub>	1 049	1 078	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	12/07/2019	12/07/2019	8
EEST	STEP VILLE EST	201901830	MESURE RADAR	643	660	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/07/2019	10/07/2019	10
EEST	STEP VILLE EST	201901831	TRANSDUCTEUR MESURE RA- DAR	767	788	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	10/07/2019	10/07/2019	15
EEST	STEP VILLE EST	201902518	POMPE REPRISE FLOTTANT	2 400	2 429	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2019	01/07/2019	7
EEST	STEP VILLE EST	202000393	VANNE PNEU CENTRIF	1 157	1 171	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/02/2020	25/02/2020	15
EEST	STEP VILLE EST	202000394	NIVEAU MARCHE	173	175	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/02/2020	25/02/2020	5
EEST	STEP VILLE EST	202000412	COLLECTEUR A BAGUE CLARIF	1 034	1 046	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/09/2020	07/09/2020	10
EEST	STEP VILLE EST	202000413	ROUE DOUBLE CLARIFICATION	2 435	2 464	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/09/2020	07/09/2020	15
EEST	STEP VILLE EST	202000494	POMPE EXTRACTION BOUES	2 813	2 392	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/09/2020	04/09/2020	7
EEST	STEP VILLE EST	202000824	COMPRESSEUR	222	225	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/06/2020	27/06/2020	15
EEST	STEP VILLE EST	202000825	BALLON COMPRESSEUR	150	152	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/06/2020	27/06/2020	4
EEST	STEP VILLE EST	202100468	POMPE FOSSE MATIERE VID.	726	726	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/11/2021	26/11/2021	7
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301082	RACLEUR A GRAISSE SUP.	3 049	4 216	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301084	CLOTURE SITE	305	424	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301097	CHAUFFAGE	2 287	3 160	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301105	PONT CLARIFICATEUR	12 196	16 867	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301106	PONT RACLEUR A GRAISSE	3 811	5 270	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301117	DISJONCTEUR GENERAL	1 220	2 397	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301122	POTENCE LEVAGE DESSABLAGE	3 811	3 970	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301123	COMPTEUR EDF	4 573	6 327	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301134	PASSERELLE DE LA PRESSE	457	630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301138	ROUE DOUBLE PONT CLARIF.	7 622	10 541	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301140	RV RECIRCULATION BOUES	1 220	2 633	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301144	PORTAIL 2	1 067	1 474	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301152	POMPE DE PRELEVEMENT	1 829	2 448	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301157	R.VANNE MARTELIERE - N°3	762	1 053	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301158	R.VANNE MARTELIERE - N°4	3 049	4 216	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301159	R.VANNE MARTELIERE - N°1	3 049	4 216	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199301163	R.VANNE MARTELIERE - N°2	457	630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304861	ECLAIR LOC. FILTRE PRESSE	439	821	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304865	STERILISATEUR EAU INDUST	200	239	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304866	ECLAIRAGE - SILO A BOUE	478	1 045	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304867	AGITATEUR	478	573	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304868	PLUVIOMETRE	400	480	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304870	R.VANNE REF POMPE A SABLE	600	1 123	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304871	R.VANNE DESSABLAGE N°1	600	1 123	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304872	R.VANNE DESSABLAGE N°2	600	1 123	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199304873	R.VANNE AVAL COMPTEUR	600	1 123	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305587	BACHE A SABLE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305591	MOTO-REDUC. PONT CLARIF.	762	939	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305592	BUTEE A BILLE PT CLARIF.	3 000	3 697	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305593	COLLECT. BAGUE PT CLARIF.	2 200	2 712	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305594	DEVERSOIR CANAL REJET	1 524	1 829	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	50
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305597	R.VANNE AMONT COMPTEUR	415	774	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305598	FILTRE A EAU INDUSTRIELLE	1 500	1 799	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305599	TRANSFORMATEUR SUR PO-TEAU	7 500	9 001	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305628	TURBINE DEGRAISSAGE	3 000	3 697	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199305830	COMPTEUR EAU INDUST. SCP	2 500	3 001	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1993	01/07/1993	34
EOUE	STEP VILLE OUEST	199800162	MOTO-REDUC	944	3 082	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/1998	03/08/1998	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	200001443	ECLAIRAGE	250	590	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	27
EOUE	STEP VILLE OUEST	200001444	CHAUFFE EAU	367	440	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2000	01/07/2000	27
EOUE	STEP VILLE OUEST	200300991	R.VANNE ASP POMPE A SABLE	1 184	1 423	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2003	01/07/2003	24
EOUE	STEP VILLE OUEST	200500455	REENCLENCHER SURTELEC	1 403	1 666	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	200500923	POMPE RECIRCUL N°1	2 432	2 888	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2005	01/07/2005	22
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506413	POTENCE RECIR.BOUE 139P	200	207	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	17
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506414	SUPPORT DE POTENCE 140	300	312	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506415	POTENCE BASS.AERIEN 140P	200	207	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506416	SUPPORT DE POTENCE 142	300	312	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506420	POTENCE RELEV.TT EAU 141P	200	207	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200506421	SUPPORT DE POTENCE 141	300	312	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/04/2005	19/04/2005	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602099	CHAUFFAGE - PRESSE	730	881	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602635	TURBINE AERATION - N°1	4 311	5 209	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602636	MOTO-REDUC. TURBINE N°2	3 055	3 593	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200602637	TURBINE AERATION - N°2	4 311	5 209	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2006	01/07/2006	21
EOUE	STEP VILLE OUEST	200702834	CONDUITE EVACUATION BOUES	2 886	3 328	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2007	01/07/2007	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200707390	SUPPORT DE POTENCE 139	300	312	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/02/2007	28/02/2007	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801130	MOTO-REDUC. TURBINE N°3	3 400	3 808	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801131	TURBINE AERATION - N°3	9 100	10 465	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801133	ECLAIRAGE - DESHYDRATAT°	800	896	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	19
EOUE	STEP VILLE OUEST	200801134	RIDEAUX METALLIQUE	5 899	6 782	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	200808018	CLOTURE STATION	5 899	6 059	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2008	01/07/2008	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201000289	POMPE EXTRACTION BOUES	624	679	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201001058	POMPE RECIRCULATION N°2	3 413	3 709	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
EOUE	STEP VILLE OUEST	201101371	PRELEV. REFRIG EAU REJET	4 779	5 163	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	16
EOUE	STEP VILLE OUEST	201101372	PRELEV. REFRIG EFFLUENTS	4 779	5 163	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2011	01/07/2011	16
EOUE	STEP VILLE OUEST	201200336	POTENCE + TREUIL 1033P	200	207	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	04/07/2012	04/07/2012	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201201451	DETECTEUR H2S+VISU	1 183	1 232	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/08/2012	16/08/2012	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201204824	MONORAIL CENTRIF	1 200	1 233	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2012	01/07/2012	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301451	AUTOMATE STATION	16 850	17 727	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301452	PUPITRE OPERATEUR	4 420	4 649	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301453	SWITCH ETHERNET	500	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301454	SOFREL	6 430	6 764	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301455	ROUTEUR ADSL	927	974	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301456	DISJONCTEUR CENTRIF	544	572	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301457	VARIATEUR PPE 1 RELEVAGE	750	788	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301458	VARIATEUR PPE 2 RELEVAGE	750	788	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301459	INTER SECTION ARMOIRE BT	610	641	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301460	ARMOIRE BT STATION	50 418	53 042	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301461	COFFRET PARAFIOUBRE	600	630	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301462	NIVEAU SURVERSE	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301466	NIVEAU BYPASS	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301467	NIVEAU TRES HAUT	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301469	MESURE DEBIT PPE 1	1 620	1 703	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301470	MESURE DEBIT PPE 2	1 621	1 704	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301471	NIVEAU BAS	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301472	NIVEAU HAUT	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301473	DETECTION NIVEAU BY-PASS	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301474	NIVEAU BYPASS DEGRILLEUR	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301475	NIVEAU AMONT DEGRILLEUR	580	610	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301476	ECLAIRAGE CLARIFICATEUR	500	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201301477	ECLAIRAGE PRETRAITEMENT	500	527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201302800	TRANSDUCTEUR O2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2013	01/07/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201302913	CENTRIFUGEUSE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	03/06/2013	03/06/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303099	DEBITMETRE BOUE	2 000	2 069	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303148	ARMOIRE DESHYDRATATION	8 000	8 217	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303149	ANTI MARCHE A SEC GAVEUSE	257	264	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303150	POMPE GAVEUSE PRESSE	3 827	6 266	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303151	POMPE POLYMERE GEL	6 000	6 163	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303152	POMPE TRANSFERT POLYMERE	2 290	2 352	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	14
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303162	CUVE PREPARATION POLYMERE	2 500	2 568	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/12/2013	01/12/2013	30

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201303163	PUPITRE DEHYDRATATION	3 920	4 027	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/11/2013	19/11/2013	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201400048	AEROTHERME LOCAL CENTRIF	546	569	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	20/03/2014	20/03/2014	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201401325	POMPE RELEVAGE TTES EAUX	1 675	1 744	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2014	15/12/2014	13
EOUE	STEP VILLE OUEST	201500824	POMPE A SABLE	2 595	2 703	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/09/2015	24/09/2015	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201501408	SONDE MESURE O2	604	628	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/06/2015	26/06/2015	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201600557	MOTO-RÉDUC. TURBINE N°1	7 411	7 719	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	07/10/2016	07/10/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201600915	ONDULEUR	1 994	2 076	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/12/2016	23/12/2016	11
EOUE	STEP VILLE OUEST	201600917	EXTRACTEUR AIR EN CONDUIT	171	178	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	16/12/2016	16/12/2016	11
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601310	BENNE SABLE REFUS GRAISSE	16 985	17 692	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601311	MOTO-RED CLASSIF A SABLE	4 000	4 169	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601312	CLASSIFICATEUR A SABLE	17 104	17 817	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201601313	VANNE REFOUL PPE A SABLE	1 552	1 617	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	19/12/2016	19/12/2016	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700842	BENNE A BOUES	11 851	5 923	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700843	TRANSDU DEBIT REJET	317	330	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201700844	RADAR DEBIT REJET	880	916	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	15/12/2017	15/12/2017	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201701217	EXTRACTEUR D'AIR DESHYD	360	375	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/11/2017	24/11/2017	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201800562	CABLE ALIM ELEC STEP	11 101	11 481	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/08/2018	09/08/2018	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201800563	SECTIONNEUR SUR POTEAU	2 927	3 027	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	09/08/2018	09/08/2018	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900191	POMPE VIDANGE BASSIN	2 900	2 979	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900192	BASSIN ORAGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900193	MESURE BASSIN	1 730	1 777	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900194	MESURE SURVERSE	1 730	1 777	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900195	HYDRO EJECTEUR	8 670	8 906	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900196	BARRE GUIDE HYDROEJECTEUR	681	699	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900197	BARRE GUIDE POMPE VIDANGE	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900198	POIRE NIVEAU BASSIN	628	645	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900199	PIED ASSISE POMPE VIDANGE	391	402	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900200	LAME DEVERSANTE SURVERSE	1 000	1 027	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900201	CLAPET REF POMPAGE BO	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900202	VANNE REF POMPAGE BO	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900203	CLAPET SURVERSE RELEVAGE	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900204	DEBITMETRE RESTITUTION	1 830	1 879	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900205	ARMOIRE DEPORTEE	3 000	3 082	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900206	VARIATEUR VITESSE POMPE	1 310	1 346	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900207	POTENCE HYDROEJECTEUR	800	822	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900208	POTENCE POMPE	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900209	SUP POTENCE HYDROEJECTEUR	300	309	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900210	SUPPORT POTENCE POMPE	300	309	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900211	REGARD ARRIVEE EB	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/06/2019	01/06/2019	25

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900212	TRAPPE ARRIVEE EB	457	470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900213	R. VANNE ENTREE STATION	700	720	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900214	LAME DEVERSANTE ENTREE	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900215	CLOTURE BASSIN ORAGE	5 899	6 059	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	30
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900216	CAPOT CHAMBRE DE VANNE BO	457	470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900217	CAPOT DEBITMETRE BO	457	470	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900218	GARDE CORPS BO	2 500	2 568	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900219	TREUIL HYDROEJECTEUR	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900220	TREUIL POMPE	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	25
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900221	POMPE VIDE CALE BO	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900222	PELLE MESURE SURVERSE	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	20
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900223	CAILLEBOTIS PLATE FORME	2 500	2 568	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201900224	CAILLEBOTIS CANAL SURVERS	1 500	1 541	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/06/2019	01/06/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901846	POMPE RELEVAGE N2	3 392	3 484	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901847	POMPE RELEVAGE N1	3 392	3 484	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901848	BARRE GUIDE PPE 2	135	139	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901849	BARRE GUIDE PPE 1	136	140	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	8
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901850	PIED ASSISE POMPE 2	216	222	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	201901851	PIED ASSISE POMPE 1	216	222	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	24/12/2019	24/12/2019	15

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
EOUE	STEP VILLE OUEST	202000355	AGITATEUR BAC POLYMERE	1 022	1 034	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	25/09/2020	25/09/2020	10
EOUE	STEP VILLE OUEST	202000402	NH / NB	173	175	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/03/2020	26/03/2020	5
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100461	DEGRILLEUR AUTOMATIQUE	9 897	9 897	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	12
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100462	MOTO-REDUC DEGRILLEUR	1 250	1 250	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100463	MOTO-REDUC COMPACTEUR	1 350	1 350	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100464	COMPACTEUR A VIS	5 300	5 300	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100465	COFFRET ELEC DEGRILLEUR	4 342	4 342	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/05/2021	27/05/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100466	MOTO-REDUC. GAVO POMPE	1 772	1 772	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/07/2021	27/07/2021	15
EOUE	STEP VILLE OUEST	202100467	MESURE NIVEAU FOSSE	371	371	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	27/07/2021	27/07/2021	10
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802362	PANIER DEGRILLEUR	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	12
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802363	TELETRANSMETTEUR	3 500	3 596	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802364	ARMOIRE BT 3072	4 500	4 623	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802365	CLOTURE	1 000	1 027	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802366	PORTILLON	800	822	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802367	CAPOTAGE FOSSE	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	20
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802368	CAPOTAGE CHAMBRE DE VANNE	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	20
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802369	SUPPORT DE POTENCE	300	309	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802370	POTENCE	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802371	PALAN	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	25

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse-ment	Date pose	Durée vie technique
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802372	FOSSE DE RELEVAGE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	25
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802373	BARRE GUIDE POMPE 1	900	925	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802374	BARRE GUIDE POMPE 2	900	925	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802375	PIED D ASSISE POMPE 1	800	822	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802376	PIED D ASSISE POMPE 2	800	822	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802377	POIRE NTH	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802378	POIRE SURVERSE	500	514	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802379	SONDE DE NIVEAU	900	925	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	10
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802380	VANNE POMPE 1	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802381	VANNE POMPE 2	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802382	VANNE BY PASS	350	359	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802383	CLAPET A BOULE POMPE 1	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802384	CLAPET A BOULE POMPE 2	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	15
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802385	POMPE 1	1 500	1 541	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802386	POMPE 2	1 500	1 541	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802387	GRILLE ANTI CHUTE FOSSE	400	411	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LCHB	STAR CHAMBARELS	201802388	ECHELLE REGARD SURVERSE	600	616	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	9
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002900	POMPE 1	1 500	1 621	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002901	POMPE 2	1 500	1 621	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2022	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002902	SOFREL S50	4 500	4 863	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002903	ARMOIRE BT	8 000	8 642	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002904	DISJONCTEUR GENERAL	1 200	1 296	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002905	BARRE GUIDE PP1	600	647	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002906	BARRE GUIDE PP2	600	647	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002907	DETECTION NIV FOSSE N°2	300	324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002908	RV ASP POMPE N1	300	324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002909	RV REF POMPE N1	300	324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002910	RV ASP POMPE N2	300	324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002911	RV REF POMPE N2	300	324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002912	CLAPET A/R POMPE N1	300	324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002913	CLAPET A/R POMPE N2	300	324	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17
LLOE	RELEVAGE DE LA LOUETTE	201002914	MESURE NIVEAU FOSSE	800	865	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2010	01/07/2010	17



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire  
**Société des Eaux de Marseille**

---

**Chapitre 4**  
**Annexes Générales**  
**Forcalquier - Rapport annuel du délégataire**



## 1. Attestations d'assurance

### 1.1. Décennale ouvrages non soumis - SEM



Notre référence à rappeler  
dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E

N° contrat : 1351.001 / 2 85834

N°SIREN : 057 806 150

Pour tout renseignement contacter :  
Site de gestion  
SMA SA Grands Comptes Entreprises  
8 rue Louis Armand - CS 71201  
75738 PARIS CEDEX 15  
Tél : 01.40.59.70.00  
Fax: 01.40.59.70.57

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)

78 boulevard Lazer

13010 Marseille

#### CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

##### Attestation d'assurance 2022

Valable à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)



### SMA COURTAGE

- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maitrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



### Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
  - pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
  - lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
    - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
    - Eoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
    - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
    - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
    - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT
- Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.
- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
  - pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

### les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder <b>10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés</b>
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	<b>Marché d'entreprise :</b> 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	<b>Marché de maître d'œuvre :</b> 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- <b>construction d'éoliennes</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>réseaux de chaleur</b> : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>cuves et réservoirs</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- <b>installations photovoltaïques</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
- <b>réseaux enterrés</b> : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an	
Garantie dommages en répercussion	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

### SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





FORCALQUIER

## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,  
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire  
Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.2. Décennale ouvrages soumis - SEM



Notre référence à rappeler dans toute correspondance :	
N° ASSURE : F18746E N° CONTRAT : 1351.001 / 2 85834 N° SIREN : 057 806 150	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél : 01.40.59.70.00 Fax : 01.40.59.70.57	SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM) 78 boulevard Lazer 13010 Marseille

#### Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

#### 1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
  - Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
  - Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
  - Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
  - Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
  - Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
  - Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



### SMA COURTAGE

- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### SMA COURTAGE

- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maîtrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
  - 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)(3)</sup>, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>(2)(3)</sup>,
  - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(3)</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

*(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P*

*(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : [www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)*

*(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)*

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA**

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





**2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE**

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p><b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p><b>Hors Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p><b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	<p><b>Marché d'entreprise</b> 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p><b>Marché de maîtrise d'œuvre</b> 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p><b>Durée et maintien des garanties :</b> La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.**

Fait à PARIS  
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire  
Par délégation



**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)





### 1.3. Multirisques ouvrages - SEM

#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton  
92800 PUTEAUX,  
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**  
21 rue la Boétie  
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2022/FR/PDBI/001** par **CODEVE Insurance Company DAC**, Floor 4 - 25/28 Adelaide Road - Dublin D02 RY98 - Ireland; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR** et **FR00019008PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)).

Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :

**SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)**  
78 boulevard Lazer  
13010 Marseille

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2022**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 28 Décembre 2021





## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 1.4. Responsabilité civile exploitation - SEM



Allianz Global Corporate & Specialty SE

#### Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21 rue La Boétie  
75008 Paris

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

**SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)**  
78 boulevard Lazer  
13010 Marseille

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218422** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés aux tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

#### Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus  
(y compris frais de défense, avocats & experts) ..... 100 000 000 EUR par sinistre

#### Responsabilité Civile Après-Livraison, Après Réception et Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus  
(y compris frais de défense, avocats & experts) ..... 100 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 8 décembre 2021  
Pour la Compagnie

  
Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
E-mail : [comptable.devenez@allianz.com](mailto:comptable.devenez@allianz.com)  
Heure de l'assurance : 17h15-17h52  
Adresse IP : 146.84.8.227

Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königsplatzstrasse 20  
80002 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grainhöfder Strasse 100 - 53117 Bonn, Allemagne  
[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)



## 1.5. Risques environnementaux - SEM

Allianz Global Corporate &amp; Specialty SE



## Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société :

VEOLIA ENVIRONNEMENT  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)  
78 boulevard Lazer  
13010 Marseille  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL00218522 garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incombent du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder 50 000 000 EUR pour la période d'assurance :

## GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT 50 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiaire de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 14/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :





## 2. Obtention des certifications ISO 9001 et 14001

### 2.1. Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 9001 2015

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 9001

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

#### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---



## 2.2. Indicateur de performance : obtention de la certification Iso 14001 2015

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 14 001

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	2	2	2	2	2

### Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A
--------------------------	---



### 3. Consommations électriques

Segment Tarif.	N° Site	PDL	Type Contrat	Type Site	Libellé Site	KwH 2020	KwH 2021
C3	PBEU	30002520436247	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAP DE BEUVE- RON	16 119	19 573
C5	PSTM	25217221396004	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAP SAINT MARC	54 773	39 031
C3	PVIO	30002520437697	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAP DU VIOU	53 919	57 303
C5	SEMP	25275253237252	EAU	RESER- VOIR POM- PAGE	STAS LOT EMPE- REUR	3 047	3 268
C4	EEST	30002520757740	ASSAINISSE- MENT	EPU- RATION	STEP VILLE EST	162 451	163 631
C3	EOUE	30002520379081	ASSAINISSE- MENT	EPU- RATION	STEP VILLE OUEST	184 181	183 990
C3	TLAY	30002520367501	EAU	FIL- TRATION	STAF LA LAYE	121 891	129 111



#### 4. Liste des non valeurs

Type de non valeur	Nombre d'abonnements	Nombre de Non-Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
AUTOMATIQUES			-6 239,07	-443,23	-6 682,30
DEGREVEMENT FUITE & CONSO	16	18	-15 597,46	-1 112,42	-16 709,88
IRRECOU- VRABLES	64	147	-16 727,77	-1 124,93	-17 852,70
RECTIFIC.MA- NUELLE ERREURS	24	48	-5 702,30	-378,26	-6 080,56
TOTAL	102	213	-44 266,60	-3 058,84	-47 325,44

Cas particulier de DEGREVEMENT FUITE & CONSO	Nombre d'abonnements	Nombre de Non-Valeurs	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DEGREVEMENT WARSMANN	11	13	-3 675,93	-323,67	-3 999,60

**COMMUNE DE FORCALQUIER (037)**  
**TARIFS AU 1er. JANVIER 2021**  
**REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

**A) REDEVANCE D'EAU**

**ABONNEMENTS DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES**

1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par abonnement

1-2 Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle

Catégories 152 - 213 - 251 - de 0 à 20 m<sup>3</sup>  
252 - 253 - 255 - 312 - de 21 à 75 m<sup>3</sup>  
- au delà de 75 m<sup>3</sup>

ABONNEMENT D'IRRIGATION D'AGREMENT Catégorie : 218

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

**B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

1-1 Redevances d'abonnement, par semestre et par abonnement

1-2 Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle

- de 0 à 20 m<sup>3</sup>  
- de 21 à 75 m<sup>3</sup>  
- au delà de 75 m<sup>3</sup>

	TARIF DE VENTE			Prélèvement	Pollution	Modernisation Réseaux Collecte	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	Total redevance
	Part Déléataire	Part Collectivité	Total HT.							
1-1 <u>Redevances d'abonnement, par semestre et par abonnement</u>	15,97	4,18	20,15				20,15	5,50	1,11	21,26
1-2 <u>Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle</u>										
Catégories 152 - 213 - 251 - de 0 à 20 m <sup>3</sup>	0,5318	0,3700	0,9018	0,0500	0,2800		1,2318	5,50	0,0677	1,2995
252 - 253 - 255 - 312 - de 21 à 75 m <sup>3</sup>	1,0990	0,3700	1,4690	0,0500	0,2800		1,7990	5,50	0,0989	1,8979
- au delà de 75 m <sup>3</sup>	1,2763	0,3700	1,6463	0,0500	0,2800		1,9763	5,50	0,1087	2,0850
ABONNEMENT D'IRRIGATION D'AGREMENT <u>Catégorie : 218</u>	1,2763	0,3700	1,6463	0,0500			1,6963	5,50	0,0933	1,7896
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	52,81		52,81				52,81	10,00	5,28	58,09
1-1 <u>Redevances d'abonnement, par semestre et par abonnement</u>	9,7402	1,5500	11,2902				11,29	10,00	1,13	12,42
1-2 <u>Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle</u>										
- de 0 à 20 m <sup>3</sup>	0,4907	0,0800	0,5707			0,1500	0,7207	10,00	0,0721	0,7928
- de 21 à 75 m <sup>3</sup>	1,0141	0,0800	1,0941			0,1500	1,2441	10,00	0,1244	1,3685
- au delà de 75 m <sup>3</sup>	1,1778	0,0800	1,2578			0,1500	1,4078	10,00	0,1408	1,5486

**Abonnement de compteur "Tous usages" individualisé avec lecture à distance**

**Entretien des TETES de LECTURE (pour les compteurs équipés de la lecture à distance)**

Redevance annuelle, par compteur

Part Déléataire	Taux de TVA en %	T.V.A.	Total redevance
20,61	5,50	1,13	21,75



SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE FORCALQUIER (037)  
TARIFS AU 1er. JANVIER 2021**C) FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)**

Passé le délai de quinze jours, les pénalités pour retard de paiement sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance
- Fermeture de branchement
- Réouverture de branchement
- Intervention au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)

Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
3,68	0,00	0,00	3,68
30,30	0,00	0,00	30,30
34,44	10,00	3,44	37,88
34,44	10,00	3,44	37,88
49,58	10,00	4,96	54,54
6,14	10,00	0,61	6,75

**D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)**

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.
- astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau.

Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
98,26	10,00	9,83	108,09
196,51	10,00	19,65	216,16
12,28	10,00	1,23	13,51



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

### 6. Calcul d'actualisation semestrielle

Page 1

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation  
COMMUNE DE FORCALQUIER (037)  
TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021  
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Tarifs en €.

#### A) REDEVANCES D'EAU

- **Tarif de vente** Représente la somme de la "Part Délégitaire" et de la "Part Collectivité"
- **Part Délégitaire** Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 40-2, approuvée par la Délibération n°2011-074 du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, modifiés par l'avenant n°1, seront actualisés au 1<sup>er</sup> novembre par la formule défini à l'Article 42-2.  
En conséquence, le coefficient K' applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de :  
K au 1<sup>er</sup> janvier 2021 = **1,2282**
- **Part Collectivité** Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

#### 1) ABONNEMENTS TOUS USAGES ET DOMESTIQUES - INDUSTRIELS - INCENDIES

Catégories 152 - 213 - 218 - 251 - 252 - 253 - 255 - 312

REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)

Catégories 152 - 213 - 251 - 252 - 253 - 255 - 312

REDEVANCE PAR M<sup>3</sup> D'EAU CONSOMMÉ (Par tranches de consommation semestrielle)

- de 0 à 20 m<sup>3</sup>
- de 21 à 75 m<sup>3</sup>
- au delà de 75 m<sup>3</sup>

Catégories 218 Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé

#### 2) FRAIS D'ACCES AU SERVICE

TARIF DE VENTE	PART DÉLÉGITAIRE		PART COLLECTIVITÉ
	Tarif de base au 01/02/2011	Tarif au 01/01/2021 k = 1,2282	
20,15	13,00	15,97	4,18
0,9018	0,4330	0,5318	0,3700
1,4690	0,8948	1,0990	0,3700
1,6463	1,0392	1,2763	0,3700
1,6463	1,0392	1,2763	0,3700
	43,00	52,81	
		Tarif de base au 01/02/2011	Tarif au 01/01/2021
			K borderaux TX K = 1,0930
		18,86	20,61

#### 3) Catégorie 253 uniquement - Abonnement individualisé avec lecture à distance - Redevance annuelle d'entretien des têtes de lecture



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation  
COMMUNE DE FORCALQUIER (037)  
TARIFS AU 1er JANVIER 2021

Tarifs en €.

### B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

La conversion des tarifs de base en € s'est effectuée selon les modalités du protocole de conversion.

- **Tarif de vente** Représente la somme de la "Part Délégitaire" et de la "Part Collectivité"
- **Part Délégitaire** Les tarifs, en valeur de base au 01/02/2011, fixés par la Convention d'Affermage article 47-2, approuvée par la Délibération n°2011-075 du Conseil Municipal du 11 octobre 2011, modifiés par l'avenant n°1, seront actualisés au 1er novembre par la formule défini à l'Article 49-2.  
En conséquence, le coefficient K' applicable au 1er janvier 2021 est de :  
K au 1er janvier 2021 = **1,1459**
- **Part Collectivité** Les tarifs sont fixés par la délibération du Conseil Municipal n°2012 - 114 du 3 décembre 2012 rendue exécutoire le 4 décembre 2012.

- 1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)
- 2) REDEVANCE PAR M<sup>3</sup> D'EAU CONSOMMÉE (Par tranches de consommation semestrielle)
  - de 0 à 20 m<sup>3</sup>
  - de 21 à 75 m<sup>3</sup>
  - au delà de 75 m<sup>3</sup>

TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLECTIVITE
	Tarif de base au 01/02/2011	Tarif au 01/01/2021 K = 1,1459	
11,2902	8,50	9,7402	1,5500
0,5707	0,4282	0,4907	0,0800
1,0941	0,8850	1,0141	0,0800
1,2578	1,0278	1,1778	0,0800



## Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation  
COMMUNE DE FORCALQUIER (037)  
TARIFS AU 1er JANVIER 2021

Tarifs en €.

### C) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 23)

Passé le délai de quinze jours, les pénalités pour retard de paiement sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2011, fixés à l'article 23 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance
- Fermeture de branchement
- Réouverture de branchement
- Intervention au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)

PART DELEGATAIRE	
Tarif de base au 01/01/2011	Tarif au 01/01/2021 k = 1,2282
3,00	3,68
24,67	30,30
28,04	34,44
28,04	34,44
40,37	49,58
5,00	6,14

### D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2011, fixés à l'article 15-9 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.
- astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau.

PART DELEGATAIRE	
Tarif de base au 01/01/2011	Tarif au 01/01/2021 k = 1,2282
80,00	98,26
160,00	196,51
10,00	12,28



[www.eauxdemarseille.fr](http://www.eauxdemarseille.fr)

Document réalisé et mis en page grâce à Calenco®